



Propulsé par
HEXO
CORP



POINTS SAILLANTS FINANCIERS

	Période de 3 mois close le		Période de 12 mois close le		Période de 3 mois close le
	31 juillet 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2018	31 juillet 2017	30 avril 2018
Produits (milliers)	1 410 \$	862 \$	4 934 \$	4 097 \$	1 240 \$
Total des équivalents grammes vendus (grammes)	152 288	96 744	538 886	405 164	134 253
Produits par gramme	9,26 \$	9,00 \$			9 24 \$
Espèces et quasi-espèces, et placements à court terme (millions)			244 789 \$	41 324 \$	

Évolutivité opérationnelle



Top 2 au Canada



Nouveaux produits innovants



Leadership en image de marque

Points saillants financiers

- Les produits par gramme ont augmenté à 9,26 \$ par équivalent gramme; ils étaient de 9,24 \$ au trimestre précédent, et de 9 \$ au quatrième trimestre de l'exercice 2017.
- Les produits ont augmenté de 14 % pour s'établir à 1 410 656 \$, comparativement au trimestre précédent, et le volume de cannabis séché en grammes et équivalents grammes vendus a augmenté de 13 % pour atteindre 152 288, par rapport au troisième trimestre de l'exercice 2018.
- Les ventes en Ontario ont augmenté de 15 % au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2018.
- Au 31 juillet 2018, notre trésorerie et nos placements à court terme s'établissaient à 244,8 millions de dollars, et aucune dette n'était inscrite à notre bilan.

Points saillants de l'entreprise

- Création de la coentreprise « Truss » avec Molson Canada visant à rechercher des possibilités de développer des boissons non alcoolisées infusées de cannabis pour le marché canadien.
- Première incursion mondiale en partenariat avec l'entreprise grecque Qannabos et plans visant à établir un centre de traitement, de production et de distribution dans la zone euro, en Grèce, comprenant l'aménagement de 350 000 pieds carrés d'infrastructure pour laquelle nous avons reçu une autorisation.
- Premières récoltes de la nouvelle serre de 250 000 pieds carrés, augmentant ainsi la capacité de production annuelle à 25 000 kg de fleurs séchées.
- Participation dans des installations de 2 004 000 pieds carrés à Belleville, en Ontario, offrant une capacité de fabrication de produits de cannabis avancés.
- Ententes d'approvisionnement avec la Société ontarienne du cannabis et le British Columbia Liquor Distribution Board pour fournir les vaporisateurs sublinguaux primés Elixir, ainsi que Fleur de Lune, une huile intime à base de cannabis, en Ontario.
- Contrat avec Metro Groupe de Chaîne D'Approvisionnement pour gérer un entrepôt et centre de distribution moderne de 58 000 pieds carrés situé à Montréal pour les commandes de produits pour consommateurs adultes effectuées à la boutique Web de la Société québécoise du cannabis (« SQDC »).
- Investissement stratégique de 10 millions de dollars dans le magasin de détail indépendant Fire & Flower inc., au moyen d'un effet à recevoir convertible.
- Construction de la fondation et de la charpente terminée pour la serre de 1 000 000 pieds carrés (la fin des travaux est prévue pour décembre 2018).



Nous avons achevé la construction de notre première serre en décembre 2016 et avons depuis entrepris plusieurs expansions.

DE TELS MOMENTS SE PRODUISENT UNE FOIS DANS UNE VIE

En innovant aujourd'hui, HEXO Corp. se prépare pour l'avenir de l'utilisation de cannabis par des consommateurs adultes.

Nous sommes responsables, nous faisons preuve de diligence, nous exerçons une approche stratégique. Nous sommes également audacieux. Et c'est de cette manière que nous produisons de la valeur à long terme pour nos actionnaires.

→ LETTRE DU PRÉSIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chers actionnaires,

Il y a cinq ans, Adam Miron et moi nous sommes rencontrés dans un sous-sol et avons imaginé une société. Nous étions mus par notre conviction que le cannabis pouvait exercer des impacts positifs mesurables chez les adultes qui l'utilisent de façon responsable. J'avais de l'expérience en finances et en exploitation. Adam avait le sens politique. Ensemble, nous allions assembler une équipe possédant la bonne combinaison d'expertise en marketing, image de marque, qualité, ventes et développement de produits. Nous allions créer HEXO Corp.

Au début de l'année dernière, nous avons élargi notre équipe à près de 50 employés, nous avons 45 000 pieds carrés d'espace de serre et vendions 24 produits différents de cannabis médicinal sous notre marque Hydrothecary.

Nous avons pour objectif de tirer parti de cette position favorable pour exécuter notre plan visant à devenir une société internationale de produits de consommation emballés. Pour ce faire, nous utiliserons nos quatre piliers stratégiques.

Top 2 au Canada

Nous sommes devenu un producteur autorisé (PA) en mars 2014, rejoignant alors un peu plus d'une douzaine d'autres PA, et nous avons vendu notre premier produit un peu plus d'un an plus tard. Aujourd'hui, nous avons en place d'importantes ententes d'approvisionnement avec cinq gouvernements provinciaux, dont un contrat de cinq ans avec la Société québécoise du cannabis (« SQDC ») d'une valeur d'un milliard de dollars ou plus en revenus.



Nous nous engageons à appliquer de bonnes pratiques de gouvernance et de gestion viable qui assureront une valeur à long terme pour nos collectivités, nos employés et nos actionnaires.



Moins d'un an plus tard, nous avons 270 employés et sommes en voie de compter 1,3 million de pieds carrés d'espace de serre d'ici la fin de l'année. Et, bien sûr, nous entrons actuellement dans le nouvel univers des produits de cannabis légaux pour consommateurs adultes.

Je suis fier de dire que HEXO Corp. possède la bonne combinaison d'histoire et d'enthousiasme et l'élan nécessaire pour entrer dans la période de l'après-légalisation avec confiance et audace. En effet, nous sommes parmi un petit nombre de sociétés positionnées pour la façonner.

Notre stratégie

Grâce à votre aide, nous avons recueilli 316,5 millions de dollars de marchés publics depuis juillet 2017. Et comme nous n'avons aucune dette, nous sommes l'une des sociétés les mieux capitalisées de notre secteur d'activité, alors que nous commençons à vendre du cannabis pour consommateurs adultes dans notre province de Québec, ainsi que dans d'autres marchés canadiens.

Cela représente 35 % des ventes de produits pour consommateurs adultes de la province au cours de la première année de légalisation. Au total, nous avons des ententes de distribution avec des gouvernements provinciaux ou des sociétés de commerce de détail privées dans la plupart des grands marchés canadiens. Des études ont évalué le marché légal canadien à 10 milliards de dollars par année; nous prévoyons détenir une part de marché de 12 à 15 % en 2019.

Au cours de la prochaine année, notre priorité absolue consistera à servir notre base au Québec par l'exécution sans faille de notre entente avec la SQDC, tout en préparant l'élargissement de nos offres de produits dans d'autres marchés au moyen de notre stratégie de marques maison.

Le Canada est, en fin de compte, une plateforme pour de plus grosses affaires. À titre de principal producteur autorisé au Québec, nous nous positionnerons comme un acteur international – prêt pour l'ouverture d'autres marchés de produits pour consommateurs adultes. Nous avons l'intention d'obtenir 2 % ou plus de ce qui, selon nous, sera un marché mondial de 250 milliards de dollars.

Leadership en image de marque

Nous offrons au marché médical des produits primés depuis plus de trois ans par l'entremise de notre marque Hydrophocary. Avec notre marque de produits HEXO pour consommateurs adultes et notre approche stratégique axée sur nos marques maison, nous nous appuyons sur notre connaissance actuelle de nos clients, à l'aide d'analyses axées sur les données et d'activités d'activation marketing. Grâce à nos efforts visant à comprendre les consommateurs adultes et leurs préférences mieux que nos concurrents, nous allons créer une gamme de produits orientés vers des segments de valeur spécifiques. Variés de par leur concentration, classe de prix et format, ces formidables nouveaux produits seront les meilleurs de leur catégorie.

Grâce à une gamme d'offres que les consommateurs désirent – et sur lesquelles ils peuvent compter pour leur procurer des expériences satisfaisantes constantes –, nous allons veiller à la notoriété de notre marque dans tous les marchés que nous servons.

Création de nouveaux produits

Nous sommes fiers de nos produits de cannabis primés et de la fidélité de nos clients. En même temps, nous savons que les produits de cannabis d'aujourd'hui ne ressemblent pas nécessairement à ceux de demain. La légalisation et les partenariats avec de grandes sociétés de produits de consommation emballés stimuleront la recherche et l'innovation. Grâce à l'identification, la mise au point et le lancement de nouveaux produits, nous resterons à l'avant-garde pendant de nombreuses années.

Évolutivité opérationnelle

Finalement, pour créer de nouveaux produits, développer la notoriété de notre marque et nous positionner comme producteur autorisé de premier plan, tout dépend de notre capacité à améliorer nos opérations et à tenir nos promesses. Comme en témoigne notre croissance en 2018, nous investissons activement dans les gens, les processus et les systèmes pour offrir des produits de haute qualité à des coûts d'exploitation viables.

L'évolutivité opérationnelle nous permet également d'honorer les engagements que nous avons pris avec nos partenaires provinciaux et du secteur privé, et garantit la qualité et l'innocuité sans compromis de nos produits. Comme le prouve la récente expansion de nos installations, notre bilan est supérieur.

La voie responsable à suivre

HEXO Corp. contribue à façonner un marché légal entièrement nouveau. Il s'agit là d'une opportunité exaltante, mais également d'une leçon d'humilité. Nous avons la responsabilité d'éduquer nos clients, de reconnaître les effets néfastes potentiels de nos produits, d'atténuer notre empreinte sur l'environnement et de redonner à notre communauté.

Que ce soit par l'entremise des bilans carbone et gaz à effet de serre de nos installations, de notre travail avec Sentinelle Outaouais pour protéger nos bassins versants locaux ou du soutien à Campaign for Cannabis Amnesty (Campagne pour l'amnistie du cannabis) pour aider les personnes qui ont été accusées de possession simple, nous nous sommes engagés à être une société socialement responsable.

Nous savons aussi que la vraie responsabilité va au-delà des séances de photos et des chèques surdimensionnés. Voilà pourquoi nous nous engageons à appliquer de bonnes pratiques de gouvernance et de gestion viable qui assureront une valeur à long terme pour notre collectivité, nos employés et nos actionnaires.

Assis dans ce sous-sol, Adam et moi ne savions pas ce que l'avenir réservait au cannabis, mais nous avons imaginé une société d'un milliard de dollars qui pourrait faire partie de cet avenir. Aujourd'hui, nous partageons une vision avec vous pour bâtir une société de produits de consommation emballés Fortune 500 – une véritable famille de marques de cannabis.



Sébastien St-Louis, Président-directeur général
25 octobre 2018



Sébastien St-Louis, Président-directeur général

Les vagues du changement

Nous sommes peut-être le premier pays du G20 à entièrement décriminaliser le cannabis, mais l'Uruguay l'a légalisé il y a cinq ans. Bon nombre de ses pays voisins en Amérique latine adoucissent également les interdictions, en particulier du cannabis médicinal. De même, des pays européens comme l'Allemagne, l'Italie, la Grèce et le Royaume-Uni ouvrent la voie pour une ruée vers le vert par l'assouplissement des interdictions pour l'utilisation à des fins médicinales. De notre point de vue, au Canada, nous savons que le vent tourne.

LE MOMENT

Fièrement basés à Gatineau, au Québec, nous demeurons engagés envers notre province d'origine.

Il y a près de vingt ans, en 2001, le Canada était à l'avant-garde du changement lorsqu'il est devenu le premier pays à légaliser le cannabis médicinal. Maintenant, avec la légalisation de la consommation de cannabis à des fins récréatives par des adultes en octobre 2018, le Canada a annulé une interdiction en vigueur depuis 95 ans et, une fois de plus, a fait un grand pas en avant.

En fait, alors que les provinces et les territoires permettent la vente d'un océan à l'autre, notre pays revendique une part importante d'un marché mondial émergent de 250 milliards de dollars. Pour les entreprises canadiennes prêtes à changer les choses, il s'agit d'une occasion unique de façonner une industrie, non seulement au pays, mais dans le monde entier.

Une relation historique

Il y a une raison pourquoi les humains cultivent le cannabis depuis près de 5 000 ans : les propriétés moléculaires de la plante en fleur offrent des avantages considérables sur le plan social et pour la santé et le bien-être, lorsqu'elle est utilisée de manière responsable. Cette plante indigène de l'Asie centrale et du Sud et ses nombreuses applications se sont répandues dans le monde entier – atteignant le Moyen-Orient et l'Afrique il y a des milliers d'années et l'hémisphère occidental au milieu du XVI^e siècle.

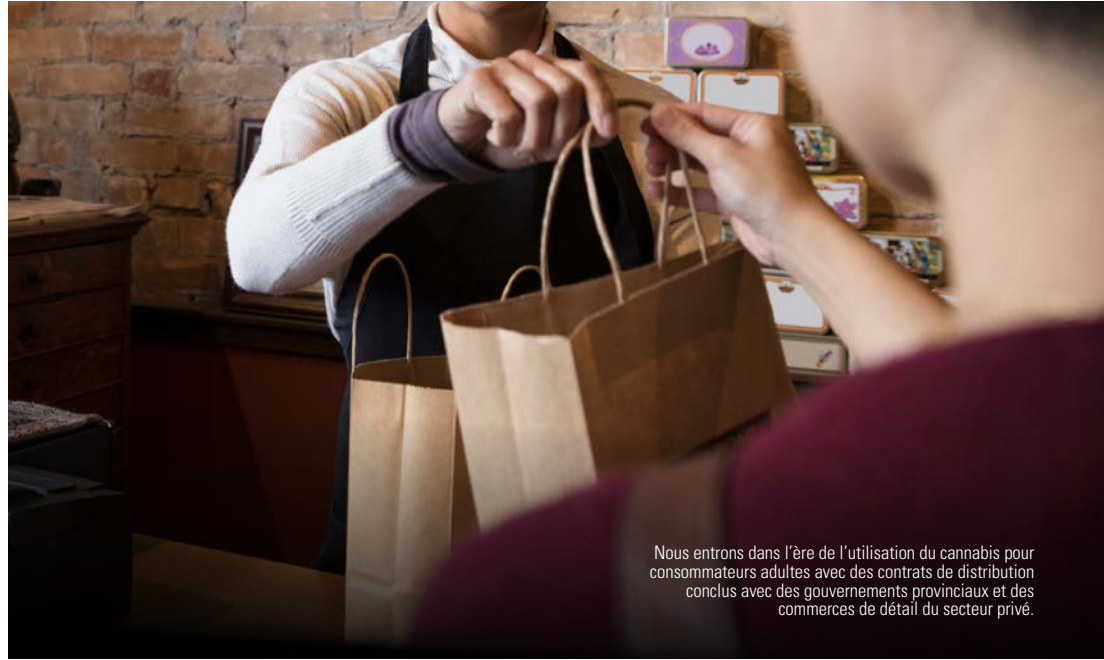
Cependant, les efforts de restriction du régime colonial dans l'ensemble de l'Asie et de l'Amérique latine, ainsi que les efforts déployés aux États-Unis et au Canada au début du XX^e siècle, ont abouti à l'interdiction et la stigmatisation à grande échelle du cannabis.

Les semences du changement

Le Canada a ouvert la voie au cannabis médicinal et a été imité par des pays comme le Portugal, la Belgique, le Chili, le Brésil et la République tchèque. Alors que des pays suivent l'exemple du Canada sur le plan médical, permettant ainsi l'utilisation du cannabis pour traiter la douleur, les nausées et d'autres affections, un nombre croissant de pays sont aussi prêts à décriminaliser son usage à des fins récréatives par des adultes. Bientôt, les consommateurs de partout dans le monde vont rechercher une foule de produits qui procurent des expériences satisfaisantes constantes. Et ils vont se tourner vers des sociétés dignes de confiance.

Opérateurs de changements

Avec la légalisation, d'abord à l'échelle nationale puis internationale, le cannabis sortira de l'ombre comme un produit de consommation extraordinairement adaptable. À l'instar d'autres produits de consommation emballés – du café à l'alcool, du chocolat aux croustilles, du shampooing aux produits de beauté –, le cannabis se prête à une poignée d'acteurs d'envergure véritablement mondiale ayant une expertise en matière de production, de distribution, de vente, de fidélité à la marque et, surtout, d'innovation qui définira le marché.



Nous entrons dans l'ère de l'utilisation du cannabis pour consommateurs adultes avec des contrats de distribution conclus avec des gouvernements provinciaux et des commerces de détail du secteur privé.

Le marché mondial du cannabis finira inévitablement par se consolider. Toutefois, dans un avenir pas si lointain, les listes d'entreprises de produits de consommation emballés de 100 milliards de dollars comprendront une ou deux sociétés qui ont été en mesure de profiter pleinement de ce moment historique. Leurs noms seront bien connus, leurs marques auront une grande valeur et elles jouiront d'une notoriété égale à celle des chefs de file dans les segments des boissons gazeuses et de l'alcool. Il existe seulement une poignée de sociétés de cannabis qui ont une véritable chance de figurer sur ces listes – et HEXO Corp. en fait partie.

En tant que société canadienne qui jouit de l'avantage du précurseur, nous avons jeté nos bases méthodiquement pour façonner et définir le marché du cannabis, particulièrement dans l'esprit des consommateurs et des investisseurs.



Nos technologies d'émulsification et de formulation assurent la qualité constante des récoltes.



Nous offrons Decarb de six façons différentes, toutes prêtes à la consommation.

Nous sommes en voie d'achever l'aménagement d'un espace de serre de 1,3 million de pieds carrés d'ici décembre 2018.

NOTRE FONDATION

En juin 2013, le Canada a édicté le *Règlement sur la marijuana à des fins médicales* (« RMFM »), qui a remplacé les règles antérieures régissant l'accès et l'utilisation du cannabis médical. La société qui est maintenant connue sous le nom de HEXO Corp. a été fondée trois mois plus tard, avec la création de la société Hydrothecary en août 2013.

Au cours des mois et des années qui ont suivi, nous avons commencé à récolter les plants, à établir des relations durables avec les patients ayant des besoins médicaux et à construire une infrastructure qu'aucun autre producteur autorisé au Canada n'a pu réaliser. En d'autres termes, nous avons commencé à jeter les bases en vue de capitaliser sur l'inévitable légalisation du cannabis pour consommateurs adultes au Canada et dans le monde entier.

Expansion

Grâce à notre culture de l'innovation, HEXO Corp. ne se repose jamais. Un peu plus d'un an après notre fondation, nous avons prouvé la viabilité de la culture du cannabis en serre avec nos installations d'origine, premières du genre, à Gatineau, au Québec. Nous avons rapidement eu besoin d'une superficie de plus de 7 000 pieds carrés, et nous nous sommes mis au travail.

Aujourd'hui, les installations autorisées de HEXO Corp. comportent une superficie totale de 310 000 pieds carrés, offrant une capacité de production annuelle à 25 000 kg de produit séché. En plus de notre serre de 35 000 pieds carrés, achevée en 2017, et d'une autre

serre achevée au milieu de 2018, dont la superficie totale est de 250 000 pieds carrés, nos installations comprennent des espaces d'entreposage et de distribution, ainsi que des laboratoires pour faire progresser les méthodes de culture et développer des produits.

Bien entendu, comme l'industrie elle-même, notre infrastructure prend rapidement de l'expansion : nous avons récemment acquis un espace à Belleville, en Ontario, et nous planifions l'établissement d'installations d'envergure en Grèce, dans le cadre de notre partenariat en coentreprise avec Qannabos. HEXO Corp. est également en voie d'ouvrir une serre d'un million de pieds carrés en décembre 2018. De la taille de 17 terrains de football, la nouvelle serre fera passer à 108 000 kg notre capacité de production annuelle.

Nos antécédents prouvent que nous atteignons nos cibles. Avec notre empreinte actuelle et nos plans d'expansion qui avancent comme prévu, nous sommes prêts pour la première année suivant la légalisation du cannabis – et prêts pour répondre aux besoins d'un marché en pleine croissance.

Réponse à la demande

L'expansion prudente de l'infrastructure, accompagnée d'un savoir-faire dans le domaine de la réglementation et d'une expertise inégalée, nous a positionnés pour répondre à la demande tout en dépassant les attentes grâce à notre marque de produits médicaux, Hydropharmacy, et à sa gamme de produits variés.

S'appuyant sur ses antécédents de fiabilité et sa capacité avérée à livrer les commandes, HEXO Corp. entre dans la période de l'après-légalisation avec des ententes d'approvisionnement sans pareilles dans l'industrie. Un important contrat avec la Société québécoise du cannabis (« SQDC »), dans notre province, nous permettra de fournir au Québec 200 000 kg ou plus de cannabis sur une période de cinq ans. Cela représente 35 % des ventes de la province au cours de la première année de légalisation, ainsi que des revenus potentiels d'un milliard de dollars.

D'autres ententes avec des organismes provinciaux en Ontario, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan, ainsi qu'avec le magasin de détail privé Fire & Flower, signifient qu'HEXO Corp. bénéficie probablement de la plus haute prévisibilité de revenus parmi toutes les sociétés de cannabis au Canada ou dans le monde.

Distribution du produit

La capacité de cultiver le cannabis est essentielle, mais tout aussi importante est la capacité de distribuer des produits innovants aux partenaires de vente au détail et aux utilisateurs finals. En 2018, nous avons établi un centre de distribution et d'entreposage de 58 000 pieds carrés à Montréal que le fournisseur de services logistiques Metro Groupe de Chaîne D'Approvisionnement exploitera en notre nom.

Ce partenariat n'est qu'une des mesures prises par HEXO Corp. pour respecter sans faille ses engagements à l'égard des utilisateurs finals et des investisseurs.



Nos antécédents indiquent que nous terminons toujours les projets d'infrastructure dans les délais prévus.

Maison de verre

Notre stratégie de récolte continue, qui prévoit la récolte hebdomadaire de plants cultivés au soleil, repose sur des plans d'expansion dynamique. Nos serres de pointe nous permettent d'augmenter la production tout en contrôlant les coûts en capital et en assurant une qualité constante. Elles nous permettent aussi de produire le cannabis plus efficacement, comparativement à d'autres méthodes. Grâce à l'énergie solaire, nous consommons moins d'électricité par gramme. Il nous faut également moins d'eau. L'approche est bonne pour les plants, bonne pour l'environnement et bonne pour nos résultats.



Nous sommes passés de 50 à 270 employés en moins d'un an.



L'évolutivité opérationnelle est un jalon stratégique de notre réussite.



Et le gagnant est

Nous savons créer des produits innovants qui retiennent l'attention des gens. Il y a deux ans, par exemple, nous avons lancé decarb, une poudre de cannabis activé conçue pour la consommation par voie orale. Et l'an dernier, nous avons lancé Elixir, la première et unique gamme de vaporisateurs sublinguaux d'huile de cannabis à la menthe poivrée au Canada. Les clients ont bien accueilli les deux produits, tout comme l'industrie : decarb et Elixir ont reçu plusieurs récompenses lors du gala des Canadian Cannabis Awards; decarb a remporté le prix du meilleur nouveau produit de cannabis.

NOTRE OPÉRATION

Que nous cultivions des plants ou créions des produits innovants, nous appliquons des normes scientifiques rigoureuses.

Ayant bâti une solide fondation – et avec l'infrastructure nécessaire et des circuits de distribution en place plus tôt que prévu – HEXO Corp. entame dans des circonstances favorables la première année de légalisation en tant que société de produits de consommation emballés intégrée verticalement.

Nous avons déjà vendu plus d'un million de grammes de cannabis à des milliers de patients canadiens qui se tournent vers nous pour se procurer des produits toujours sûrs et de haute qualité. Pour chaque vente, c'est exactement ce que nous livrons, tout en renforçant la valeur de la marque et sa notoriété.

Un nom sur lequel vous pouvez compter

Chez HEXO Corp., nous sommes plus qu'un fournisseur de molécules. Nous sommes un chef de file stratégique du marché qui possède des antécédents solides en matière de technologie, d'innovation et d'image de marque – et qui a acquis la confiance de ses clients. Cela fait de nous un partenaire attrayant dans la période de l'après-légalisation.

Les produits à base de cannabis prendront de nombreuses formes dans les années à venir, dont les vaporisateurs, les produits comestibles et d'autres méthodes de production que nous n'avons pas encore imaginées. Toutefois, abordons les boissons non alcoolisées infusées. Nous sommes allés à l'extérieur du marché pour discuter avec les chefs de file dans le domaine des boissons qui souhaitent exploiter le cannabis sans fumée. Nous avons cherché un partenaire potentiel possédant un ensemble de compétences et de connaissances de l'industrie qui complèteraient les nôtres. Nous avons trouvé ce partenaire en Molson Canada.

Par l'entremise de Truss, la coentreprise que nous avons annoncée avec Molson Canada en août 2018, nous sommes à l'avant-garde du marché des boissons infusées de cannabis. Ce partenariat combine l'expérience de l'industrie riche en histoire et l'expertise de Molson Canada en matière de distribution avec les technologies d'extraction et les antécédents en création de produits innovants de HEXO Corp. Et pour les consommateurs, le partenariat offrira des produits garantis par des marques de confiance.

Une présence dans la zone euro

Alors que nous nous positionnons pour la période de l'après-légalisation au Canada, nous jetons également les bases pour pénétrer dans les marchés étrangers de produits pour consommateurs adultes. Dans le cadre de notre coentreprise avec Qannabos, par exemple, nous allons établir des installations autorisées de 350 000 pieds carrés en Grèce, ce qui nous permettra d'augmenter notre capacité de production et de servir les marchés légaux au Royaume-Uni, en France et dans d'autres pays.

La vente de produits HEXO de haute qualité en Europe aujourd'hui nous permettra d'accroître la notoriété de notre marque et de fidéliser les clients, ce qui entraînera notre réussite dans les marchés de produits pour consommateurs adultes de demain.

Des partenariats qui façonneront l'industrie

HEXO Corp. jouit d'une position enviable : nous sommes un des deux seuls producteurs autorisés à avoir établi un partenariat avec une entreprise Fortune 500; et nous explorons activement la possibilité d'établir d'autres relations verticales dans les domaines de l'alimentation, des produits de beauté et d'autres produits. Nous faisons appel à des marques de produits de consommation emballés de confiance et apprenons comment compléter leurs stratégies sur le cannabis de manière à accroître la valeur partagée.

Puisque nous pouvons offrir une infrastructure autorisée, des technologies d'extraction innovantes, des produits attrayants, l'accès aux marchés légaux des produits pour consommateurs adultes et l'avantage du précurseur – et tout cela dès le départ –, nous faisons la démonstration de la véritable puissance de HEXO.



Notre coentreprise avec Molson
Canada change la donne.



Nos produits font l'objet
d'analyses chimiques réalisées
en interne et par des tiers.



Que ce soit par le biais de HEXO ou de Hydrothecary, nous offrons des produits de cannabis rigoureusement testés et d'une qualité sans compromis.



NOTRE AVENIR

Nous créons actuellement une famille de marques axées sur les consommateurs.

Imaginez un jour où deux collègues prennent un repas d'affaires, et au lieu de commander deux verres de vin, ils commandent une boisson infusée de cannabis. Ils ressentiront un effet rapide et bref. Et comme la formulation sera juste à point, ils retourneront au travail sans se sentir étourdis.

Ou imaginez un jour où une athlète amateur se tourne vers un produit à base de cannabis, au lieu de prendre de l'ibuprofène, pour traiter une inflammation. Elle sera de retour sur le terrain ou la piste de jogging sans ressentir d'effets secondaires.

Voilà le visage du cannabis pour consommateurs adultes.

Et ce n'est pas tout

Dans le cadre d'ententes avec des gouvernements provinciaux ou des commerces de détail privés et au moyen d'investissements stratégiques dans nos gens, nous profitons activement de notre capacité d'augmenter la production et la distribution. Qu'il s'agisse de ventes en ligne ou auprès de commerçants physiques, des millions de consommateurs canadiens peuvent profiter des produits de marque HEXO de qualité supérieure dès la légalisation.

Au début, nous sommes en mesure d'offrir aux consommateurs des produits séchés, des vaporisateurs sublinguaux, des huiles intimes et des poudres décarboxylées. Toutefois, nous sommes constamment à la recherche de nouveaux modes de consommation, de façons différentes de libérer les bienfaits du cannabis. Demain, nous offrirons des capsules

gélatineuses molles, des produits topiques, des anti-inflammatoires et d'autres produits que nous n'avons pas encore imaginés.

Guidés par des études de marché et de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise, nous développerons des produits de qualité que nous offrirons partout au Canada, ainsi que dans les marchés légaux de produits pour consommateurs adultes du monde entier.

Une famille de marques porteuses de valeur

Lorsque les consommateurs avertis rechercheront sur les tablettes (ou dans les menus) une vaste gamme de produits à base de cannabis – des boissons aux produits de beauté, des produits comestibles aux vaporisateurs – ils rechercheront les marques qu'ils connaissent. Ils rechercheront les marques dignes de confiance. Ils rechercheront les produits HEXO.

Par la création d'une famille de marques phares qui offrent un éventail de classes de prix et de formulations, nous établissons une part de marché solide et positionnons HEXO Corp. comme une société productrice de bénéfices élevés par action.

Création d'une rare opportunité

Que ce soit dans nos serres et installations de recherche, dans nos interactions en personne avec les pharmaciens et les associés de la vente au détail ou par le biais de nos coentreprises avec des sociétés Fortune 500, les employés de HEXO Corp. manifestent l'enthousiasme, la vision et la discipline nécessaires pour façonner un marché entièrement nouveau à partir de zéro.

Chez HEXO Corp., nous créons une rare opportunité pour nos partenaires, nos clients et nos investisseurs.



Le programme d'activation de HEXO aide à réduire la stigmatisation entourant le cannabis pour consommateurs adultes.

Loin du stéréotype

Les consommateurs de produits HEXO ont une mentalité d'explorateur. Souvent, ils sont des professionnels à revenu élevé âgés de 35 à 45 ans. Ils sont instruits, curieux et actifs. Nous établissons des liens avec ces consommateurs par le biais d'un programme d'activation marketing, comme notre série Jamais blasé. En combinant la notoriété de la marque avec les événements culturels qu'ils aiment déjà – comme la musique, le sport électronique, les démonstrations de grands chefs –, nous établissons un contact avec des influenceurs qui informeront leurs réseaux au sujet du cannabis pour consommateurs adultes, en général, et des produits HEXO, plus particulièrement.



Grâce à des influenceurs et à l'éducation, nous rejoignons les consommateurs de l'ensemble du Canada.

Rapport de gestion

Trimestre et exercice clos le 31 juillet 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action et à moins d'indication contraire)

Le présent rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitation d'HEXO Corp. (anciennement la société Hydropharmacy) et de ses filiales en propriété exclusive (collectivement, « nous », « notre », « nos », la « Société » ou « HEXO ») porte sur le trimestre et l'exercice clos le 31 juillet 2018 (« l'exercice 2018 »). Il vient compléter les états financiers consolidés intermédiaires audités de la Société et les notes annexes pour l'exercice clos le 31 juillet 2018. Nos états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens.

Le présent rapport de gestion a été préparé en conformité avec les exigences en matière de rapport de gestion établies par le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. On trouvera des renseignements supplémentaires au sujet de la Société sur nos sites Web, au www.thehydropharmacy.com ou au www.hexo.com, ou sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Certains renseignements figurant dans le présent rapport de gestion incluent des énoncés prospectifs au sens des lois en valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de termes comme « prévoir », « avoir l'intention de », « estimer », « s'attendre à », « être d'avis que », « projeter », « continuer » ou « objectif », du futur ou du conditionnel ou d'expressions similaires indiquant des résultats ou des événements futurs. Ils comprennent notamment les énoncés portant sur les attentes, les projections ou d'autres événements ou situations futurs, et ceux portant sur nos objectifs, stratégies, opinions, intentions, plans, estimations, projections et perspectives, y compris les énoncés concernant nos plans et objectifs ou les estimations ou les projections relatives aux actions des clients, des fournisseurs, des concurrents et des autorités de réglementation, ainsi que les énoncés portant sur notre rendement économique futur. Ces énoncés ne sont pas des faits historiques; ils reflètent plutôt l'opinion de la direction au sujet d'événements futurs, dont bon nombre sont par leur nature incertains et indépendants de la volonté de la direction. Nous avons formulé ces énoncés prospectifs d'après nos attentes actuelles concernant les événements futurs. Bien que les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion reposent sur ce que nous jugeons être des hypothèses raisonnables, ces dernières sont assujetties à un certain nombre de risques indépendants de notre volonté, et rien ne garantit que les résultats réels correspondront aux résultats indiqués dans ces énoncés prospectifs. Les facteurs en conséquence desquels les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, les risques d'ordre financier; la concurrence; la conjoncture économique en général et les événements qui se produisent ailleurs dans le monde; le développement de produits; les risques liés aux installations et à la technologie; les modifications apportées aux lois, aux règlements ou aux politiques, y compris les lois fiscales; les risques qui relèvent des activités agricoles; les risques d'approvisionnement; les risques liés aux produits; la dépendance envers la haute direction; le caractère suffisant de la couverture d'assurance et d'autres risques et facteurs énoncés dans nos documents déposés auprès des autorités en valeurs mobilières. On trouvera de plus amples renseignements sur les facteurs pouvant entraîner un écart entre les résultats réels et les attentes actuelles sous la rubrique « Facteurs de risque ». Tous les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion sont formulés en date de ce dernier. Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ces énoncés prospectifs afin de tenir compte de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, à moins que la loi nous y oblige.

Le présent rapport de gestion est daté du 25 octobre 2018.

Aperçu de la Société

La Société a été fondée en 2013 afin de produire du cannabis en vertu du *Règlement sur la marijuana à des fins médicales* (le « RMFM ») de Santé Canada. Nous sommes devenus en mars 2014 le 17^e producteur à obtenir une licence au Canada et avons effectué notre première vente de cannabis médicinal en mai 2015. Nous avons été le premier producteur autorisé au Québec et sommes le seul producteur de cannabis inscrit en bourse dont le siège social se trouve dans cette province.

Le RMFM a été remplacé par le *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales* (« RACFM ») en août 2016. Notre licence actuelle en vertu du RACFM nous autorise à produire et à vendre du cannabis aux patients à des fins médicales et aux utilisateurs récréatifs d'âge adulte sous sa forme séchée et sous forme d'huile. Elle vient à échéance le 15 octobre 2019, et nous n'avons connaissance d'aucun motif qui pourrait empêcher son renouvellement.

Nous sommes une société de produits de consommation emballés qui est intégrée verticalement et qui exerce ses activités sur le marché du cannabis à des fins médicales et sur le nouveau marché légal du cannabis destiné à la consommation récréative chez les adultes. Notre principale activité consiste à cultiver, à transformer, à emballer et à distribuer du cannabis à nos installations de Gatineau, au Québec, afin de répondre à la demande sur le marché du cannabis médicinal et le marché du cannabis destiné à la consommation récréative chez les adultes au Canada puis, là où la réglementation l'autorise, à l'étranger. Nous avons élargi nos activités grâce à l'ouverture d'un bureau à Gatineau, au Québec, à l'ajout d'un espace additionnel de transformation et de fabrication de pointe à Belleville, en Ontario, et à l'établissement d'un centre de distribution à Montréal, au Québec.

Jusqu'à maintenant, nous avons vendu plus d'un million de grammes de cannabis médicinal à des milliers de patients partout au Canada qui comptent sur nous pour leur offrir des produits sécuritaires et de grande qualité. Nous avons créé une gamme complète de produits primés, en plus d'acquérir une expérience et des connaissances précieuses en servant ces patients. Ces atouts nous confèrent une position favorable pour répondre à la demande sur le marché légal de la consommation récréative de cannabis chez les adultes. Nous sommes actuellement le producteur autorisé ayant conclu le plus important et le plus long contrat d'approvisionnement à terme de gré à gré au pays d'après les contrats d'approvisionnement provinciaux annoncés. Au Québec seulement, nous fournirons 20 000 kg de cannabis au cours de l'année suivant la légalisation du cannabis pour consommation récréative chez les adultes, et jusqu'à environ 200 000 kg pendant les cinq premières années après la légalisation.

Au 19 octobre 2018, nous disposons d'un espace de production autorisé de 310 000 pieds carrés ayant une capacité de production annuelle de 25 000 kg, d'une superficie additionnelle de 1 000 000 pieds carrés en construction et d'immeubles commerciaux totalisant 2 060 000 pieds carrés pour nos besoins de distribution et de recherche et développement, un autre espace loué de 58 000 pieds carrés servant à la distribution situé à Montréal, au Québec, et des bureaux commerciaux en location au centre-ville de Gatineau, au Québec.

Nous employons environ 220 personnes. De ce nombre, 81 s'occupent de l'exploitation, de la fabrication et de la transformation, 53 des ventes et du marketing, 40 de la culture et de la récolte, 39 des services administratifs et des tâches de direction et 7 du contrôle qualité et de la recherche et du développement.

Nous sommes l'une des sociétés les plus innovantes du secteur, grâce notamment à nos produits Elixir, un vaporisateur sublingual d'huile de cannabis à la menthe, et Decarb, une poudre de cannabis activée conçue pour être consommée par voie orale. De plus, nous nous donnons les moyens de continuer à innover grâce à notre coentreprise avec Molson Canada, qui nous place à l'avant-garde du marché des boissons infusées au cannabis.

Les investisseurs ont vu d'un bon œil notre stratégie et la façon dont nous l'avons mise en œuvre, comme en témoignent les 316,5 M\$ que nous avons mobilisés sur les marchés publics depuis juillet 2017 et l'absence de dettes, ce qui nous procure l'une des situations de capital les plus saines parmi les sociétés du secteur.

Nous ne prévoyons pas mener des affaires directes ou indirectes avec une entreprise qui tire des revenus, directement ou indirectement, de la vente de cannabis ou des produits de cannabis aux États-Unis ou dans un autre territoire où la vente de cannabis est illégale en vertu des lois applicables.

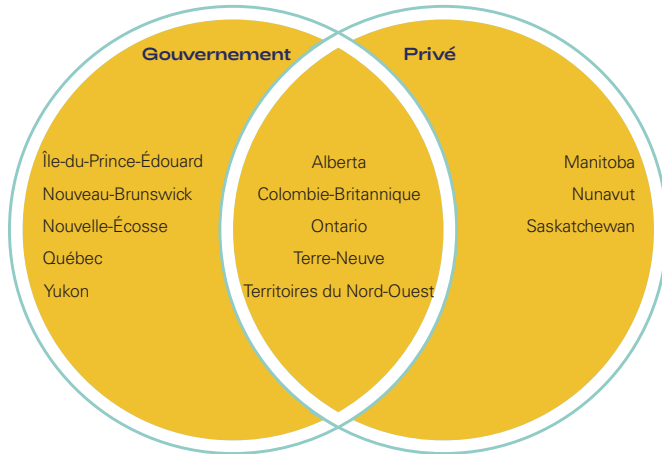
Marché du cannabis au Canada

En 2017, selon Statistique Canada, près de cinq millions de Canadiens ont acheté environ 760 000 kg de cannabis, principalement de sources illégales, ce qui représente 5,7 milliards de dollars. L'organisme fédéral estime à 7,50 \$ le prix moyen par gramme. Diverses études de marché ont estimé à plus de dix milliards de dollars par année la taille du marché du cannabis au Canada. Nous bénéficions d'une position unique pour répondre à la demande du marché, car nous avons décroché le plus important contrat d'approvisionnement de gré à gré chez les producteurs autorisés.

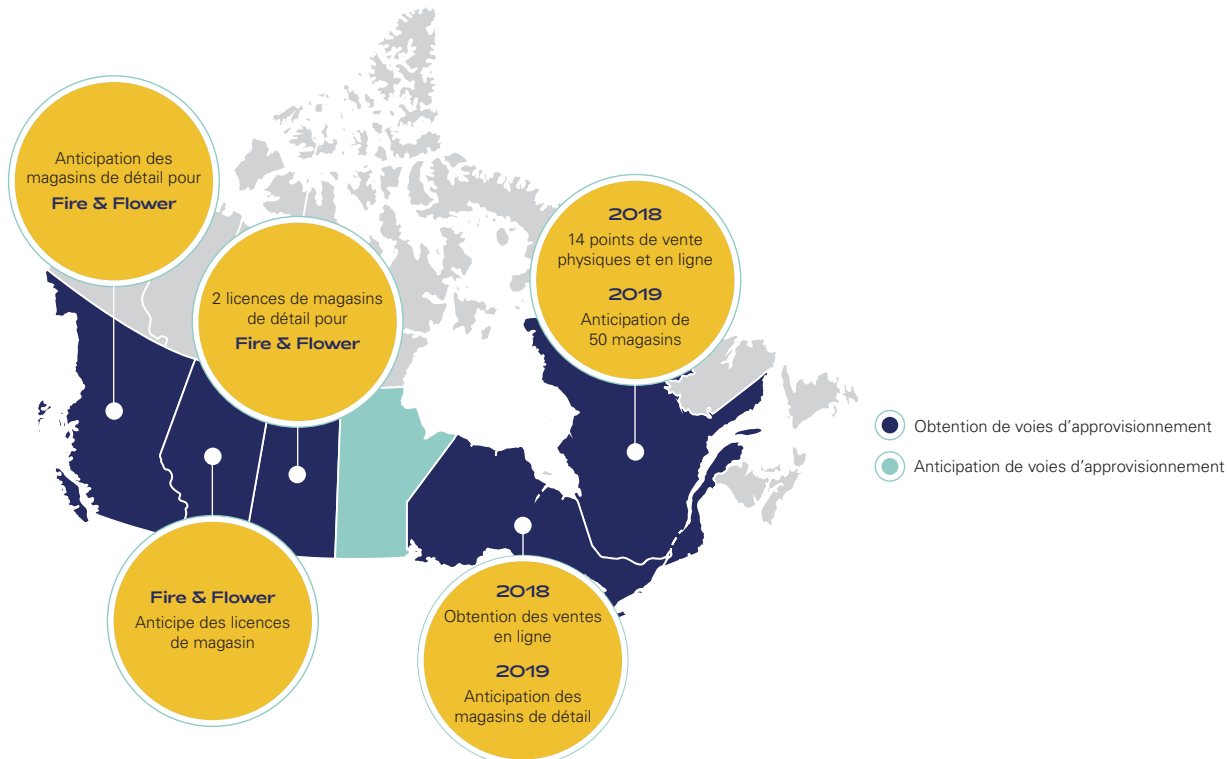
Au 13 août 2018, toutes les provinces et tous les territoires ont dévoilé leur stratégie de vente au détail sur le marché du cannabis, lesquelles prévoient des magasins privés, des succursales d'État ou une combinaison des deux dans plusieurs territoires. Nous nous sommes positionnés en concluant des contrats d'approvisionnement stratégiques avec les gouvernements provinciaux du Québec, d'Ontario et de la Colombie-Britannique, ainsi qu'en investissant dans le secteur privé de la vente au détail de cannabis afin d'offrir nos produits primés et novateurs sur l'ensemble des canaux, partout au pays.

Canaux de distribution au détail prévus par province et territoire :

Magasins de détail



Nous avons établi des canaux de distribution dans cinq provinces, à savoir le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique, en concluant des contrats d'approvisionnement avec des organismes gouvernementaux et des détaillants privés. D'après les contrats annoncés pour l'année suivant la légalisation, nous sommes le producteur autorisé ayant conclu le plus important contrat d'approvisionnement à terme de gré à gré, lequel prévoit un approvisionnement de 20 000 kg pour le Québec seulement.



QUÉBEC

Dans la province de Québec, qui compte 8,45 millions d'habitants, soit environ 23 % de la population canadienne, la Société québécoise du cannabis (« SQDC ») administre la distribution et la vente de cannabis destiné à la consommation récréative chez les adultes. La SQDC a établi 15 succursales dans la province. Elle prévoit faire passer ce nombre à 50 succursales dans l'année suivant la légalisation. Elle vendra aussi du cannabis en ligne.

Au cours de la première année de la légalisation, nous détiendrons 35 % des parts de marché au Québec. Le contrat conclu avec la SQDC pourrait durer jusqu'à cinq ans. Au cours de cette période, nous pourrions livrer 200 000 kg ou plus de cannabis, pour des produits d'un milliard de dollars.

Nous avons également conclu une entente de distribution avec la SQDC, aux termes de laquelle nous serons chargés d'entreposer et de distribuer tous ses produits vendus en ligne aux utilisateurs finaux. Ces produits comprennent ceux de tous les producteurs autorisés ayant conclu un contrat d'approvisionnement avec la SQDC.

ONTARIO

Dans la province d'Ontario, qui compte 14,4 millions d'habitants, soit environ 40 % de la population canadienne, le gouvernement a annoncé qu'il offrira aux consommateurs une gamme variée de produits du cannabis par l'intermédiaire du site Web de la Société ontarienne du cannabis (« OCS »). La province autorisera également des magasins de détail du secteur privé à occuper le marché du cannabis destiné aux adultes. Les produits comprendront initialement du cannabis séché, des produits sous forme d'huile et de capsules, des joints déjà roulés, des clones et des semences.

Nous avons conclu un contrat d'approvisionnement avec l'OCS, aux termes duquel nous fournirons à la province les produits à teneur en THC et en CBD Élixir et Fleur de Lune, deux de nos produits sans inhalation à base d'huile les plus novateurs. Une fois l'aménagement de notre serre de 1 million de pieds carrés terminé en décembre 2018, nous serons en mesure d'offrir notre gamme complète de produits. Cette stratégie nous permettra initialement d'approvisionner le marché ontarien en produits du cannabis sans inhalation par l'intermédiaire de l'OCS.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Dans la province de Colombie-Britannique, qui compte 4,6 millions d'habitants, soit environ 13 % de la population canadienne, nous servirons le marché du cannabis destiné aux adultes en misant sur une approche qui intègre à la fois les secteurs privé et public. La *Liquor Distribution Branch* de la Colombie-Britannique (la « BCLDB ») administrera la distribution de cannabis et de produits à base de cannabis. Nous avons conclu un contrat d'approvisionnement avec la BCLDB, aux termes duquel nous lui fournirons nos produits Elixir et Fleur de Lune à base d'huile à teneur en THC et en CBD.

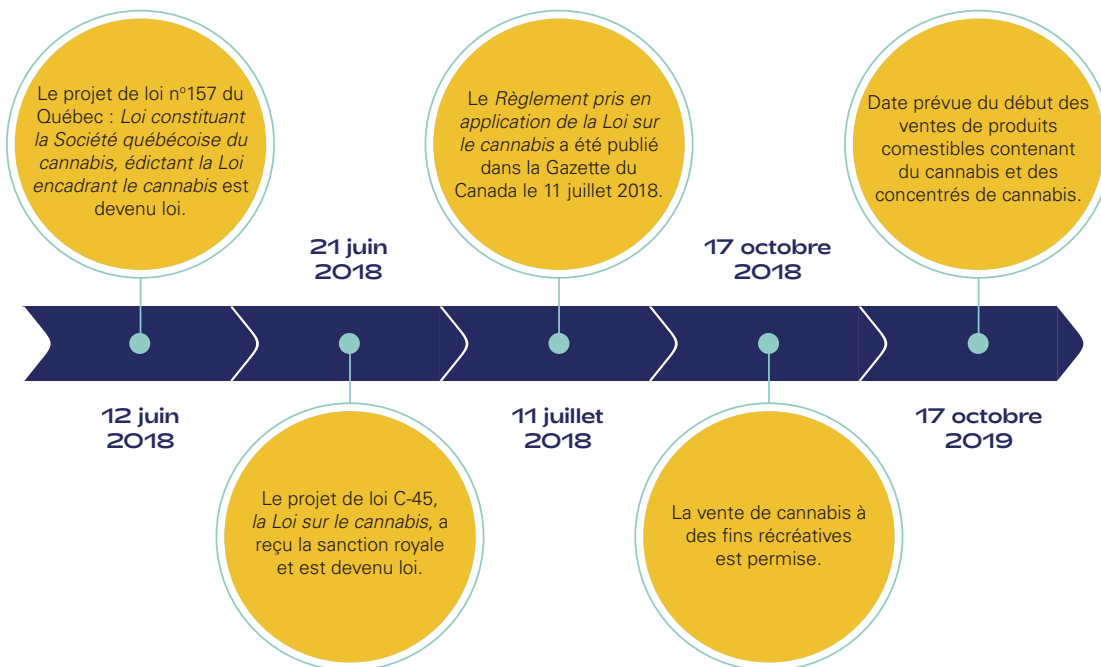
Nous avons également aligné notre stratégie sur celle de Fire & Flower (« F&F »), un détaillant de cannabis du secteur privé, au moyen d'un investissement de 10 M\$ sous forme de prêt convertible. F&F entend ouvrir des magasins partout en Colombie-Britannique, ce qui permettra à HEXO de distribuer ses produits à la fois par l'intermédiaire du secteur privé et de la BCLDB.

AUTRES MARCHÉS PRIVÉS CANADIENS

Nous nous attendons à percer les autres marchés privés du cannabis au Canada au moyen d'investissements stratégiques dans des commerçants privés, comme celui que nous avons fait dans F&F. À l'heure actuelle, F&F possède une licence pour deux magasins en Saskatchewan et a entrepris des démarches pour obtenir une licence en Alberta en vue d'y ouvrir 37 magasins. F&F a également entamé des démarches pour obtenir une licence et ouvrir des magasins au Manitoba.

LÉGISLATION CANADIENNE

La réglementation de la vente de cannabis destiné aux adultes en magasin et en ligne relève de la compétence des provinces et des territoires. Seuls les producteurs qui possèdent une licence seront autorisés à vendre du cannabis sur le marché de la consommation récréative chez les adultes. Au 31 juillet 2018, on comptait 114 producteurs autorisés en vertu du RACFM.



Priorités stratégiques

Depuis nos débuts, nous avons jeté les fondations pour devenir un leader mondial qui sert à la fois le marché du cannabis médicinal et le marché de la consommation de cannabis à des fins récréatives chez les adultes. Quelle que soit l'activité – la culture, la production, le développement de produits, l'innovation ou la distribution – nous appliquons toujours la même rigueur afin de ne faire aucun compromis sur la qualité et l'innocuité des produits que nous proposons aux patients consommateurs de cannabis médicinal et aux adultes qui en font une consommation récréative, tout en gagnant et en conservant la confiance de l'ensemble des intervenants. Nous croyons pouvoir tirer parti de notre succès au Canada pour percer les marchés du cannabis à l'étranger.

Étant donné l'existence de divers règlements encadrant la consommation récréative de cannabis chez les adultes partout au Canada, le nombre de producteurs autorisés d'envergure et la capacité actuelle de culture limitée (mais en croissance), nous estimons que les premières années suivant la légalisation seront déterminantes pour le secteur du cannabis au pays. Nous croyons également qu'une capacité de distribution précoce et une bonne performance financière seront essentielles pour se tailler une place de chef de file sur le marché.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, nous nous sommes donnés comme objectif d'occuper une position de tête dans notre territoire de départ, à savoir le Québec, tout en faisant des incursions stratégiques dans d'autres marchés triés sur le volet ailleurs au Canada, grâce à des accords d'approvisionnement provinciaux et à des partenariats avec des détaillants du secteur privé. Nous arrivons sur le marché de la consommation récréative de cannabis chez les adultes en tant que l'un des plus importants producteurs et fournisseurs, et nous cherchons à amener HEXO Corp. au-delà des frontières canadiennes, là où la réglementation le permet. Nous déployons sans cesse des efforts pour évaluer les possibilités qui existent ou existeront à l'étranger sur le marché du cannabis médicinal et celui de la consommation récréative chez les adultes, y compris en Europe. D'ailleurs, nos activités connaissent actuellement une expansion en Grèce.

Nous nous sommes positionnés afin de répondre à la demande pour des produits de cannabis sans inhalation grâce à notre coentreprise avec Molson Canada, et nous continuons à explorer d'autres possibilités de partenariats similaires dans ce marché. Même si nous continuons à démontrer l'excellence de notre modèle d'affaires et de nos activités au Québec et ailleurs au pays, la Société s'est déjà établie comme un partenaire d'affaires attrayant au Canada et à l'étranger pour les organismes de contrôle du cannabis, les détaillants privés et les entreprises Fortune 500 désireuses de conclure un partenariat.

Cet engagement inébranlable envers la qualité et la sécurité passe par un respect des exigences strictes de Santé Canada en matière de contrôle qualité, un système de production digne des sociétés pharmaceutiques, une méthode de suivi de la semence à la vente, la réalisation de tests par des tiers indépendants et un système en ligne pour afficher les résultats des tests menés sur nos produits.

Notre stratégie générale repose sur quatre piliers : être l'un des deux plus importants producteurs autorisés au pays, établir la primauté de notre marque, proposer des produits innovateurs et soutenir nos objectifs grâce à notre capacité d'évolution opérationnelle. À l'approche de l'ouverture du marché de la consommation récréative de cannabis chez les adultes, nous nous concentrons sur ces quatre priorités stratégiques :

Capacité d'évolution opérationnelle

Investir dans les gens, les procédés et les systèmes pour répondre aux demandes du marché, s'adapter aux nouvelles possibilités et offrir des produits de la plus haute qualité à des coûts d'exploitation raisonnables.



Compter parmi les deux plus grands au Canada

Remplir notre accord avec la SQDC, prendre de l'expansion et distribuer nos produits partout au Canada et à l'échelle mondiale, puis devenir l'un des deux plus importants producteurs autorisés au pays au chapitre des parts de marché.

Produits innovateurs

Continuer à innover et à donner le ton sur le marché en déterminant les nouveaux produits de cannabis qui susciteront l'intérêt et en assurant leur développement et leur commercialisation.

Primauté de la marque

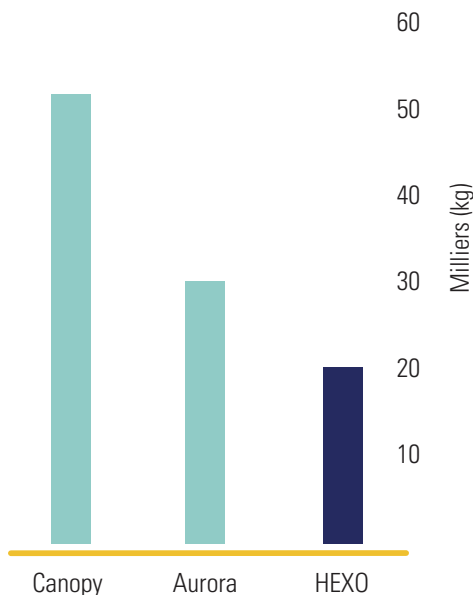
Développer davantage notre gamme de marques à l'aide d'une connaissance poussée de nos clients et de leurs préférences d'après les données recueillies de façon à offrir tous les produits que demande le marché.

Compter parmi les deux plus grands au Canada

Après avoir établi une présence dominante dans notre marché local, à savoir le Québec, nous cherchons à accroître notre présence ailleurs au pays. Notre objectif consiste à respecter nos accords d'approvisionnement avec l'OCS et la BCLDB, ainsi que notre accord d'approvisionnement à long terme avec la SQDC, en plus de gérer efficacement notre centre de distribution récemment annoncé, qui nous permettra d'assurer la distribution de cannabis pour toutes les ventes en ligne de la SQDC. Nous avons également établi un partenariat stratégique avec F&F, un détaillant de cannabis du secteur privé qui nous permettra d'étendre notre capacité de distribution à six provinces et de disposer de l'un des deux plus importants contrats à terme de gré à gré conclus avec le secteur public.

Rang du contrat de vente à terme

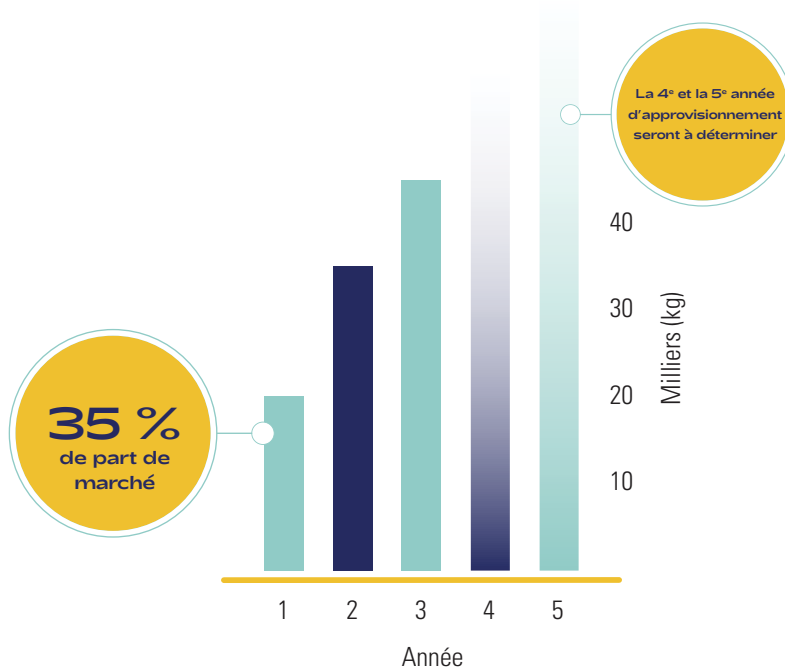
En fonction des quantités annoncées dans les ententes d'approvisionnement provinciales.



ACCORD D'APPROVISIONNEMENT AVEC LA SQDC

La valeur stratégique de notre relation avec la SQDC ne peut être sous-estimée. Avec la SQDC, nous avons décroché le plus important contrat à terme de gré à gré de la jeune histoire du secteur du cannabis, et sommes devenus le fournisseur privilégié de produits de cannabis au Québec pour les cinq premières années suivant la légalisation. Par la suite, d'après un taux de croissance prévu du marché de 10 %, nous avons l'intention de fournir 49 500 kg et 54 450 kg au cours des quatrième et cinquième années, respectivement. La Société estime que le volume total de produits fournis au cours des cinq années de l'accord excèdera 200 000 kg. D'après les accords actuellement conclus entre la SQDC et cinq autres producteurs autorisés, nous avons obtenu le volume le plus élevé pour l'an 1, soit environ 35 % des parts de marché au Québec, et nous aspirons à demeurer le plus important fournisseur pour les années suivantes.

Volume et part de marché % au Québec



Primauté de la marque

Depuis nos débuts à titre de producteur de cannabis médicinal en 2013, nous avons créé une marque de confiance. Notre solide équipe responsable du développement a lancé de nouveaux produits qui répondent aux besoins des consommateurs, quels que soient leur budget et l'expérience qu'ils recherchent, y compris divers modes de consommation. Cette équipe travaille en étroite collaboration avec notre service du marketing pour faire connaître nos produits et bâtir la notoriété de la marque dans un environnement très réglementé.



HEXO – CONSOMMATION RÉCRÉATIVE DE CANNABIS CHEZ LES ADULTES

Au cours du dernier trimestre, la Société a annoncé que la marque HEXO servira le marché légal de la consommation de cannabis chez les adultes. Avec HEXO, la Société souhaite continuer à offrir des marques maison de première qualité, en plus de marquer sa volonté d'offrir une expérience client axée sur l'innovation, la qualité et la fiabilité, et détenir l'un des deux premiers rangs au chapitre des parts de marché au Canada et une part de marché de 2 % à l'étranger. La marque HEXO accorde la même importance à l'innovation et à la qualité supérieure qui ont fait la renommée de la marque Hydrothecary, laquelle s'adresse au marché médicinal.



HYDROPOTHECARY – MARQUE DE CANNABIS MÉDICINAL

Hydrothecary vend du cannabis médicinal de qualité supérieure et de milieu de gamme, et offre plus de 24 produits sous forme séchée, décarboxylée ou d'huile. Depuis trois ans, Hydrothecary sert le marché du cannabis médicinal avec ses produits primés et continuera d'offrir à ces consommateurs une qualité de produit et de service inégalée.

GAMME DE PRODUITS HEXO

Au début, HEXO offrira du cannabis séché et des produits de cannabis classés en trois catégories : cannabis séché, huiles de cannabis et produits décarboxylés.

Cannabis séché – Produits de qualité supérieure et intermédiaire offerts dans deux gammes, Moment du jour et H2. Ces deux gammes de produits offrent un large spectre de teneur en CBD et en THC selon les souches utilisées, soit sativa, hybrides ou indica. HEXO offre 15 produits de cannabis séchés dont le prix au gramme varie de 3 \$ à 15 \$. Chaque produit est choisi avec soin pour traiter les symptômes fréquents chez les patients et répondre aux besoins des adultes qui en font une consommation récréative.

Produits à base d'huile – Elixir, une gamme de produits de vaporisation sublinguale d'huile de cannabis, comprend de fortes teneurs en THC et en CBD et constitue le seul produit d'huile de cannabis à l'essence de menthe poivrée au pays. Fleur de Lune est l'un des premiers produits d'huile de THC à base de cannabis intime au Canada. Ces deux produits proposent de nouvelles façons de consommer le cannabis sans l'inhaler. HEXO offre trois produits à base d'huile dont le prix varie de 69 \$ à 89 \$ la bouteille, ainsi qu'un produit d'huile de cannabis intime à 59 \$ pour un vaporisateur de 60 ml.

Produits décarboxylés – Decarb est une poudre de cannabis activée finement moulue qui est offerte dans un spectre complet de teneur en CBD et en THC. Decarb se décline en six produits, dont le prix au gramme varie de 3 \$ à 15 \$.

Decarb a été nommé « Meilleur nouveau produit » aux Canadian Cannabis Awards 2017 tandis qu'Elixir a obtenu la troisième place dans la même catégorie et la deuxième place dans la catégorie « Meilleure huile à THC élevé ». Nous avons également remporté la première place dans la catégorie de l'emballage.

Produits innovateurs

Nos priorités stratégiques reflètent notre conviction selon laquelle la valeur à long terme pour les actionnaires dans notre secteur passe par la distribution à grande échelle et la notoriété de la marque. Nous souhaitons devenir le partenaire de choix des organismes provinciaux responsables de la distribution et de la vente au détail de cannabis tout en étant reconnus comme l'entreprise offrant la meilleure expérience utilisateur en matière de produits, de prix ou de modes de consommation.

Nous continuons à nous positionner pour répondre à la demande du marché pour des produits comestibles et offrir les produits les plus populaires chez les consommateurs d'ici octobre 2019. Il s'agit, sans s'y limiter, de produits de vapotage, de cosmétiques, de produits comestibles, comme des confiseries, de produits de boulangerie et laitiers, ainsi que des boissons non alcoolisées, par l'entremise de notre coentreprise avec Molson Canada.

Nos priorités stratégiques se reflètent également dans l'importance que nous accordons à la recherche, à l'innovation et au développement. Nous étudions activement divers moyens de renforcer notre expertise en matière d'utilisation du cannabis et de modes de consommation, en plus d'explorer les façons d'élargir notre gamme de produits et notre portefeuille de marques. Les activités comprennent des partenariats conclus et potentiels, des coentreprises et des acquisitions stratégiques de propriété intellectuelle ainsi que d'autres opérations connexes.

Nous sommes déjà reconnus comme des leaders de l'innovation par l'industrie du cannabis, comme en témoignent nos produits primés Elixir et Decarb. Au cours du trimestre, nous avons lancé Fleur de Lune, l'une des premières huiles de cannabis intimes au Canada.

Au-delà des fonds nécessaires pour procéder aux investissements que nous avons planifiés dans le but d'accroître notre capacité de culture, nous prévoyons affecter la majeure partie de notre capital à la marque, à l'innovation des produits, à l'expansion à l'étranger et à la production, tout en demeurant à l'affût des opérations stratégiques susceptibles de créer de la valeur pour nos actionnaires. L'acquisition de l'installation de Belleville, en Ontario, s'inscrit dans cette stratégie, car la Société s'en servira notamment pour y mener ses activités de recherche et de développement et y conserver ses futurs produits. Cette approche nous permettra de soutenir notre position de leader sur le marché canadien du cannabis, tant à titre de distributeur que de fabricant de produits novateurs.

Capacité d'évolution

Nous cultivons le cannabis depuis quatre ans en vertu du RACFM afin de cultiver et de produire jour après jour du cannabis de grande qualité. Nos pratiques et technologies de culture sont constamment évaluées et actualisées pour en améliorer l'efficacité.

Nous avons décidé de nous installer à Gatineau, au Québec, car nous croyons que la province offre des conditions idéales pour la production de cannabis. On y retrouve un approvisionnement abondant en électricité renouvelable à des tarifs concurrentiels, d'importantes ressources hydriques et du personnel compétent.

À la frontière des deux plus grands bassins de consommateurs du Canada, à savoir le Québec et l'Ontario, notre site principal nous situe à proximité de deux centres urbains parmi les plus importants au pays : le Grand Montréal et la région de la Capitale-Nationale. De plus, nous avons fait l'acquisition d'installations à Belleville, en Ontario, soit l'emplacement idéal entre la région de la Capitale-Nationale et Toronto, ainsi qu'à Montréal, afin de servir la région centrale du Québec.

À l'heure actuelle, la superficie de nos établissements autorisés totalise environ 310 000 pieds carrés, lesquels comprennent notre première serre de 7 000 pieds carrés, notre serre de 35 000 pieds carrés achevée en 2017, une serre de 250 000 pieds carrés achevée en juillet 2018, un entrepôt, deux laboratoires indépendants et deux édifices modulaires servant à l'emballage final et au service à la clientèle, tous installés sur notre terrain de 143 acres. La capacité de production annuelle de ces installations est estimée à environ 25 000 kg de cannabis séché.

Au 23 juillet 2018, Santé Canada avait octroyé une licence pour les dix zones de notre serre de 250 000 pieds carrés. Les plants y ont été transférés et les premières récoltes ont commencé à la mi-septembre. Cet agrandissement a fait passer notre capacité de production annuelle de cannabis séché de 21 400 kg à 25 000 kg.

En décembre 2017, nous avons acquis un lot adjacent de 78 acres, sur lequel nous bâtissons une serre d'un million de pieds carrés. Les travaux d'agrandissement progressent bien, la fondation et la charpente étant déjà en place et la toiture étant quasi-achevée. La serre devrait être terminée en décembre 2018, et après obtention de la licence de Santé Canada, elle nous permettra de produire environ 108 000 kg de cannabis séché par année.

Après la date de clôture, nous avons annoncé un partenariat qui nous aidera à accéder au marché européen. Des installations de 350 000 pieds carrés seront établies en Grèce, grâce à notre coentreprise avec Qannabos. Nous pourrions ainsi augmenter notre production, ainsi qu'étendre notre présence dans la zone européenne afin de servir les marchés du cannabis légal au Royaume-Uni, en France et dans d'autres pays du continent, là où la réglementation l'autorise.

Nous avons mis sur pied une main-d'œuvre solide et chevronnée, ainsi qu'une équipe de direction hors pair qui possède une expertise du secteur et un bagage d'affaires acquis dans d'autres domaines et marchés.

Distribution

Au chapitre de la transformation et de la distribution, nous avons augmenté notre capacité de façon significative au cours du trimestre clos le 31 juillet 2018. La production annuelle est passée à environ 25 000 kg après l'obtention de la licence pour notre nouvelle serre de 250 000 pieds carrés et la mise en service de cette dernière. Notre projet de serre d'une superficie d'un million de pieds carrés comprendra un centre de transformation, d'emballage et de distribution à la fine pointe de la technologie et devrait être terminé d'ici la fin de l'année civile. Cet agrandissement nous permettra de porter notre capacité de production à environ 108 000 kg.

Dans le cadre d'une coentreprise avec une partie liée, la Société a récemment acquis une installation de deux millions de pieds carrés à Belleville, en Ontario, laquelle servira à la fabrication de produits du cannabis à valeur ajoutée et accroîtra notre capacité de distribution et d'entreposage. L'emplacement centralisé de notre première installation hors Québec offre un accès privilégié aux grands axes routiers et nous permettra de distribuer nos produits et de remplir nos engagements dans tout le Canada. Cette installation ouvrira la porte sur le plan réglementaire à nos partenaires actuels et futurs, qui pourront entrer sur le marché du cannabis avec HEXO Corp. et accéder à une infrastructure autorisée lorsque Santé Canada aura accordé sa licence. Cette acquisition s'inscrit dans notre stratégie d'expansion nationale et nous procure la capacité nécessaire pour fabriquer d'autres produits à base de cannabis, notamment des cosmétiques, des produits de vapotage, ainsi que des boissons non alcoolisées et d'autres produits comestibles.

Après la date de clôture, la Société a renforcé sa capacité de distribution en annonçant l'établissement du nouveau centre de distribution et d'entreposage, en collaboration avec Metro Groupe de chaîne d'approvisionnement inc. L'installation de 58 000 pieds carrés située à Montréal, au Québec, a été acquise dans un but stratégique pour répondre à des besoins logistiques. Grâce à ce centre, nous approvisionnerons la SQDC en cannabis pour ses ventes directes aux clients conclues sur son site en ligne. Il nous permettra aussi d'entreposer les produits de cannabis de tous les producteurs autorisés ayant conclu un contrat avec la SQDC, de mieux gérer l'approvisionnement et de distribuer ces produits directement aux clients.

La Société s'est positionnée stratégiquement pour la distribution au détail dans le secteur privé en émettant une débenture convertible de 10 M\$ en faveur de F&F, un détaillant de cannabis du secteur privé. F&F a fait des demandes de licences pour 37 magasins dans la province de l'Alberta, elle s'est fixé une cible de huit licences en Colombie Britannique et a ciblé 16 établissements potentiels au Manitoba. Elle s'est également vu accorder une licence pour l'ouverture de deux commerces de détail en Saskatchewan.

Stratégie de distribution



Livrer au Québec dans le respect des ententes d'approvisionnement et de distribution avec la SQDC. Pénétrer 90 % des marchés canadiens grâce à des produits stratégiques comme Elixir.



Déployer de nouveaux produits de boissons à base de cannabis à l'échelle nationale par l'intermédiaire de la coentreprise détenue avec Molson Canada.

Déploiement complet du produit dans tout le Canada.

Expansion à l'étranger : Amérique latine et Europe.



Entrer sur le marché américain, sous réserve des approbations et des changements réglementaires.

Faits saillants relatifs à la Société

Établissement de la coentreprise Truss avec Molson Canada

Le 1^{er} août 2018, nous avons annoncé la conclusion d'un accord définitif avec Molson Canada (« Molson ») dans le but de former une coentreprise dont l'objectif est de saisir les débouchés du marché des boissons non alcoolisées infusées au cannabis. La coentreprise a été structurée comme une société en démarrage indépendante qui a son propre conseil d'administration et sa propre équipe de direction. Molson détiendrait une participation majoritaire de 57,5 %, la participation restante revenant à la Société. Le 4 octobre 2018, Molson et la Société ont conclu la transaction selon ces modalités et ont formé la coentreprise Truss. À la clôture de la transaction, nous avons émis 11 500 000 bons de souscription d'actions ordinaires à un membre du même groupe que Molson. Chaque bon de souscription peut être exercé au cours d'une période de trois ans pour acquérir une action ordinaire de la Société au prix de 6,00 \$ l'action. Molson fera bénéficier la coentreprise de ses années d'expérience dans le secteur des boissons et de son expertise de la conception de produits novateurs et de la distribution. Cet apport de Molson jumelé à l'historique de la Société comme fournisseur de produits de cannabis novateurs et de qualité positionne la Société à l'avant-plan du marché canadien des boissons à base de cannabis.

Accord d'approvisionnement avec la Société ontarienne du cannabis

Le 20 août 2018, nous avons annoncé être parvenu à un accord d'approvisionnement avec l'OCS. En vertu de cet accord, nous approvisionnerons l'Ontario avec nos produits primés de la gamme Elixir, qui seront offerts selon diverses formules (THC, CBD ou 1:1) et sous forme d'huile de menthe poivrée ou d'huile de triglycérides à chaîne moyenne (« TCM »). Nous fournirons également à l'OCS l'huile de cannabis Fleur de Lune qui a été lancée récemment. Les deux produits sont sans inhalation et simples à utiliser, et ils seront vendus dans des emballages à l'épreuve des enfants.

Expansion en Grèce

Le 26 septembre 2018, nous avons annoncé la conclusion d'un partenariat avec la société grecque Qannabos (« QNBS »). Ensemble, nous créerons un partenariat qui sera soutenu par la mise en place d'une infrastructure de 350 000 pieds carrés approuvée par licence, que nous utiliserons pour fabriquer, transformer et distribuer du cannabis médicinal. Cette première percée à l'étranger nous permettra de servir les marchés de la consommation de cannabis à des fins médicales au Royaume-Uni, en France et ailleurs en Europe avec notre gamme complète de produits, là où la réglementation l'autorise.

Marque HEXO

Le 24 mai 2018, nous avons annoncé le lancement de notre nouvelle marque HEXO, qui s'adresse au marché de la consommation de cannabis à des fins récréatives chez les adultes. HEXO fournira les mêmes produits innovateurs et le même cannabis de qualité supérieure qui font la renommée de la marque Hydrothecary depuis trois ans. La Société continuera d'offrir du cannabis de qualité supérieure sous la marque Hydrothecary au marché médicinal.

Changement de dénomination

Le 28 août 2018, la Société a tenu une assemblée extraordinaire au cours de laquelle les actionnaires ont adopté une résolution visant à remplacer officiellement la dénomination Hydrothecary Company par HEXO Corp.

Migration vers la Bourse de Toronto

Le 22 juin 2018, nous avons migré de la Bourse de croissance TSX vers la Bourse de Toronto (« TSX »). Par suite de cette migration, nos actions ordinaires et nos bons de souscription d'actions ont été inscrits et ont commencé à être négociés à la cote de la TSX sous les symboles « HEXO » et « HEXO.WT », respectivement. La migration vers la TSX nous donne accès à davantage de capitaux et nous procure une plus grande visibilité sur le marché, un contrôle plus étroit, une meilleure réputation étant donné les standards d'une bourse à grande capitalisation et une liquidité accrue sur les marchés mondiaux.

Accord d'approvisionnement avec la BCLDB

Le 11 juillet 2018, nous avons annoncé avoir conclu un protocole d'entente avec la *British Columbia's Liquor Distribution Branch* (« BCLDB »). La Société fournira ses produits de renom de la gamme Elixir en Colombie-Britannique par l'intermédiaire de la BCLDB.

Obtention des licences pour la serre B6 et la zone B5 du projet d'agrandissement de 250 000 pieds carrés et mise en service

Au 10 octobre 2018, les dix zones de cultivation et l'entrepôt de la nouvelle serre ultramoderne de 250 000 pieds carrés et la zone d'expansion B5 avaient obtenu une licence de Santé Canada, ce qui portera la production annuelle de cannabis séché à environ 25 000 kilogrammes. Les installations de fabrication de pointe comprennent des zones de déparaffinage, de distillation, de mouture et d'extraction qui permettront à la Société de procéder à la transformation, à la fabrication et à l'emballage d'une variété de produits du cannabis. L'agrandissement comprend également des zones de coupe secondaires, tout comme des aires d'entreposage et des salles de nettoyage supplémentaires. Ces nouvelles installations et la capacité additionnelle qu'elles fournissent ont permis à la Société de répondre à la demande de la SQDC de 20 000 kg pour la première année.

Fire & Flower

Le 26 juillet 2018, nous avons annoncé un investissement stratégique de 10 M\$ dans Fire & Flower (« F&F »), un commerçant au détail de l'Ouest canadien. L'investissement a consisté en l'attribution d'une débenture convertible de 10 M\$ en faveur de F&F qui permet à HEXO Corp. de convertir le capital de la débenture en actions ordinaires de F&F à la date d'échéance du 31 juillet 2019, ou en cas d'élément déclencheur, au sens donné à ce terme dans la convention relative aux débentures. F&F a soumis des demandes de licence pour 37 magasins en Alberta, et elle a obtenu une licence pour deux commerces de détail en Saskatchewan. Nous visons à assurer une distribution supplémentaire de nos produits à base d'huile dans ces provinces. Cette étape nous rapproche de la réalisation de notre objectif stratégique, à savoir s'implanter sur le marché national du cannabis par une distribution à grande échelle.

Acquisition d'une installation de 2 millions de pieds carrés à Belleville, en Ontario

Le 10 septembre 2018, nous avons annoncé l'acquisition d'une installation de 2 millions de pieds carrés à Belleville, en Ontario, par l'intermédiaire de notre coentreprise établie avec la partie liée Olegna Holdings Inc (« Olegna »). La Société a acquis une participation de 25 % dans la coentreprise, la participation restante appartenant à Olegna. La coentreprise a acquis l'installation en partie au moyen d'un emprunt de 20 M\$ reçu de HEXO Corp. L'emprunt est remboursable dans un délai de 120 jours, porte intérêt à un taux annuel de 4 % et prévoit des paiements mensuels. Aux termes de la convention, HEXO Corp. sera le principal locataire pendant une période de 20 ans. L'installation servira de centre de recherche et développement et de centre de fabrication. Cette première installation d'HEXO Corp. hors Québec nous permettra de réaliser notre stratégie d'expansion à l'échelle nationale et d'accroître les activités de fabrication des produits à base de cannabis, dont les cosmétiques, les produits de vapotage ainsi que les boissons non alcoolisées et autres produits comestibles. De plus, cette installation ouvre la porte sur le plan réglementaire à nos partenaires actuels et futurs en leur fournissant un accès immédiat à une infrastructure approuvée par licence dans le secteur du cannabis.

Entrepôt et centre de distribution

Le 19 septembre 2018, nous avons annoncé la conclusion d'un accord de distribution et d'entreposage avec Metro Groupe de chaîne d'approvisionnement inc. (« Metro »). Aux termes de l'accord, HEXO Corp. et Metro dirigeront et exploiteront le centre de distribution et d'entreposage de 58 000 pieds carrés à Montréal, au Québec, où seront entreposés les produits de cannabis de tous les producteurs autorisés ayant conclu un contrat d'approvisionnement avec la SQDC. Le centre de distribution servira de point de distribution unique pour toutes les expéditions directes des commandes passées à la SQDC par les clients au Québec.

De plus, HEXO Corp. a obtenu l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers de contracter avec des sociétés d'État comme la SQDC. Cette autorisation doit être obtenue au préalable par les entreprises qui souhaitent conclure des contrats de plus d'un million de dollars avec le gouvernement du Québec, tant pour la prestation de services que pour l'approvisionnement en produits.

Nominations au sein de la haute direction

Au cours du trimestre, nous avons renforcé notre équipe de direction en y accueillant deux nouveaux dirigeants d'expérience.

Nick Davies, Vice-président au marketing – M. Davies est un dirigeant aguerri dans le domaine du marketing. Il compte plus de deux décennies d'expérience dans l'établissement de marques de renommée mondiale et de produits de premier ordre. Il a travaillé pour plusieurs entreprises à succès, comme Puma, Coleman, Virgin et Corel. M. Davies s'est forgé une réputation de meneur énergique dans le domaine du marketing, lui qui est connu pour proposer une expérience de qualité supérieure à ses clients. À titre de vice-président directeur chez Corel, il détenait la responsabilité des résultats de la division chargée de la productivité et de la conception graphique. Il a également orchestré la percée de l'entreprise dans de nouveaux marchés à l'étranger. Il possède un diplôme de l'European Business School et une maîtrise en administration des affaires de l'INSEAD.

Dominique Jones, Vice-présidente aux ressources humaines – M^{me} Jones compte plus de 20 ans d'expérience comme dirigeante. Les organisations sous sa gouverne ont connu des périodes de croissance exceptionnelle. Au cours de sa carrière, elle a eu l'occasion de travailler dans six secteurs différents et sur trois continents. M^{me} Jones a récemment occupé les fonctions de chef de l'exploitation dans une entreprise qui offre une plateforme de formations en ligne, et précédemment celles de chef des ressources humaines à Halogen Software, où elle a accompagné les décideurs de l'entreprise lors du premier appel public à l'épargne jusqu'à la vente de l'entreprise. Durant sa carrière, elle a su mener d'importants changements de culture, en plus de créer et de mettre en œuvre des programmes primés de développement du leadership et de développement des meilleurs talents. L'équipe pourra compter sur sa passion pour l'encadrement et la mobilisation d'équipes.

Mesures non conformes aux IFRS

Le présent rapport de gestion renferme certaines mesures de performance non conformes aux IFRS, notamment le coût au comptant moyen pondéré des stocks de cannabis séché vendus par gramme et la marge brute ajustée. Ces mesures sont définies dans la présente rubrique, et nous les employons à l'interne pour évaluer notre performance opérationnelle et financière.

Nous sommes d'avis que ces mesures non conformes aux IFRS, lesquelles s'ajoutent aux mesures conventionnelles préparées selon les IFRS, permettent aux investisseurs d'évaluer nos résultats d'exploitation, notre performance sous-jacente et nos perspectives comme le fait la direction.

Comme il n'existe aucune méthode de calcul normalisée pour ces mesures non conformes aux IFRS, nos méthodes pourraient différer de celles utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, il pourrait être impossible de comparer directement ces mesures à d'autres portant un nom similaire et utilisées par ces sociétés. Ainsi, ces mesures visent à fournir des informations additionnelles; elles ne devraient pas être prises en compte isolément ni considérées comme des substituts aux mesures de performance préparées selon les IFRS.

COÛT AU COMPTANT MOYEN PONDÉRÉ DES STOCKS DE CANNABIS SÉCHÉ VENDUS PAR GRAMME

Le coût au comptant moyen pondéré des stocks de cannabis séché vendus par gramme comprend les coûts directs associés à la culture, à la récolte et à la transformation des stocks vendus, comme les coûts de la main-d'œuvre, des services publics, de l'engrais, du contrôle biologique, des fournitures générales et des matériaux, du fanage, de la mouture, du contrôle qualité et des essais relatifs aux stocks vendus au cours de la période.

Nous estimons que cette mesure fournit de l'information utile, car elle permet d'évaluer l'efficacité de la production et peut servir de point de comparaison entre la Société et ses concurrents.

MARGE BRUTE AJUSTÉE

Nous utilisons la marge brute ajustée pour mieux représenter la performance de la période en excluant les évaluations de la juste valeur hors trésorerie requises selon les IFRS. Nous sommes d'avis que cette mesure fournit des informations utiles, puisqu'elle représente la marge brute aux fins de gestion, établie d'après le coût de production, d'emballage et d'expédition des stocks vendus, exclusion faite de toute évaluation de la juste valeur requise selon les IFRS. La mesure est calculée en retranchant tous les montants liés à la comptabilisation à la juste valeur des actifs biologiques selon les IFRS, y compris les profits sur la transformation d'actifs biologiques et le coût lié au stock de la récolte terminée vendue, soit la tranche évaluée à la juste valeur du coût des stocks (« l'ajustement de la juste valeur du coût ») comptabilisé au titre du coût des ventes.

Nous estimons que cette mesure fournit de l'information utile, car elle permet d'évaluer l'efficacité de la production et peut servir de point de comparaison entre la Société et ses concurrents.

Points saillants financiers et opérationnels

PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE FINANCIÈRE

	T4 2018	T3 2018	T2 2018	T1 2018	T4 2017
Produits	1 410 \$	1 240 \$	1 182 \$	1 102 \$	862 \$
Grammes séchés et équivalents grammes vendus	152 288	134 253	131 501	120 844	95 735
Produits par équivalent gramme	9,26 \$	9,24 \$	8,99 \$	9,12 \$	9,00 \$
Coût au comptant moyen pondéré des stocks de cannabis séché vendus par gramme	0,90 \$	0,88 \$	0,97 \$	1,07 \$	1,05 \$

AUGMENTATION DES PRODUITS

- Les produits par équivalent gramme ont atteint 9,26 \$, contre 9,24 \$ pour le trimestre précédent et 9,00 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2017. L'équivalent gramme fournit une représentation de la quantité de grammes de cannabis séché contenu dans nos produits d'huile de cannabis. Le facteur d'équivalent gramme moyen était de 6,73 grammes de cannabis séché par unité vendue au cours du trimestre.
- Les produits ont bondi de 64 %, pour s'établir à 1 410 \$, comparativement à 862 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2017. Cette hausse est principalement attribuable à une augmentation du volume des ventes d'huile, qui génèrent des produits par équivalent gramme plus élevés que les produits de cannabis séché, ainsi qu'à une progression des ventes de produits séchés. Comparativement au trimestre précédent, la croissance séquentielle des produits s'est établie à 14 % en raison d'une augmentation du volume des ventes de produits de cannabis séché et d'huile. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par un recul de 0,12 \$ des revenus par gramme tirés des produits de cannabis séché. Les ventes en Ontario ont augmenté de 15 % au cours du trimestre.
- Le volume des ventes a grimpé de 59 % pour atteindre 152 288 équivalents grammes, contre 95 735 pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette variation s'explique par un accueil plus favorable sur le marché et par un accroissement de la demande pour des produits sans inhalation, comme en témoignent les ventes d'huile qui ont représenté 21 % de nos ventes totales pour le trimestre. Les ventes de grammes de cannabis séché ont progressé de 33 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Sur une base séquentielle, le volume des ventes a augmenté de 13 % comparativement au troisième trimestre de l'exercice 2018, essentiellement en raison d'une hausse de 30 % des ventes d'huile.
- De plus, les ventes ont augmenté grâce à de nouvelles relations établies avec huit cliniques additionnelles au cours du trimestre, ce qui a permis d'élargir notre bassin de patients et de renforcer notre présence sur le marché médicinal, que nous continuons de servir avec notre marque Hydrothecary. À la fin du trimestre, nous entretenons des relations avec 147 cliniques.

COÛT AU COMPTANT PAR GRAMME

- Le coût au comptant moyen pondéré des stocks de cannabis séché vendus par gramme au 31 juillet 2018 a augmenté de 2 % pour ressortir à 0,90 \$, comparativement à 0,88 \$ pour le trimestre précédent. Ces résultats reflètent le début d'un entre-deux prévu au cours duquel les coûts de production sont plus élevés étant donné que les activités sont en voie d'atteindre leur pleine capacité avec la mise en service de nouvelles installations et de nouveau matériel. Des économies d'échelle sont attendues une fois que les installations fonctionneront à plein régime.

EFFECTIFS DE L'ORGANISATION

- En raison de l'accroissement de nos activités, nos effectifs ont augmenté de 61 %, pour atteindre 220 employés au 31 juillet 2018, contre 137 employés au 30 avril 2018.

AGRANDISSEMENT DE NOS INSTALLATIONS

- Au 23 juillet 2018, les dix zones de la serre située dans le nouveau bâtiment B6 de 250 000 pieds carrés étaient achevés et homologués, tout comme le projet d'agrandissement du bâtiment B5. Le nouveau bâtiment et l'agrandissement font passer la capacité de production actuelle à 25 000 kg par année. Avec notre projet d'agrandissement du bâtiment B9, la capacité de production totale prévue devrait atteindre 108 000 kg par année. La production annuelle estimée à 25 000 kg et la production annuelle future estimée à 108 000 kg sont fondées sur l'espace en pieds carrés estimatif consacré à la culture du cannabis, de même que sur le ratio de production de cannabis séché par plant, lequel est déterminé à partir de la production passée des installations existantes et des estimations concernant la production future.
- Après le trimestre clos le 31 juillet 2018, la Société a percé le marché de l'Ontario avec l'acquisition d'une installation de 2 000 000 pieds carrés à Belleville, en Ontario, par l'intermédiaire d'une coentreprise conclue avec une tierce partie. L'installation a été acquise dans le but de pousser plus loin les activités de recherche et développement en vue d'améliorer les produits de cannabis et servira de pôle logistique stratégique pour servir l'Ontario et le Canada.
- Toujours après le trimestre clos le 31 juillet 2018, la Société a loué une installation de 58 000 pieds carrés à Montréal, au Québec, laquelle servira à entreposer et à distribuer les produits de cannabis destinés au marché de la consommation récréative chez les adultes des producteurs autorisés qui approvisionnent la SQDC.
- En juin 2018, en raison de notre importante croissance au cours du dernier exercice, nous avons obtenu un étage supplémentaire dans l'immeuble de bureaux que nous occupons actuellement à Gatineau, au Québec. Ces bureaux serviront surtout à la haute direction, mais aussi aux services juridiques ainsi qu'aux services des finances, du marketing, des relations avec le gouvernement, de la conformité et des communications. Il y a également une possibilité d'ajouter d'autres espaces pour répondre à la croissance de l'entreprise et du nombre d'employés.

ÉLARGISSEMENT DE LA GAMME DE PRODUITS

- Le 16 juillet 2018, nous avons lancé Fleur de Lune, l'un des premiers produits d'huile de cannabis intime au Canada. Ce produit, qui contient de 7 à 10 mg/ml de THC par bouteille de 60 ml, offre aux clients d'HEXO un nouveau mode de consommation inédit.

SITUATION FINANCIÈRE

- Au 31 juillet 2018, notre trésorerie et nos placements à court terme s'établissaient à 244 789 \$, et aucune dette n'était inscrite à notre bilan.

Sommaire des résultats

Sommaire des résultats pour les trimestres et les exercices clos les 31 juillet 2018 et 2017 :

Aperçu de l'état des résultats	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 juillet 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Produits	1 410 \$	862 \$	4 934 \$	4 097 \$
Marge brute avant les ajustements à la juste valeur et amortissement	711 \$	751 \$	2 841 \$	2 634 \$
Marge brute avant amortissement	519 \$	3 062 \$	6 400 \$	6 448 \$
Charges d'exploitation	10 713 \$	2 347 \$	24 367 \$	7 932 \$
Résultat d'exploitation	(10 194) \$	716 \$	(17 967) \$	(1 483) \$
Autres produits/(charges)	(315) \$	219 \$	(5 383) \$	(10 934) \$
Résultat net	(10 509) \$	935 \$	(23 350) \$	(12 418) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	193 629 116	71 782 223	134 171 509	58 556 121
Résultat net par action	(0,05) \$	(0,01) \$	(0,17) \$	(0,21) \$

* Par suite d'un regroupement d'entreprises réalisé le 15 mars 2017, les actions de THCX avant regroupement ont été échangées à raison de six pour une. Après cette date, les actions ont été présentées selon les chiffres post-regroupement. (Se reporter à la note 4 des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 juillet 2018.)

Produits

Produits	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 juillet 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Produits	1 410 \$	862 \$	4 934 \$	4 097 \$
Total des équivalents grammes vendus	152 288	95 735	538 886	405 164

Les produits pour le quatrième trimestre clos le 31 juillet 2018 ont augmenté de 64 % pour s'établir à 1 410 \$, comparativement à 862 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2017. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation du volume des ventes des gammes Elixir et H2 (gamme intermédiaire), la gamme Elixir ayant été lancée à la fin du quatrième trimestre de 2017 et le volume des ventes de la gamme H2 ayant bondi de 70 %. L'augmentation séquentielle des produits s'est établie à 14 % par rapport au trimestre précédent, ce qui témoigne d'un accroissement du volume total des ventes, lui-même attribuable principalement à une hausse de 31 % des ventes d'huile.

Le volume des ventes a progressé de 59 % pour atteindre 152 288 équivalents grammes, contre 95 735 équivalents grammes pour la période correspondante de l'exercice précédent, en raison d'une augmentation des ventes de produits à base d'huile qui s'explique par une tendance chez les consommateurs à s'intéresser davantage aux produits sans inhalation. Les ventes totales de grammes de cannabis séché ont progressé de 33 %. Les produits par équivalent gramme ont atteint 9,26 \$, contre 9,00 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation découle surtout de la croissance des ventes de nos produits de la gamme Elixir, qui génèrent des produits plus élevés par équivalent gramme que les produits de cannabis séché.

Sur une base séquentielle, le volume des ventes a progressé de 14 % comparativement au troisième trimestre de l'exercice 2018, essentiellement pour les mêmes raisons que celles énoncées précédemment.

Pour l'exercice clos le 31 juillet 2018, les produits ont grimpé de 20 % pour s'établir à 4 934 \$, comparativement à 4 097 \$ pour l'exercice 2017. Le volume des ventes s'est accru de 33 % pour atteindre 538 886 équivalents grammes, contre 404 158 équivalents grammes pour l'exercice précédent.

Coût des ventes

Le coût des marchandises vendues comprend les coûts directs des matériaux et de la main-d'œuvre liés aux stocks vendus, lesquels s'entendent des coûts associés à la récolte, à la transformation, à l'emballage et à l'expédition.

L'ajustement de la juste valeur à la vente de stocks inclut la juste valeur des actifs biologiques comprise dans la valeur des stocks transférés dans le coût des ventes.

La juste valeur des actifs biologiques correspond à la variation de la juste valeur des plants durant la phase de croissance, déduction faite des coûts prévus pour l'achèvement des produits et leur vente. Elle est établie à partir de certaines estimations formulées par la direction.

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 juillet 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Coût des ventes	700 \$	111 \$	2 093 \$	1 463 \$
Perte à la réduction de valeur des stocks	-	139	-	613
Ajustement de la juste valeur à la vente de stocks	455	78	2 289	577
Ajustement de la juste valeur des actifs biologiques	(1 171)	(3 003)	(7 340)	(5 004)
Ajustement à la valeur nette de réalisation des stocks	906	-	1 491	-
Total de l'ajustement de la juste valeur	190 \$	(2 925) \$	(3 560) \$	(4 427) \$

Le coût des ventes pour le trimestre clos le 31 juillet 2018 s'est chiffré à 700 \$, comparativement à 111 \$ pour le trimestre correspondant clos le 31 juillet 2017. Le coût des ventes pour le trimestre clos le 31 juillet 2017 comprend une réduction de valeur des stocks de 139 \$ par suite d'un rappel volontaire de la Société en mai 2017 et des stocks endommagés par l'eau qui après exclusion se traduisent par des coûts de vente additionnels de 613 \$ pour l'exercice clos le 31 juillet 2017. L'augmentation du coût des ventes s'explique par une hausse du volume des ventes et des coûts de transformation, d'emballage et d'expédition.

L'ajustement de la juste valeur à la vente de stocks pour le quatrième trimestre clos le 31 juillet 2018 s'est chiffré à 455 \$, contre 78 \$ pour le trimestre correspondant clos le 31 juillet 2017. Cette hausse est attribuable à une augmentation de la production et du total des ventes. L'ajustement à la valeur nette de réalisation des stocks a augmenté par rapport au trimestre correspondant de l'exercice 2017 pour atteindre 906 \$. Cette augmentation est attribuable à un recul dans les données relatives au prix de vente estimatif moyen du marché ayant servi à l'évaluation des stocks. Ce recul s'explique par le fait que le marché de la consommation de cannabis à des fins récréatives chez les adultes vient de s'ouvrir et reflète des prix concurrentiels. L'ajustement à la hausse de 1 491 \$ au cours de la période de douze mois close le 31 juillet 2018 est attribuable aux raisons susmentionnées.

L'ajustement de la juste valeur des actifs biologiques pour le quatrième trimestre clos le 31 juillet 2018 s'est établi à (1 171) \$, contre (3 003) \$ pour le trimestre correspondant clos le 31 juillet 2017. Ce recul est imputable à une diminution importante dans les données relatives au prix de vente moyen du marché par gramme séché compte tenu de l'ouverture du marché de la consommation récréative chez les adultes. Ce repli est contrebalancé par une augmentation du nombre total de plants, les premières récoltes dans la serre B6 ayant commencé en juillet 2018. L'augmentation du volume et du nombre total de plants détenus s'explique par les préparatifs nécessaires pour entrer sur le marché du cannabis à des fins récréatives chez les adultes.

Charges d'exploitation

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 juillet 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Frais généraux et administratifs	4 300 \$	1 206 \$	9 374 \$	3 609 \$
Commercialisation et promotion	3 807	749	8 335	3 072
Rémunération à base d'actions	1 933	193	4 997	659
Amortissement des immobilisations corporelles	421	135	896	360
Amortissement des immobilisations incorporelles	252	64	765	232
Total	10 713 \$	2 347 \$	24 367 \$	7 932 \$

Les charges d'exploitation comprennent la commercialisation et la promotion, les frais généraux et administratifs, les coûts de recherche et développement, la rémunération à base d'actions et la dotation aux amortissements. Les frais de commercialisation et de promotion comprennent les coûts liés à la prospection de clients, ceux associés à l'expérience client, les salaires du personnel affecté à la commercialisation et à la promotion ainsi que les charges générales de communications de l'entreprise et les coûts de recherche et de développement. Les frais généraux et administratifs comprennent les salaires du personnel administratif et des cadres supérieurs, ainsi que les dépenses générales d'entreprise, y compris les frais juridiques, les assurances et les honoraires pour services professionnels.

FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

Les frais généraux et administratifs ont grimpé au cours du quatrième trimestre pour atteindre 4 300 \$, comparativement à 1 206 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2017. Cette augmentation témoigne de la croissance générale de nos activités, notamment l'embauche de personnel affecté aux tâches de nature générale, financières et administratives, ainsi qu'à la location d'espaces additionnels. Les honoraires de consultation et de services professionnels ont augmenté de respectivement 1 904 \$ et 728 \$, ce qui s'explique par le resserrement des exigences réglementaires en matière de contrôle et de présentation de l'information financière imposées par la Bourse de croissance TSX-V, puis la TSX, et par l'accroissement des coûts de conformité connexes.

Pour l'exercice clos le 31 juillet 2018, les frais généraux et administratifs ont augmenté pour s'établir à 9 374 \$, contre 3 609 \$ pour l'exercice 2017. L'augmentation concorde avec l'explication fournie précédemment.

COMMERCIALISATION ET PROMOTION

Les frais de commercialisation et de promotion ont grimpé à 3 807 \$ au cours du quatrième trimestre, contre 749 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2017. Cette variation est essentiellement imputable aux activités de commercialisation et de promotion additionnelles menées au cours du trimestre dans le but d'accroître la reconnaissance de la marque et de positionner HEXO sur le marché du cannabis à des fins récréatives. Elle tient compte également des charges liées au personnel et aux déplacements, ainsi que des coûts liés à l'impression, au matériel promotionnel et à la publicité. Ces dépenses ont été engagées dans le but de nous préparer à la légalisation du marché de la consommation récréative chez les adultes.

Pour l'exercice clos le 31 juillet 2018, les frais de commercialisation et de promotion ont augmenté pour s'établir à 8 335 \$, contre 3 072 \$ pour l'exercice 2017. L'augmentation concorde avec l'explication fournie précédemment.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles a augmenté pour atteindre 421 \$ au quatrième trimestre, contre 135 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2017. L'augmentation est directement attribuable à la mise en service des serres nouvellement construites et du matériel de culture de la Société. De plus, la Société a acquis du matériel de culture et de production afin de répondre à une demande de production accrue.

Pour l'exercice clos le 31 juillet 2018, la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles a atteint 896 \$, contre 360 \$ pour l'exercice 2017. L'augmentation concorde avec l'explication fournie précédemment.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles a augmenté pour s'établir à 252 \$ pendant le quatrième trimestre, contre 64 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2017. La hausse s'explique par une variation de la durée d'utilité attendue de certains logiciels par suite de la mise en œuvre prochaine d'un nouveau système de planification des ressources de l'organisation, lequel remplacera certains logiciels que nous utilisons actuellement et servira au développement d'une plateforme de ventes en ligne.

Pour l'exercice clos le 31 juillet 2018, la dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles a augmenté pour s'établir à 765 \$, contre 232 \$ pour l'exercice 2017. L'augmentation concorde avec l'explication fournie précédemment.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation pour le quatrième trimestre s'est chiffré à (10 194) \$, comparativement à 716 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2017. Ce recul est principalement imputable à une augmentation des charges liées à l'expansion des activités en prévision de la légalisation de la consommation récréative chez les adultes.

Pour l'exercice clos le 31 juillet 2018, le résultat d'exploitation est ressorti à (17 967) \$, contre (1 483) \$ pour l'exercice précédent. Cette variation est attribuable aux mêmes raisons que celles citées pour le trimestre.

Autres produits et charges

Les autres produits et charges se sont établis à (315) \$ et à (5 383) \$ pour le trimestre et l'exercice clos le 31 juillet 2018 (respectivement 219 \$ et (10 934) \$ pour le trimestre et l'exercice clos le 31 juillet 2017). La réévaluation des instruments financiers de (5 091) \$ au cours du dernier trimestre reflète celle d'un dérivé incorporé lié à des débetures convertibles de 3 275 \$ US émises et converties au cours de l'exercice précédent. De plus, pour les trimestres clos les 31 juillet 2018 et 2017, nous avons touché des produits d'intérêts de respectivement 854 \$ et 61 \$. Des charges d'intérêts de néant et de 75 \$ ont été engagées pour les trimestres clos les 31 juillet 2018 et 2017, respectivement. Cette hausse est imputable à l'intérêt lié aux placements à court terme acquis au cours du trimestre clos le 31 juillet 2018.

Mesures non conformes aux IFRS

Coût au comptant moyen pondéré des stocks de cannabis séché vendus par gramme

Le coût au comptant moyen pondéré des stocks de cannabis séché vendus par gramme comprend les coûts directs associés à la culture, à la récolte et à la transformation des stocks vendus, comme les coûts de la main-d'œuvre, des services publics, de l'engrais, du contrôle biologique, des fournitures générales et des matériaux, du fanage, de la mouture, du contrôle qualité et des essais relatifs aux stocks vendus au cours de la période.

Comme il n'existe aucune méthode de calcul normalisée pour cette mesure non conforme aux IFRS, nos méthodes pourraient différer de celles utilisées par d'autres sociétés; par conséquent, il pourrait être impossible de comparer directement cette mesure à d'autres portant un nom similaire et utilisées par ces autres sociétés. Ainsi, ces mesures non conformes aux IFRS visent à fournir des informations additionnelles; elles ne devraient pas être prises en compte isolément ni considérées comme des substituts aux mesures de performance préparées selon les IFRS.

Le coût au comptant moyen pondéré des stocks de cannabis séché vendus est calculé comme suit :

	T4 2018	T3 2018	T2 2018	T1 2018	T4 2017
Coût de la marchandise vendue	700 \$	479 \$	451 \$	463 \$	663 \$
Moins :					
Coûts de traitement des commandes ¹	(453) \$	(335) \$	(286) \$	(307) \$	(273) \$
Coûts de conversion du cannabis en huile	(133) \$	(43) \$	(41) \$	(32) \$	(37) \$
Réduction de valeur des stocks à la suite du rappel	- \$	- \$	- \$	- \$	(139) \$
	114 \$	101 \$	124 \$	124 \$	214 \$
Nombre de grammes de cannabis séché vendus	127 252	114 968	127 769	115 768	95 735
Coût au comptant moyen pondéré des stocks de cannabis séché vendus (par gramme)	0,90 \$	0,88 \$	0,97 \$	1,07 \$	2,23 \$

¹ Les coûts de traitement des commandes sont exclus du calcul du coût au comptant moyen pondéré des stocks de cannabis séché vendus, car cette mesure non conforme aux IFRS est utilisée afin de présenter le coût au comptant engagé pour produire, cultiver et transformer un gramme de stock séché en produit fini qui sera vendu au cours de la période.

Le coût au comptant moyen pondéré des stocks de cannabis séché vendus par gramme a chuté de 60 % par rapport à l'exercice précédent, se chiffrant à 0,90 \$ pour le quatrième trimestre clos le 31 juillet 2018, comparativement à 2,23 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le coût par gramme vendu est en baisse en raison des améliorations apportées aux processus de culture et des économies d'échelle découlant de la pleine utilisation de la capacité de production plus élevée.

Le coût au comptant moyen pondéré des stocks de cannabis séché vendus a légèrement augmenté pour s'établir à 0,90 \$, contre 0,88 \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2018. Cette tendance devrait se maintenir à court terme, car la Société est en voie d'atteindre des efficiences d'échelle et une utilisation optimale des nouveaux bâtiments, et elle a commencé à accroître ses niveaux de production pour répondre à la demande de cannabis à des fins récréatives chez les adultes.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice précédent clos le 31 juillet 2017, la Société a comptabilisé une réduction de valeur des stocks qui découle d'un rappel volontaire et de stocks endommagés par l'eau.

Actifs biologiques – Évaluation de la juste valeur

Au 31 juillet 2018, les variations de la valeur comptable des actifs biologiques se présentaient comme suit :

	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Valeur comptable à l'ouverture de la période	1 504 \$	121 \$
Coûts de production capitalisés	993	659
Augmentation nette de la juste valeur attribuable à la transformation biologique, déduction faite des coûts de vente	7 340	5 004
Montant transféré dans les stocks au moment de la récolte	(7 505)	(4 280)
Valeur comptable à la clôture de la période	2 332 \$	1 504 \$

Nos actifs biologiques se composent de plants de cannabis, ce qui comprend les semences jusqu'aux plants arrivés à maturité. Au 31 juillet 2018, la valeur comptable des actifs biologiques était de 6 \$ pour les semences et de 2 326 \$ pour les plants de cannabis (6 \$ pour les semences et 1 498 \$ pour les plants de cannabis au 31 juillet 2017). L'augmentation de la valeur comptable des actifs biologiques est attribuable à un accroissement du nombre de plants détenus, mais a été contrebalancée par un repli du prix de vente sur le marché avec la venue du marché de la consommation récréative chez les adultes. Les estimations importantes utilisées pour déterminer la juste valeur des plants de cannabis sont les suivantes :

- Le rendement par plant.
- Le stade de croissance estimé en tant que pourcentage des coûts engagés par rapport au coût total, appliqué à la juste valeur totale par gramme estimée (déduction faite des coûts de commande) pour obtenir la juste valeur en cours des actifs biologiques estimés n'ayant pas encore été récoltés.
- Les coûts engagés (en pourcentage) pour chacun des stades de croissance du plant.
- Le prix de vente par gramme évalué à la juste valeur, diminué du coût d'achèvement et du coût de la vente.

Nous considérons nos actifs biologiques comme des estimations de la juste valeur de niveau 3 et estimons la probabilité de certains taux de récolte à différents stades de croissance. Au 31 juillet 2018, il était attendu que nos actifs biologiques produisent environ 4 373 775 grammes (700 169 grammes au 31 juillet 2017). Nos estimations sont, par leur nature, susceptibles de changer. Les variations du rendement anticipé se refléteront dans les variations futures de la juste valeur des actifs biologiques.

L'évaluation des actifs biologiques repose sur l'approche par le résultat, selon laquelle la juste valeur au moment de la récolte est estimée en fonction des prix de vente, diminués des coûts de vente. Pour ce qui est des actifs biologiques en cours de production, la juste valeur au moment de la récolte est ajustée selon le stade de croissance à la date de clôture. Le stade de croissance est déterminé en fonction du stade de vie du plant dans le cycle de récolte.

La direction a relevé les données non observables importantes, leur intervalle de valeurs et l'analyse de sensibilité, lesquelles sont présentées dans le tableau ci-après :

Données non observables	Valeur des données	Analyse de sensibilité
Prix de vente moyen Établi en fonction des prix de détail réels par souche.	4,66 \$ le gramme de cannabis séché	Une augmentation ou une diminution de 5 % du prix de vente moyen donnerait lieu à un changement d'environ 329 000 \$ dans l'évaluation.
Rendement par plant Établi en fonction des résultats des cycles de récoltes antérieurs par souche.	50 à 235 grammes par plant	Une augmentation ou une diminution de 5 % du rendement moyen par plant donnerait lieu à un changement important dans l'évaluation.
Stade de croissance Déterminé en fonction de l'état d'avancement dans le cycle de récolte.	État d'avancement moyen de 32 %	Une augmentation ou une diminution de 5 % du stade de croissance moyen par plant entraînerait une variation d'environ 320 000 \$ de l'évaluation.

Résultats trimestriels

Le tableau ci-après présente de l'information financière non audité pour les huit derniers trimestres, jusqu'au trimestre clos le 31 juillet 2018. L'information est tirée de nos états financiers consolidés non audités, qui, de l'avis de la direction, ont été préparés d'une manière conforme aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 juillet 2018. Le rendement antérieur n'est pas garant du rendement futur, et la présente information n'est pas nécessairement représentative des résultats qui seront obtenus au cours de toute période future.

	T4 2018 31 juillet 2018	T3 2018 30 avril 2018	T2 2018 31 janvier 2018	T1 2018 31 octobre 2017
Produits	1 410 \$	1 240 \$	1 182 \$	1 102 \$
Résultat net	(10 194)	(1 971)	(8 952)	(1 918)
Résultat par action de base	(0,05)	(0,01)	(0,10)	(0,03)
Résultat par action après dilution	(0,05)	(0,01)	(0,10)	(0,03)

	T4 2017 31 juillet 2017	T3 2017 30 avril 2017	T2 2017 31 janvier 2017	T1 2017 31 octobre 2016
Produits	862 \$	1 182 \$	914 \$	1 139 \$
Résultat net	935	(11 808)	(1 114)	(430)
Résultat par action de base	0,02	(0,17)	(0,02)	(0,01)
Résultat par action après dilution	0,01	(0,17)	(0,02)	(0,01)

Situation financière

Le tableau suivant présente un sommaire de notre situation financière intermédiaire résumée aux 31 juillet 2018 et 2017 :

	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Total de l'actif	334 997 \$	56 179 \$
Total du passif	12 124	23 739
Capital social	347 233	45 159
Réserve pour paiements fondés sur des actions	6 139	1 562
Surplus d'apport	–	1 775
Bons de souscription	12 635	3 728
Déficit	(43 134)	(19 785)

Total de l'actif

Le total de l'actif a augmenté pour s'établir à 334 997 \$ au 31 juillet 2018, comparativement à 56 179 \$ au 31 juillet 2017. Cette hausse s'explique principalement par des opérations de financement, des ajouts d'immobilisations liés à l'agrandissement des installations et une augmentation des stocks à l'approche de l'ouverture du marché de la consommation de cannabis chez les adultes. Depuis le 31 juillet 2017, nous avons tiré un produit brut d'environ 218 500 \$ de deux opérations de financement ainsi qu'un produit brut de 74 366 \$ de l'exercice de bons de souscription. Au 31 juillet 2018, le solde de notre trésorerie s'élevait à 39 342 \$, et nos placements à court terme s'établissaient à 205 447 \$.

Total du passif

Le total du passif a reculé pour ressortir à 12 124 \$ au 31 juillet 2018, comparativement à 23 739 \$ au 31 juillet 2017. Cette baisse est attribuable à la conversion des débetures convertibles non garanties émises lors de notre placement de juillet 2017, et a été partiellement contrebalancée par une augmentation des créditeurs en raison de la croissance continue de nos activités. Le total du passif comprend un passif lié aux bons de souscription de 3 130 \$ au 31 juillet 2018, contre 1 356 \$ au 31 juillet 2017, lequel est comptabilisé à la juste valeur et se rapporte à un placement privé réalisé au cours de l'exercice précédent. L'augmentation de la juste valeur du passif lié aux bons de souscription découle de la variation du cours et du taux de change pendant la période, et a été partiellement contrebalancée par la diminution du nombre de bons de souscription en circulation.

Capital social

Le capital social a augmenté pour s'établir à 347 233 \$ au 31 juillet 2018, contre 45 159 \$ au 31 juillet 2017. Cette hausse s'explique essentiellement par la clôture du placement de janvier 2018, la conversion des débetures convertibles non garanties émises lors de nos placements de juillet 2017 et de novembre 2017 ainsi que l'exercice de bons de souscription. Au cours du trimestre, la Société a avancé la date d'expiration des bons de souscription de novembre 2017 en circulation. L'exercice de ces bons de souscription a fait augmenter le capital social de 40 873 \$.

Liquidités et sources de financement

Liquidités

Notre objectif à l'égard de la gestion des liquidités et de la structure du capital est de générer suffisamment de trésorerie pour financer notre croissance opérationnelle et interne, ainsi que pour honorer nos obligations contractuelles. Notre capacité à atteindre la rentabilité dépendra du succès de notre stratégie commerciale. Même si la direction est persuadée que l'entreprise connaîtra du succès et sera rentable dans l'avenir, rien ne garantit que nos produits nous permettront de pénétrer un marché, qu'ils y seront bien accueillis ou qu'ils généreront des produits suffisants pour atteindre la rentabilité.

Au 31 juillet 2018, nous comptons 39 342 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie, 205 447 \$ en placements à court terme, 644 \$ en créances clients et 8 995 \$ en créditeurs et charges à payer. Au 31 juillet 2017, nous avons 38 453 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie, 2 872 \$ en placements à court terme, 351 \$ en créances clients, 1 672 \$ en créditeurs et charges à payer et 20 639 \$ en débetures convertibles non garanties à 8 %.

<i>Liquidités</i>	Exercice clos le 31 juillet 2018	Exercice clos le 31 juillet 2017
Activités d'exploitation	(22 185) \$	(5 311) \$
Activités de financement	283 150	48 172
Activités d'investissement	(260 077)	(6 339)

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation pour l'exercice clos le 31 juillet 2018 se sont établis à 22 185 \$ en raison d'une perte nette de 23 350 \$ pour l'exercice et d'une diminution du fonds de roulement hors trésorerie de 7 213 \$, lesquelles ont été partiellement contrebalancées par une charge hors trésorerie de 8 738 \$. Au cours de la période correspondante de l'exercice précédent, les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation se sont élevés à 5 311 \$, ce qui s'explique par une perte nette de 12 418 \$, des produits nets hors trésorerie de 5 890 \$ et une diminution du fonds de roulement de 1 217 \$. La variation des flux de trésorerie reflète la variation latente de 7 340 \$ de la juste valeur des actifs biologiques, de même qu'une augmentation des stocks et des charges payées d'avance de respectivement 2 503 \$ et 4 003 \$.

Activités de financement

Pour l'exercice clos le 31 juillet 2018, les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement se sont établis à 283 150 \$, soit 149 500 \$ provenant de l'émission d'unités dans le cadre du financement par capitaux propres de janvier 2018, 69 000 \$ provenant de l'émission d'une débenture convertible en novembre 2017 et 74 366 \$ tirés de l'exercice de bons de souscription.

Activités d'investissement

Pour l'exercice clos le 31 juillet 2018, nous avons affecté 260 077 \$ aux activités d'investissement, lesquelles ont consisté essentiellement en l'acquisition de placements à court terme d'un montant de 202 575 \$. Le solde, soit environ 45 721 \$, a été consacré à la construction de notre nouvelle serre de 250 000 pieds carrés et à la poursuite des travaux de construction de notre serre de 1 000 000 pieds carrés. Au cours de la période, nous avons continué d'investir dans nos logiciels, licences et plateformes en ligne, à hauteur de 1 780 \$. Toujours au cours de la période, un effet à recevoir convertible de 10 000 \$ a été émis en faveur de F&F.

Ressources en capital

Au 31 juillet 2018, le total des actifs courants, diminué des créiteurs, s'établissait à 267 625 \$. L'exercice de tous les bons de souscription émis et en circulation entraînerait, au 31 juillet 2018, une augmentation de la trésorerie d'environ 115 251 \$, tandis que l'exercice de toutes les options sur actions l'augmenterait d'environ 43 459 \$.

À la réalisation de la transaction ayant mené à la création de la coentreprise avec Molson, la Société a émis 11 500 000 bons de souscription d'actions ordinaires pouvant être exercés au prix d'exercice de 6,00 \$ par bon de souscription. Cela augmenterait la trésorerie d'environ 69 000\$.

La direction estime que le fonds de roulement actuel est suffisamment élevé pour financer les projets d'agrandissement en cours et honorer les obligations contractuelles pour les douze prochains mois. Nous évaluons périodiquement la possibilité de mobiliser des fonds supplémentaires par l'intermédiaire d'un placement public ou privé de titres de capitaux propres afin de renforcer notre situation financière et de disposer de réserves de trésorerie suffisantes pour assurer la croissance et le développement de notre entreprise.

Notre capital social autorisé est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires. Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions ordinaires, de bons de souscription et d'options émis et en circulation aux 31 juillet 2017, 31 juillet 2018 et 25 octobre 2018.

	25 octobre 2018	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Actions ordinaires	193 032 692	193 629 116	76 192 990
Bons de souscription	34 931 058	26 425 504	20 994 123
Options	9 848 396	14 388 066	5 748 169
Total	246 962 812	234 442 686	102 935 282

Arrangements hors bilan et obligations contractuelles

Nous n'avons aucun arrangement hors bilan.

Nous avons certaines obligations financières contractuelles en vertu de contrats de services et de contrats de construction se rapportant aux travaux en cours, comme il est indiqué à la note 8 des états financiers consolidés et des notes annexes pour l'exercice clos le 31 juillet 2018.

Ces contrats sont assortis d'options de renouvellement que nous pouvons exercer à notre gré. Les paiements minimaux annuels prévus par ces contrats au cours des cinq prochaines années sont les suivants :

Exercice	2019	2020	2021	2022	Total
Montant	61 766 \$	891 \$	854 \$	801 \$	64 311 \$

Gestion des risques financiers

Nous sommes exposés à des risques dont le degré d'importance varie et qui pourraient avoir une incidence sur notre capacité à réaliser nos objectifs stratégiques de croissance. Notre processus de gestion vise principalement à nous assurer que les risques sont correctement identifiés et que le capital est suffisant, compte tenu des risques auxquels nous sommes exposés. Les principaux risques financiers auxquels nous sommes exposés sont décrits ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Notre exposition au risque de taux d'intérêt n'est attribuable qu'aux placements de la trésorerie excédentaire. Nous pourrions investir la trésorerie excédentaire dans des placements très liquides à court terme qui cumuleraient des intérêts aux taux en vigueur pour ces placements. Au 31 juillet 2018, nous détenions des placements à court terme de 205 447 \$.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que nous subissions une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier devait manquer à ses obligations contractuelles. Il découle principalement de nos créances clients et de l'effet à recevoir convertible. Au 31 juillet 2018, nous étions exposés à un risque de pertes de crédit en cas de manquement par les contreparties.

Nous accordons du crédit à nos clients dans le cours normal des activités et avons mis en place des procédures d'évaluation et de surveillance du crédit pour atténuer le risque de crédit. Ce risque est toutefois limité, car nous concluons la majorité de nos ventes avec des clients couverts par divers programmes d'assurance.

Le risque de crédit lié à l'effet à recevoir convertible découle du risque que le capital ou que les intérêts exigibles ne puissent être recouverts. La Société atténue ce risque en gérant et en surveillant la relation commerciale sous-jacente.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances clients et du titre d'emprunt convertible correspond à l'exposition maximale au risque de crédit, laquelle s'élevait à 255 432 \$ au 31 juillet 2018. La trésorerie et les placements à court terme sont détenus par des institutions financières bien établies au Canada. Depuis la création de notre entreprise, nous n'avons subi aucune perte à l'égard de la trésorerie détenue par notre institution financière. Les créances clients proviennent de l'une des principales compagnies d'assurance maladie au Canada.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que nous ne soyons pas en mesure de respecter nos obligations financières lorsque celles-ci deviennent exigibles. Nous gérons notre risque d'illiquidité en suivant de près nos besoins en capitaux. Au 31 juillet 2018, notre trésorerie et nos placements à court terme s'établissaient à 244 789 \$.

Nous sommes tenus de payer des créanciers et charges à payer dont la valeur comptable et les flux de trésorerie contractuels s'élevaient à 8 995 \$ pour les douze prochains mois.

La valeur comptable de la trésorerie, des créances clients, des créanciers et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Hypothèses comptables critiques

Nos états financiers sont préparés conformément aux IFRS. La direction fait des estimations, pose des hypothèses et exerce son jugement dans l'application de ces méthodes comptables et dans la présentation des montants des actifs et des passifs, des produits et des charges ainsi que dans la présentation connexe des actifs et passifs éventuels. Les estimations importantes dans les états financiers ci-joints portent sur l'évaluation des actifs biologiques et des stocks, la rémunération à base d'actions, les bons de souscription ainsi que la durée d'utilité estimative des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Nos hypothèses comptables critiques sont présentées à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 juillet 2018, qui est disponible sous le profil HEXO sur SEDAR.

Modifications de méthodes comptables à venir

Les normes suivantes constituent des normes IFRS nouvelles et modifiées qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur.

IFRS 9 *Instruments financiers*

L'IFRS 9 a été publiée par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») en novembre 2009 et en octobre 2010. Elle remplacera l'IAS 39. L'IFRS 9 utilise une méthode unique pour déterminer si un actif financier est évalué au coût amorti ou à la juste valeur, remplaçant ainsi les multiples règles de l'IAS 39. La méthode proposée par l'IFRS 9 repose sur la manière dont l'entité gère ses instruments financiers dans le contexte de son modèle économique et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Deux catégories de classement demeurent pour comptabiliser les passifs financiers selon l'IFRS 9 : la juste valeur par le biais du résultat net et le coût amorti. Les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et tous les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, à moins que l'option de la juste valeur ne soit appliquée. Le traitement des dérivés incorporés dans la nouvelle norme correspond à celui prévu par l'IAS 39 et s'applique aux passifs financiers et aux contrats hôtes non dérivés qui n'entrent pas dans le champ d'application de la norme. La Société a adopté l'IFRS 9 le 1^{er} août 2018. D'après son évaluation, l'adoption de cette nouvelle norme n'aura aucune incidence.

IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir

L'IFRS 7 *Instruments financiers : informations à fournir* a été modifiée de manière à exiger la présentation d'informations supplémentaires lors de la transition de l'IAS 39 à l'IFRS 9. L'IFRS 7 s'applique au moment de l'adoption de l'IFRS 9, laquelle s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société a adopté les modifications à l'IFRS 7 le 1^{er} août 2018, et elle ne s'attend pas à ce que cette adoption ait une incidence importante sur ses états financiers.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IFRS 15, qui a été publiée par l'IASB en mai 2014, précise de quelle façon et à quel moment les produits doivent être comptabilisés selon un modèle en cinq étapes qui s'applique à tous les contrats conclus avec des clients. Le 12 avril 2016, l'IASB a publié des éclaircissements définitifs sur l'IFRS 15 concernant l'identification des obligations de prestation, les entités agissant pour leur propre compte ou comme mandataires ainsi que les licences. La Société a adopté l'IFRS 15 le 1^{er} août 2018. La Société a finalisé son évaluation visant à déterminer l'incidence de cette nouvelle norme, et elle a établi qu'outre des informations additionnelles à communiquer, l'adoption de l'IFRS 15 ne se traduira par aucun changement important dans les états financiers ni n'exigera d'apporter des ajustements rétroactifs au résultat non réparti.

IFRS 16 Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, qui énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats de location. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Son adoption anticipée est permise. La Société en est à l'étape d'évaluer l'incidence de la norme IFRS nouvelle et révisée mais qui n'est pas encore en vigueur sur ses états financiers consolidés.

Transactions entre parties liées**Rémunération des principaux dirigeants**

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, d'orienter et de contrôler nos activités, directement ou indirectement. Ils regroupent les cadres supérieurs et les administrateurs de la Société, lesquels contrôlaient collectivement environ 8,77 % des actions ordinaires en circulation en date du 31 juillet 2018 (25,11 % au 31 juillet 2017).

La rémunération des principaux dirigeants pour les trimestres et les exercices clos les 31 juillet 2018 et 2017 se présente comme suit :

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 juillet 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Salaire et honoraires de consultation	739 \$	438 \$	2 244 \$	1 270 \$
Rémunération à base d'actions	1 272	231	3 836	512
Total	2 011 \$	669 \$	6 080 \$	1 782 \$

À moins d'indication contraire, les droits ci-après visant les options sur actions seront acquis à la date du premier anniversaire de l'attribution, et ceux visant les options sur actions restantes seront acquis trimestriellement au cours des deux années suivantes.

Le 11 juillet 2018, la Société a attribué à certains de ses administrateurs et dirigeants un total de 4 325 000 options sur actions ayant un prix d'exercice de 4,89 \$.

Le 16 avril 2018, la Société a attribué à certains membres de la haute direction un total de 845 000 options sur actions ayant un prix d'exercice de 4,27 \$.

Le 12 mars 2018, la Société a attribué à certains membres de la haute direction un total de 325 000 options sur actions ayant un prix d'exercice de 3,89 \$.

Le 4 décembre 2017, la Société a attribué à certains de ses administrateurs et membres de la haute direction un total de 1 750 000 options sur actions ayant un prix d'exercice de 2,69 \$. Les droits visant la moitié de ces options sur actions ont été acquis immédiatement, et ceux visant les options sur actions restantes seront acquis sur une période de trois ans.

Le 8 septembre 2017, la Société a attribué à certains membres de la haute direction un total de 650 000 options sur actions ayant un prix d'exercice de 1,37 \$.

La Société a loué un immeuble à une partie liée pour un montant de 0,7 \$ par mois aux termes d'un contrat d'usufruit. La partie liée a utilisé cet immeuble comme résidence personnelle. Le 2 décembre 2016, nous avons conclu un accord pour mettre fin à l'usufruit. En échange, nous avons versé 46 \$ à la partie liée. L'accès à cet immeuble nous fournit des espaces de bureaux supplémentaires et élimine ainsi le besoin de louer ou d'aménager de nouveaux bureaux à court terme.

Après la clôture du trimestre le 31 juillet 2018, la Société a annoncé l'acquisition d'une nouvelle installation. Le bâtiment est la propriété de Belleville Complex Inc., coentreprise dans laquelle HEXO détiendra une participation de 25 %, tandis qu'Olegna détiendra une participation de 75 %. Olegna est contrôlée par un administrateur d'HEXO et une partie liée ayant un lien de dépendance. En plus de son contrat de location à long terme initial visant un espace de 500 000 pieds carrés, HEXO aura également les droits de première offre et de premier refus sur la location de l'espace restant. Dans le cadre de la transaction, HEXO a accordé un prêt de 20 000 \$ à Belleville Complex pour l'acquisition de l'immeuble. Le prêt sera remboursé dans les 120 jours suivant le 7 septembre 2018 et, à compter du 7 octobre 2018, il portera intérêt au taux de 4 % par année payable mensuellement. Le prêt est garanti par une hypothèque de premier rang sur l'immeuble. HEXO a accepté d'être le principal locataire de l'installation pendant une période de vingt ans.

Ces transactions s'inscrivent dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, à savoir la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, il incombe à la direction d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information (« CPCI ») ainsi que des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») qui sont adéquats. Le 22 juin 2018, les actions de la Société ont commencé à être négociées à la TSX. La Société était inscrite à la cote de la Bourse de croissance TSX avant cette transition. Le chef de la direction et le chef des finances de la Société seront tenus de fournir des attestations au sujet des CPCI et des CIIF de la Société au moment du dépôt des documents intermédiaires et annuels de cette dernière, à compter du trimestre clos le 31 octobre 2018, soit la deuxième période de communication de l'information financière suivant l'inscription de la Société en tant qu'émetteur non émergent à la TSX.

Facteurs de risque

Notre performance et nos résultats d'exploitation dans leur ensemble sont assujettis à divers risques et incertitudes en conséquence desquels notre performance, nos résultats et nos réalisations pourraient être sensiblement différents de ceux indiqués, de manière expresse ou implicite, dans les énoncés prospectifs ou l'information prospective, y compris, sans s'y limiter, les facteurs ci-après dont il est question dans notre notice annuelle du 26 octobre 2018 et qui est disponible sous notre profil sur www.sedar.com. Le lecteur est avisé que ces facteurs de risque sont intégrés par renvoi dans le présent document et qu'il doit en prendre connaissance :

- Nous exerçons nos activités dans un environnement dynamique qui évolue rapidement et qui comporte des risques et des incertitudes. Par conséquent, les attentes de la direction pourraient ne pas se concrétiser pour différentes raisons. Un placement dans nos titres est de nature spéculative et comporte un degré élevé de risque et d'incertitude.
- Nous dépendons de la capacité des membres de la haute direction à concrétiser notre stratégie, ce qui nous rend dépendants envers le rendement de la direction et nous expose au risque que des membres de la direction quittent la Société.
- Nous faisons face à une concurrence féroce de la part de producteurs autorisés et d'autres sociétés, dont certains pourraient disposer de ressources financières plus importantes que les nôtres ou posséder une expérience plus grande que la nôtre en ce qui a trait au secteur, à la fabrication et à la commercialisation.
- Le nombre de licences accordées et le nombre de producteurs qui se verront accorder le statut de producteur autorisé par Santé Canada pourraient avoir une incidence sur nos activités. Nous prévoyons faire face à une plus grande concurrence de la part de nouveaux arrivants sur le marché qui reçoivent des licences en vertu du RACFM ou de la part de détenteurs de licences existants qui ne sont pas encore actifs dans le secteur.
- Nous pourrions être exposés à des risques associés à la croissance, notamment des contraintes de capacité et une pression exercée sur nos systèmes et nos contrôles internes. Pour être en mesure de gérer efficacement notre croissance, il nous faudra continuer à mettre en application et à améliorer nos systèmes d'exploitation et financiers et à recruter, former et gérer nos effectifs.
- Nous souscrivons différents types d'assurance, parmi lesquels peuvent figurer des assurances contre les erreurs et omissions, une assurance des administrateurs et des dirigeants, une assurance de biens, une assurance commerciale générale, une assurance de rappel de produit, une assurance cyberrisques, une assurance entreposage et une assurance des marchandises. Un jugement rendu contre un membre de la Société, qui dépasserait la couverture souscrite, pourrait avoir une incidence défavorable importante pour la Société en raison de dommages intérêts ou de l'atteinte à notre réputation.

- En raison du type d'activités que nous exerçons, nous pourrions faire périodiquement l'objet de réclamations et de plaintes de différents investisseurs ou d'autres entités dans le cours normal des activités, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur la perception du public à l'égard de la Société.
- À l'occasion, nous pourrions être partie à un litige dans le cours normal des affaires, ce qui pourrait nuire à nos activités.
- Le non-respect des lois et des règlements pourrait nous exposer à des sanctions, notamment la révocation des licences requises pour exercer nos activités ou l'imposition de conditions régissant ces licences, la suspension de nos activités dans un marché ou un territoire donné ou notre retrait forcé de ce marché ou de ce territoire, la suspension ou le congédiement d'un membre du personnel clé et l'imposition d'amendes et de pénalités.
- L'atteinte de nos objectifs commerciaux est conditionnelle, en partie, au respect des exigences réglementaires imposées par les autorités gouvernementales et à l'obtention de toutes les approbations réglementaires nécessaires à la production et à la vente de nos produits. Nous ne pouvons pas prédire le temps nécessaire pour obtenir les approbations réglementaires visant nos produits ni l'ampleur des essais et de la documentation que nous pourrions devoir fournir aux autorités gouvernementales.
- Bien que la direction de la Société soit actuellement d'avis qu'elle respecte l'ensemble des lois, des règlements et des lignes directrices touchant la commercialisation, l'acquisition, la fabrication, la gestion, le transport, le stockage, la vente et l'élimination du cannabis, de même que les lois et règlements portant sur la santé et la sécurité, la conduite des activités et la protection de l'environnement, tout changement qui y serait apporté pour des motifs indépendants de notre volonté pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités.
- Nos activités commerciales dépendent du maintien de notre licence en vertu du RACFM. Cette licence doit être renouvelée par Santé Canada. Notre licence actuelle expirera le 15 octobre 2019. Le défaut de nous conformer aux exigences de la licence ou de renouveler celle-ci pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.
- À l'heure actuelle, nos activités et nos ressources sont principalement concentrées sur nos installations de production situées sur notre site de Gatineau, et nous continuerons de mettre l'accent sur cette installation dans un avenir prévisible. Les modifications ou les développements défavorables ayant une incidence sur notre site à Gatineau pourraient avoir des répercussions majeures sur nos activités, notre situation financière et nos perspectives d'affaires.
- Nous avons subi des pertes d'exploitation depuis que nous avons entrepris nos activités; nous pourrions subir d'autres pertes dans l'avenir et ne pas atteindre la rentabilité.
- Notre stratégie de croissance prévoit l'ajout de ressources de production dans plusieurs installations. Il existe un risque que ces ressources supplémentaires ne soient pas disponibles ou qu'elles ne puissent l'être dans les délais prévus ou selon le budget établi.
- La culture du cannabis constitue l'une de nos principales activités. Par conséquent, nous sommes exposés aux risques propres à toute activité de culture, tels que la propagation de maladies, les dangers pour les travailleurs, la vermine et les risques agricoles similaires qui peuvent entraîner de mauvaises récoltes ou une interruption de l'approvisionnement aux clients.
- Nos activités de culture de cannabis consomment beaucoup d'énergie, ce qui nous rend vulnérables à la hausse des coûts de l'électricité. La hausse ou la volatilité de ces coûts peuvent nuire à nos activités et à notre capacité à les mener de façon rentable.
- Nous sommes d'avis que le secteur du cannabis est fortement dépendant de la perception qu'ont les consommateurs au sujet de l'innocuité, de l'efficacité et de la qualité du cannabis produit. Cette perception peut être grandement influencée par la recherche scientifique ou les découvertes scientifiques, les enquêtes réglementaires, les litiges, la couverture médiatique et d'autres publicités concernant la consommation des produits de cannabis. Rien ne garantit que la recherche scientifique, les découvertes scientifiques, les démarches réglementaires, les litiges, la couverture médiatique ou d'autres découvertes ou publicités liées à la recherche ou l'information diffusée seront favorables au marché du cannabis ou à un produit en particulier, ou que l'information diffusée correspondra toujours à celle qui a été diffusée antérieurement.
- À titre de fabricant et de distributeur de produits conçus pour être ingérés ou inhalés, nous sommes exposés à un risque inhérent de réclamations en responsabilité de produit, de mesures réglementaires et de litiges s'il devait être présumé que nos produits sont la cause de décès ou de blessures importantes. De plus, la fabrication et la vente de nos produits comportent un risque de blessures ou de décès pour les consommateurs si des altérations sont apportées par d'autres intervenants non autorisés, si le produit est contaminé ou si des consommateurs ou des tierces parties en font une utilisation non conforme aux directives.
- Les fabricants et les distributeurs doivent parfois gérer un rappel ou un retour de leurs produits pour différentes raisons, notamment s'ils sont défectueux, contaminés, s'ils provoquent des effets secondaires indésirables ou une interaction imprévue avec d'autres substances, si l'emballage n'est pas sécuritaire ou si les renseignements figurant sur l'étiquette sont incomplets ou inexacts.

- Nos activités dépendent de différents intrants essentiels et de leurs coûts, notamment les matières premières et les fournitures, ainsi que l'électricité, l'eau et d'autres services publics locaux. Toute interruption importante ou tout changement négatif dans la disponibilité des intrants clés ou toute perturbation de la chaîne d'approvisionnement permettant de les obtenir pourrait avoir une incidence importante sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.
- Nous devons compter en grande partie sur nos propres études de marché pour prévoir les ventes, puisque les prévisions détaillées ne peuvent généralement être obtenues auprès d'autres sources du fait que le secteur de la marijuana médicinale au Canada en est encore à un stade précoce.
- Nous n'avons pas d'antécédents de bénéfices ou de dividendes et nous pourrions ne pas verser de dividendes sur nos actions ordinaires dans un avenir prévisible.
- Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la TSX, mais rien ne garantit qu'un marché actif et liquide sera maintenu pour en permettre la négociation, auquel cas un investisseur pourrait avoir de la difficulté à les revendre.
- Le cours de nos actions ordinaires pourrait être volatil et soumis à de grandes fluctuations en raison de nombreux facteurs, dont les régimes gouvernementaux et les régimes de réglementation, l'acceptation du secteur du cannabis par la population, la fluctuation de nos résultats d'exploitation, les changements dans nos perspectives d'affaires, ainsi que d'autres facteurs qui sont indépendants de notre volonté.
- Nous pourrions émettre d'autres actions ordinaires dans l'avenir, ce qui pourrait diluer la participation des actionnaires de la Société.
- Nos activités sont soumises à des lois et à des règlements en matière d'environnement et de sécurité visant, entre autres, les émissions et les rejets dans l'eau, l'air et la terre, la manipulation et l'élimination des matières et des déchets dangereux et non dangereux, et la santé et la sécurité des employés. Nous engagerons des coûts et contracterons des obligations de manière continue relativement aux questions de santé et de sécurité liées à l'environnement et aux employés. Toute violation des lois et des règlements en matière d'environnement et de sécurité pourrait se traduire par des coûts supplémentaires afin d'apporter des mesures correctives, par des sanctions ou par des restrictions touchant nos activités de fabrication.
- La croissance de nos activités et de nos résultats d'exploitation pourrait être ralentie par des restrictions applicables aux ventes et aux activités de commercialisation imposées par Santé Canada.
- Au cours de l'exercice 2018, la Société a entrepris la mise en œuvre de nouveaux systèmes de planification des ressources dans l'organisation, laquelle devrait être achevée au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2019. Au début du plein déploiement du système intégré de planification des ressources, il est possible que l'étendue, la définition des besoins, la définition des processus d'exploitation, la conception et les essais entraînent des problèmes qui pourraient perturber, retarder ou fausser les données d'exploitation et les procédés de l'entreprise ou fournir des renseignements inexacts aux fins de la gestion et de la présentation de l'information financière.
- Nous sommes exposés au risque que des employés, des entrepreneurs indépendants et des consultants s'adonnent à des activités frauduleuses ou à d'autres activités illégales. L'inconduite de ces parties pourrait inclure toute insouciance ou négligence volontaire, ou toute activité non autorisée qui serait signalée à la Société et qui violerait : i) la réglementation gouvernementale; ii) les normes de fabrication; iii) les lois et règlements fédéraux et provinciaux contre la fraude et les abus dans le domaine des soins de santé; ou iv) les lois exigeant la communication d'information ou de données financières véridiques, complètes et exactes.
- Les conditions d'inscription à la TSX exigent que nous nous engagions à n'exercer que les activités de production, d'acquisition, de vente et de distribution de cannabis permises au Canada aux termes de la licence octroyée par Santé Canada, et ce, tant que nous serons inscrits à la TSX.
- La Société est assujettie à des règles en constante évolution en matière de gouvernance, de contrôles internes et de communication de l'information, lesquelles pourraient accroître le risque de non-conformité, ce qui nuirait à la Société ainsi qu'à la perception et à la valeur de celle-ci sur le marché.
- La Société est soumise aux règles et aux règlements modifiés mis en œuvre par bon nombre d'organismes gouvernementaux et d'organismes d'autoréglementation, notamment les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la TSX et l'International Accounting Standards Board. Ces règles et règlements gagnent en étendue et en complexité, ce qui a pour effet de créer plusieurs nouvelles exigences.



Rapport des auditeurs indépendants

Aux actionnaires de HEXO Corp.,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de HEXO Corp., qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 juillet 2018 et 2017, et les états consolidés des résultats et du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de HEXO Corp. aux 31 juillet 2018 et 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

MNP SENCRL, s.r.l.

Ottawa (Ontario)

Comptables professionnels agréés

25 octobre 2018

Experts-comptables autorisés

États consolidés de la situation financière

(en dollars canadiens)

Aux	Note	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		39 341 688 \$	38 452 823 \$
Placements à court terme	5	205 446 830	2 871 550
Créances clients		643 596	351 207
Taxes à la consommation à recouvrer		4 237 465	495 783
Effet à recevoir convertible	13	10 000 000	–
Charges payées d'avance		4 203 693	200 677
Stocks	6	10 414 624	3 689 239
Actifs biologiques	7	2 331 959	1 504 186
		276 619 855	47 565 465
Immobilisations corporelles	8	54 333 051	5 849 695
Immobilisations incorporelles et autres actifs non courants	9	4 044 527	2 763 764
		334 997 433 \$	56 178 924 \$
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		8 994 789 \$	1 672 406 \$
Intérêts à payer	10	–	72 511
Passif lié aux bons de souscription	10, 11	3 129 769	1 355 587
		12 124 558	3 100 504
Débitures convertibles non garanties	10	–	20 638 930
		12 124 558 \$	23 739 434 \$
Capitaux propres			
Capital social	11	347 232 724 \$	45 159 336 \$
Réserve pour paiements fondés sur des actions	11	6 139 179	1 561 587
Surplus d'apport		–	1 774 880
Bons de souscription	11	12 635 339	3 728 255
Déficit		(43 134 367)	(19 784 568)
		322 872 875 \$	32 439 490 \$
		334 997 433 \$	56 178 924 \$

Approuvé par le conseil d'administration,

/s/ Jason Ewart, Administrateur

/s/ Michael Munzar, Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

(en dollars canadiens)

Exercices clos les	Note	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Produits		4 933 952 \$	4 096 841 \$
Coût des marchandises vendues	6	2 093 043	1 462 522
Marge brute avant ajustements de la juste valeur et amortissement		2 840 909	2 634 319
Ajustement de la juste valeur à la vente de stocks	6	2 288 975	576 872
Ajustement de la juste valeur des actifs biologiques	7	(7 339 566)	(5 003 822)
Ajustement à la valeur nette de réalisation des stocks	6	1 491 070	–
Perte à la réduction de valeur des stocks	6	–	613 074
Marge brute avant amortissement		6 400 430 \$	6 448 195 \$
Charges d'exploitation			
Frais généraux et administratifs		9 374 438	3 608 595
Commercialisation et promotion		8 335 083	3 072 802
Rémunération à base d'actions	11	4 996 513	658 620
Amortissement des immobilisations corporelles	8	895 714	359 967
Amortissement des immobilisations incorporelles	9	765 238	231 685
	16	24 366 986 \$	7 931 669 \$
Résultat d'exploitation		(17 966 556)	(1 483 474)
Réévaluation du profit (de la perte) sur instruments financiers	10	(5 091 460)	(9 169 275)
Droits d'inscription – Prise de contrôle inversée	4	–	(951 024)
Perte de placement	19, 20	(649 714)	–
Perte à la cession d'actifs		–	(56 356)
Gain (perte) de change		(228 012)	(326 981)
Charge d'intérêts	10	(1 529 408)	(522 618)
Produit d'intérêts		2 115 351	92 158
Résultat net et résultat global attribuables aux actionnaires		(23 349 799) \$	(12 417 570) \$
Résultat net par action, de base et dilué		(0,17) \$	(0,21) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation			
De base et dilué	12	134 171 509	58 556 121

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 juillet 2018 et 2017	Note	Nombre d'actions ordinaires	Capital social	Réserve pour paiements fondés sur des actions	Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Capitaux propres
Solde au 1^{er} août 2017		76 192 990	45 159 336 \$	1 561 587 \$	3 728 255 \$	1 774 880 \$	(19 784 568) \$	32 439 490 \$
Émission de débentures convertibles non garanties à 7 %	10	–	–	–	3 529 770	7 283 084	–	10 812 854
Émission d'unités	11	37 375 000	139 029 262	–	10 470 738	–	–	149 500 000
Frais d'émission	11	–	(7 342 461)	–	(768 186)	(505 767)	–	(8 616 414)
Émission de bons de souscription de courtier/ d'intermédiaire	11	–	–	–	2 351 615	–	–	2 351 615
Conversion de débentures convertibles non garanties à 8 %	10	15 853 887	23 462 232	–	–	(1 742 779)	–	21 719 453
Conversion de débentures convertibles non garanties à 7 %	10	31 384 081	61 555 345	–	–	(6 809 418)	–	54 745 927
Exercice d'options sur actions	11	907 273	1 008 775	(418 921)	–	–	–	589 854
Exercice de bons de souscription	10, 11	27 897 087	75 254 494	–	(5 029 415)	–	–	70 225 079
Exercice de bons de souscription de courtier/ d'intermédiaire	11	4 018 798	9 105 741	–	(1 647 438)	–	–	7 458 303
Rémunération à base d'actions	11	–	–	4 996 513	–	–	–	4 996 513
Résultat net		–	–	–	–	–	(23 349 799)	(23 349 799)
Solde au 31 juillet 2018		193 629 116	347 232 724 \$	6 139 179 \$	12 635 339 \$	– \$	(43 134 367) \$	322 872 875 \$
Solde au 1^{er} août 2016		39 305 832	12 756 262 \$	937 065 \$	1 370 579 \$	89 601 \$	(7 366 998) \$	7 786 509 \$
Émission d'unités	11	338 274	192 253	–	61 453	–	–	253 706
Placement privé	11	8 571 432	5 000 002	–	–	–	–	5 000 002
Financement concomitant	11	20 010 000	15 007 501	–	–	–	–	15 007 501
Actions émises pour acquisition inversée		1 837 770	1 378 332	70 253	–	–	–	1 448 585
Frais d'émission d'actions	11	–	(2 246 704)	–	–	–	–	(2 246 704)
Émission de bons de souscription de courtier/ d'intermédiaire	11	–	–	–	1 236 428	–	–	1 236 428
Exercice d'options sur actions	11	162 504	136 603	(104 351)	–	–	–	32 252
Exercice de bons de souscription	10, 11	828 694	1 033 772	–	(93 858)	–	–	939 914
Émission de débentures convertibles non garanties à 8 %	10	–	–	–	1 084 433	1 742 779	–	2 827 212
Conversion de débentures convertibles garanties	10	4 678 494	11 570 911	–	–	–	–	11 570 911
Conversion de débentures convertibles non garanties	10	459 990	330 404	–	69 220	(57 500)	–	342 124
Rémunération à base d'actions	11	–	–	658 620	–	–	–	658 620
Résultat net		–	–	–	–	–	(12 417 570)	(12 417 570)
Solde au 31 juillet 2017		76 192 990	45 159 336 \$	1 561 587 \$	3 728 255 \$	1 774 880 \$	(19 784 568) \$	32 439 490 \$

Le nombre d'actions en circulation a été ajusté rétrospectivement pour tenir compte d'un échange d'actions réalisé en mars 2017 dans le cadre de l'opération admissible (note 1) et au terme duquel six actions ordinaires de la Société ont été échangées pour chaque action de La société Hydrophocary.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés des flux de trésorerie

(en dollars canadiens)

Exercices clos les	Note	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Activités d'exploitation			
Résultat net et résultat global		(23 349 799) \$	(12 417 570) \$
Éléments hors trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles	8	895 714	359 967
Amortissement des immobilisations incorporelles	9	765 238	231 685
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles		–	56 356
Gain de réévaluation non réalisé sur les actifs biologiques	7	(7 339 566)	(5 663 161)
Change		–	(119 429)
Ajustement de la juste valeur des stocks vendus		2 288 975	–
Rémunération à base d'actions	11	4 996 513	658 620
Charge d'intérêts hors trésorerie		312 043	198 533
Désactualisation de la dette convertible	10	1 368 014	201 447
Droits d'inscription – Prise de contrôle inversée		–	796 475
Réévaluation des bons de souscription libellés en devises		5 091 460	9 169 275
Variation des éléments du fonds de roulement d'exploitation hors trésorerie			
Créances clients		(292 389)	692 158
Taxes à la consommation à recouvrer		(3 741 682)	(512 221)
Charges payées d'avance		(4 003 016)	(160 044)
Stocks		(2 502 567)	1 121 828
Créditeurs et charges à payer		3 399 059	75 034
Intérêts à payer	10	(72 511)	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie liés aux activités d'exploitation		(22 184 514)	(5 311 047)
Activités de financement			
Émission d'unités	11	149 500 000	503 717
Émission d'actions ordinaires – placement privé	11	–	5 000 002
Émission d'actions ordinaires – financement concomitant	11	–	15 007 501
Émission d'actions ordinaires – Prise de contrôle inversée	10	–	647 214
Émission de débentures convertibles garanties	10	69 000 000	4 403 893
Frais d'émission	11	(10 305 552)	(3 239 937)
Exercice d'options sur actions		589 854	32 252
Exercice de bons de souscription		74 366 104	716 926
Émission de débentures convertibles non garanties	9	–	25 100 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		283 150 406	48 171 568
Activités d'investissement			
Acquisition d'un placement à court terme	5	(202 575 280)	(2 871 550)
Effet à recevoir convertible	13	(10 000 000)	–
Acquisition d'immobilisations corporelles	8	(45 721 503)	(3 105 919)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	9	(1 780 244)	(361 683)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(260 077 027)	(6 339 152)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		888 865	36 521 369
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		38 452 823	1 931 454
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		39 341 688 \$	38 452 823 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes annexes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 juillet 2018 et 2017
(en dollars canadiens)

1. Nature des activités

HEXO Corp. (anciennement La société Hydrophocary), anciennement BFK Capital Corp. (la « Société »), détient une filiale en propriété exclusive, HEXO Operations Inc. (anciennement 10074241 Canada Inc.) (« HOI »). HOI possède trois filiales en propriété exclusive : 167151 Canada Inc., Banta Health Group et Coral Health Group (collectivement, « HEXO »). HEXO est un producteur de cannabis à des fins médicales dont le site est agréé par Santé Canada pour la production et la vente. Son siège social est situé au 490, boulevard Saint-Joseph, bureau 240, à Gatineau, au Québec (Canada). Constituée en personne morale dans la province d'Ontario, la Société est une société cotée en bourse. Ses actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « HEXO ».

Le 29 octobre 2013, la Société a été constituée sous la dénomination BFK Capital Corp. en vertu de ses statuts constitutifs, conformément aux dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Par suite de son premier appel public à l'épargne réalisé le 17 novembre 2014, elle a été classée comme une société de capital de démarrage, conformément au sens donné à cette expression dans la politique 2.4 de la Bourse de croissance TSX. L'activité principale de la Société à cette époque consistait à identifier et à évaluer des entreprises ou des actifs en vue de conclure une opération admissible (une « opération admissible ») aux termes des politiques de la Bourse de croissance TSX. La Société détenait une filiale en propriété exclusive, HOI, qui avait été constituée dans le seul but de conclure une opération admissible.

Le 15 mars 2017, la Société a conclu son opération admissible, laquelle a été réalisée aux termes d'une entente intervenue entre la Société et l'entité remplacée, La société Hydrophocary (« Hydrophocary »). Dans le cadre de cette transaction, la Société a changé de nom pour devenir La société Hydrophocary et a regroupé ses 2 756 655 actions selon un ratio de 1,5:1 pour obtenir 1 837 770 actions. À la suite de ce regroupement, Hydrophocary a fusionné avec 10100170 Canada Inc., ce qui a résulté en la création d'une nouvelle entité, 10074241 Canada Inc. (HOI). Dans le cadre de ce regroupement, HEXO a acquis toutes les actions émises et en circulation de la Société, et les anciens actionnaires de Hydrophocary ont reçu un total de 68 428 824 actions ordinaires après le regroupement. Immédiatement après la clôture, la Société comptait 70 266 594 actions ordinaires en circulation.

À la clôture de la transaction, les actionnaires d'Hydrophocary détenaient 97,4 % des actions ordinaires de la Société et, par conséquent, la transaction était considérée comme une acquisition inversée de la Société par Hydrophocary. À des fins comptables, Hydrophocary est considérée comme l'acquéreur et la Société comme l'entité acquise. Par conséquent, les états financiers consolidés annuels sont dressés au nom de HEXO Corp (anciennement BFK Capital Corp.), mais ils représentent la continuation des états financiers de Hydrophocary. On trouvera davantage de renseignements sur cette transaction à la note 4.

Le 28 août 2018, les actionnaires ont approuvé le changement de dénomination de la Société visant à remplacer le nom de La société Hydrophocary par celui de HEXO Corp. Se reporter à la note 24 sur les événements postérieurs à la date de clôture.

2. Mode de présentation

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés annuels ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board.

Les présents états financiers consolidés annuels ont été approuvés par le conseil d'administration le 25 octobre 2018, qui en a aussi autorisé la publication à cette même date.

Méthode d'évaluation et périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés annuels ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des actifs biologiques, de l'effet à recevoir convertible, du passif lié aux bons de souscription et du passif lié à la conversion de la débenture non garantie, lesquels sont évalués à la juste valeur de façon récurrente et comprennent les comptes de la Société et les entités contrôlées par cette dernière et ses filiales. Ils comprennent la filiale en propriété exclusive, HOI (anciennement 10074241 Canada Inc). Ils comprennent également 167151 Canada Inc., Banta Health Group et Coral Health Group, trois filiales en propriété exclusive de HEXO Operations Inc., ainsi que les comptes de 8980268 Canada Inc., une société dont HOI peut acquérir les actions en circulation à tout moment pour un montant nominal. Toutes les filiales sont situées au Canada.

Le coût historique est la juste valeur de la contrepartie donnée en échange de biens et de services en fonction de la juste valeur de la contrepartie fournie au moment de la transaction.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit ou non directement observable ou estimé à l'aide d'une autre technique d'évaluation. Pour estimer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société tient compte des caractéristiques de l'actif ou du passif comme si les intervenants du marché faisaient de même au moment d'établir le prix de l'actif ou du passif à la date de l'évaluation. La juste valeur à des fins d'évaluation ou de présentation dans les présents états financiers consolidés annuels est déterminée de cette façon, à l'exception des paiements fondés sur des actions, qui relèvent du champ d'application de l'IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions*, et des mesures semblables à la juste valeur sans y être assimilables, comme la valeur nette de réalisation dans l'IAS 2 *Stocks*.

De plus, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées aux niveaux 1, 2 ou 3 en fonction du degré d'observabilité des données utilisées pour les évaluations de la juste valeur et de l'importance de ces données pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les niveaux sont décrits ci-dessous :

Niveau 1 – cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 – données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans le niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 – données non observables concernant l'actif ou le passif.

La préparation de ces états financiers consolidés annuels nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques, de sorte que la direction doit exercer son jugement pour l'application des méthodes comptables de la Société. Les éléments comportant un degré de jugement ou de complexité plus élevé, ou pour lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers consolidés annuels, sont exposés à la note 3.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés annuels sont libellés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société et de ses filiales.

3. Principales méthodes comptables

a) Conversion des devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date où elles sont réalisées. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de l'état consolidé de la situation financière sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de conversion. Les gains et pertes de change réalisés et non réalisés sont comptabilisés en résultat net.

Les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de trésorerie et de placements très liquides qui sont facilement convertibles en montants connus de trésorerie et qui arrivent à échéance dans trois mois ou moins.

c) Placements à court terme

Les placements à court terme s'entendent de placements liquides dont l'échéance varie entre trois et douze mois. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis ajustés à la juste valeur par le biais du résultat net.

d) Actifs biologiques

La Société évalue ses actifs biologiques, lesquels sont composés de plants de cannabis, selon l'approche par le résultat à la juste valeur diminuée du coût de vente jusqu'au moment de la récolte, ce qui constitue la méthode pour déterminer le coût des stocks de produits finis après la récolte. Les actifs biologiques sont considérés comme des estimations de la juste valeur de niveau 3. La Société capitalise tous les coûts directs et indirects à mesure qu'ils sont engagés pendant la transformation des actifs biologiques, soit de la comptabilisation initiale à la récolte. Ces coûts comprennent ceux liés à la main-d'œuvre, aux pousses, aux matériaux, aux services publics, aux installations, au contrôle qualité et aux tests. Les coûts directs et indirects capitalisés déterminés des actifs biologiques sont ultérieurement comptabilisés à titre de coûts des marchandises vendues dans l'état des résultats et du résultat global au cours de la période où le produit connexe est vendu. Les gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur diminuée du coût de vente au cours de l'exercice sont inclus dans les résultats d'exploitation et sont présentés dans un poste distinct de l'état des résultats et du résultat global pour l'exercice connexe.

e) Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moindre des deux montants. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks de cannabis récolté sont transférés des actifs biologiques à la juste valeur à la récolte, ce qui devient le coût réputé initial des stocks. Les coûts après récolte ultérieurs sont capitalisés dans les stocks s'ils sont inférieurs à la valeur nette de réalisation. Les coûts subséquents comprennent les coûts des matériaux et de la main-d'œuvre liés au taillage, au séchage, aux essais, à l'irradiation, à l'emballage et au contrôle qualité. Les coûts directs et indirects capitalisés déterminés qui se rapportent aux stocks sont ultérieurement comptabilisés à titre de coûts des marchandises vendues dans l'état des résultats et du résultat global lorsque le produit est vendu, exclusion faite des montants de la juste valeur réalisée inclus dans les stocks vendus, qui sont comptabilisés dans un poste distinct à même la marge brute avant amortissement inscrite à l'état des résultats et du résultat global. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimatifs pour l'achèvement et des coûts estimatifs de la vente. L'emballage et les fournitures sont initialement évalués au coût, puis au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moindre des deux montants.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La durée et le mode d'amortissement sont présentés ci-après :

Terrain	Aucun amortissement	Aucune durée
Immeubles	Amortissement linéaire	De 5 à 20 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	Durée du bail
Mobilier et matériel	Amortissement linéaire	5 ans
Matériel de culture et de production	Amortissement linéaire	De 5 à 20 ans
Véhicules	Amortissement linéaire	5 ans
Ordinateurs	Amortissement linéaire	3 ans
Construction en cours	Aucun amortissement	Aucune durée

Chaque fin d'exercice, la valeur résiduelle, la durée d'utilité et le mode d'amortissement font l'objet d'un examen et sont ajustés au besoin. Lorsque les composantes d'une même immobilisation corporelle ont différentes durées d'utilité, elles sont comptabilisées comme des éléments distincts (composantes importantes).

Les gains et pertes à la cession d'une composante d'une immobilisation corporelle sont calculés en comparant le produit de la vente avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, puis ils sont comptabilisés en résultat net.

Le montant de la construction en cours est transféré dans les immobilisations corporelles lorsque les actifs peuvent être utilisés; l'amortissement commence à ce moment.

g) Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Noms de domaine	10 ans
Licences octroyées par Santé Canada	20 ans
Logiciels	De 3 à 5 ans

La durée d'utilité estimée et le mode d'amortissement font l'objet d'un examen à la date de clôture, l'incidence de toute modification aux estimations étant comptabilisée prospectivement.

h) Placements évalués au coût

Les placements dans des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable sont comptabilisés au coût.

i) Dépréciation des actifs non courants

Les actifs non courants, y compris les immobilisations corporelles et incorporelles, font l'objet de tests de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière ou lorsque des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas faire l'objet de tests sur une base individuelle sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie, par leur utilisation continue, qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de vente ou de sa valeur d'utilité, selon la plus élevée des deux. Si la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable, une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable est immédiatement comptabilisée en résultat net. Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif est portée au montant modifié de l'estimation de la valeur recouvrable ou à la valeur comptable qui aurait été comptabilisée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée, selon le moindre des deux montants.

j) Actifs loués

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple s'ils ne transfèrent pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les paiements au titre du contrat de location sont comptabilisés en charges selon l'amortissement linéaire pendant toute la durée du contrat de location, à moins qu'une autre méthode systématique ne soit plus représentative de l'échelonnement dans le temps des avantages économiques qui en seront tirés.

k) Comptabilisation des produits

La Société n'expédie les produits que si elle peut raisonnablement s'attendre à recevoir un paiement du client. Par conséquent, elle comptabilise les produits à la juste valeur lorsque les risques et les avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés aux clients, que le recouvrement est raisonnablement assuré et que le montant à recevoir est déterminé ou déterminable.

l) Coût des marchandises vendues

Le coût des marchandises vendues comprend le coût des stocks comptabilisé en charges, les frais d'emballage, les frais d'expédition et les coûts de la main-d'œuvre connexe.

m) Recherche et développement

Les coûts liés à la recherche sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les dépenses liées au développement ne sont capitalisées que si elles peuvent être évaluées avec fiabilité, si le produit ou le processus est faisable sur les plans technique et commercial, si des avantages économiques futurs sont probables et si la Société a l'intention de mener à bien le développement en vue d'utiliser ou de vendre l'actif et qu'elle a les ressources nécessaires pour le faire. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en résultat net à mesure qu'elles sont engagées. À ce jour, aucune dépense liée au développement n'a été capitalisée.

n) Impôts sur le résultat

La Société utilise la méthode du report variable pour comptabiliser les impôts sur le résultat. Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés aux fins des conséquences fiscales futures attribuables aux écarts entre la valeur comptable des actifs et des passifs à des fins comptables, et les assiettes fiscales. Ils sont évalués selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliquent au résultat imposable des exercices où ces différences temporaires devraient être reprises ou réglées. L'incidence d'un changement aux taux d'imposition prévus par la loi sur les actifs et passifs d'impôt différé est comptabilisée en résultat net au cours de l'exercice où ce changement survient. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsque leur recouvrabilité est considérée comme étant probable et ils sont revus à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

o) Rémunération à base d'actions

La Société dispose d'un régime d'options sur actions. La Société évalue les paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres en fonction de leur juste valeur à la date d'attribution et comptabilise la charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits selon l'estimation qu'elle fait des instruments de capitaux propres pour lesquels les droits seront acquis. Les extinctions sont ajustées sur une base réelle. L'incidence de la modification de l'estimation initiale est comptabilisée en résultat net, de sorte que la charge cumulative tient compte de l'estimation modifiée. Le nombre d'options acquises exercées par les porteurs n'a pas d'incidence sur la charge comptabilisée pour chaque période. En ce qui a trait aux options sur actions attribuées aux personnes non salariées, la charge de rémunération est évaluée à la juste valeur des biens et services reçus, à moins que la juste valeur ne puisse être estimée, auquel cas elle est évaluée à la juste valeur de l'instrument de capitaux propres attribué. La juste valeur de la rémunération à base d'actions des non-salariés est réévaluée périodiquement jusqu'à ce que les conditions de performance des parties soient remplies, et les variations sont comptabilisées sur l'ensemble de la période, comme si la Société avait payé au comptant plutôt qu'en instruments de capitaux propres. Toute contrepartie versée par les salariés ou les non-salariés à l'exercice d'options sur actions est comptabilisée dans le capital social, et les paiements fondés sur des actions connexes sont transférés de la réserve pour paiements fondés sur des actions au capital social.

p) Perte par action

La perte par action ordinaire correspond au quotient de la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant l'exercice. La perte diluée par action ordinaire est calculée en divisant la perte applicable pour l'exercice par la somme du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation et de toutes les autres actions ordinaires qui auraient été en circulation si des actions ordinaires potentiellement dilutives avaient été émises pendant l'exercice.

q) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement imputables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, c'est-à-dire les actifs qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont ajoutés au coût de ces actifs jusqu'à ce que ces derniers soient pratiquement prêts à l'emploi ou à la vente.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat net au cours de la période où ils sont engagés.

r) Instruments financiers

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes : juste valeur par le biais du résultat net, détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente et prêts et créances.

i) ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

Les actifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils sont détenus aux fins de transaction ou désignés comme tels. Lorsqu'ils sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, les actifs financiers sont présentés à la juste valeur, les profits ou les pertes correspondants étant comptabilisés à l'état consolidé des résultats. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. La juste valeur des actifs financiers compris dans cette catégorie est déterminée en fonction des transactions conclues sur un marché actif ou au moyen d'une technique d'évaluation en l'absence d'un marché actif.

ii) PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés autres que des prêts et des créances assortis de paiements déterminés ou déterminables ainsi que d'une échéance déterminée. Les placements sont classés comme des placements détenus jusqu'à leur échéance si la Société a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à échéance. Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués à la date de transaction. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur, y compris les coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

iii) ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans une autre catégorie. Les profits et les pertes nettes qui résultent des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lorsque l'actif est sorti ou s'il est jugé qu'il a subi une dépréciation, le profit ou la perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé, de la réserve de capitaux propres au résultat net.

iv) PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à la valeur de la transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué de toute perte de valeur. L'actualisation est omise lorsque son effet n'est pas significatif.

v) PASSIFS FINANCIERS CLASSÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers sont classés dans les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou dans les autres passifs financiers. Les passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés à la juste valeur, les variations étant comptabilisées à l'état consolidé des résultats. La juste valeur des passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net est déterminée en fonction des transactions conclues sur un marché actif ou au moyen d'une technique d'évaluation en l'absence d'un marché actif. Les autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction, et ils sont évalués ultérieurement au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

vi) CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société classe ses actifs financiers et passifs financiers en fonction de l'objectif pour lequel ils ont été acquis, de leurs caractéristiques et de l'intention de la direction à leur égard, comme suit :

Instrument	Catégorie	Niveau	Méthode la juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par le biais du résultat net	Niveau 1	Valeur comptable (se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme)
Placements à court terme	Juste valeur par le biais du résultat net	Niveau 1	Valeur comptable (se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme)
Créances clients	Prêts et créances	s. o.	Valeur comptable (se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme)
Effets à recevoir convertibles	Juste valeur par le biais du résultat net	Niveau 2	Modèle d'actualisation des flux de trésorerie
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers	s. o.	Valeur comptable (se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme)
Débetures convertibles	Autres passifs financiers	Niveau 2	Modèle Black-Scholes-Merton
Passif lié aux bons de souscription	Juste valeur par le biais du résultat net	Niveau 1	Modèle Black-Scholes-Merton

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de juste valeur au cours de l'exercice considéré ni au cours de l'exercice précédent. Aucun profit ni perte latent ou réalisé découlant de changements de niveau de juste valeur n'a été enregistré.

vii) DÉRIVÉS INCORPORÉS

Les dérivés sont initialement évalués à la juste valeur d'après le contrat hôte. Aucune séparation n'est pratiquée, et les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, l'intégralité de l'instrument, y compris le dérivé incorporé, est évaluée à la juste valeur, et les variations sont comptabilisées en résultat net. La Société a consenti un prêt convertible aux termes duquel le solde peut être converti en capitaux propres. Se reporter à la note 13 pour en savoir plus sur la transaction et l'évaluation.

viii) INSTRUMENTS COMPOSÉS

Les composantes des instruments composés (débentures convertibles) émis par la Société sont classées séparément à titre de passifs financiers et d'instruments de capitaux propres, selon les arrangements contractuels et les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres. Toute option de conversion réglée par l'échange d'un montant déterminé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre déterminé d'instruments de capitaux propres de la Société constitue un instrument de capitaux propres.

À la date de l'émission, la juste valeur de la composante passif est estimée au moyen du taux d'intérêt du marché en vigueur pour des instruments non convertibles similaires. Ce montant est comptabilisé à titre de passif au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à ce qu'il soit éteint à la conversion ou à la date d'échéance de l'instrument.

L'option de conversion classée à titre de capitaux propres est calculée en déduisant le montant de la composante passif de la juste valeur de l'instrument composé pris dans son ensemble. Ce montant est comptabilisé et inclus dans les capitaux propres, et n'est pas évalué ultérieurement. De plus, l'option de conversion classée à titre de capitaux propres demeure dans cette catégorie. Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé en résultat net au moment de la conversion ou de l'expiration de l'option de conversion.

Les coûts de transaction liés à l'émission de débentures convertibles sont imputés aux composantes passif et capitaux propres en fonction de l'attribution du produit brut. Les coûts de transaction liés à la composante capitaux propres sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Les coûts de transaction liés à la composante passif sont inclus dans la valeur comptable de la composante passif et sont amortis sur la durée des débentures convertibles au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

En ce qui concerne les instruments composés comportant des dérivés autres que des instruments de capitaux propres, la juste valeur du dérivé incorporé est d'abord déterminée en fonction des modalités contractuelles, et la valeur comptable initiale de l'instrument hôte correspond à la valeur résiduelle après avoir séparé ce dernier du dérivé incorporé.

ix) MÉTHODE DU TAUX D'INTÉRÊT EFFECTIF

La méthode du taux d'intérêt effectif permet de calculer le coût amorti d'un instrument financier et d'attribuer le produit d'intérêts au cours de la période pertinente. Le taux d'intérêt effectif actualise les entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, s'il y a lieu, sur une plus courte période, de manière à obtenir exactement la valeur comptable nette à la comptabilisation initiale.

x) COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs financiers et de passifs financiers (autres que ceux classés à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers, ou déduits de cette dernière, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers ou de passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

xi) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers, autres que ceux classés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués pour relever des indications de dépréciation à la fin de la période de présentation de l'information financière. Ils sont considérés comme étant dépréciés s'il existe des indications objectives que, en raison d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier, les flux de trésorerie futurs estimatifs du placement ont été touchés.

s) Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS nécessite que la direction formule des jugements, fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et les montants présentés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues régulièrement. Les modifications aux estimations comptables sont comptabilisées au cours de la période au cours de laquelle elles sont apportées et au cours de toute période ultérieure touchée.

ÉVALUATION DES ACTIFS BIOLOGIQUES ET DES STOCKS

Dans le but de calculer la valeur des actifs biologiques et des stocks, la direction est tenue de faire un certain nombre d'estimations, notamment à l'égard du stade de croissance du cannabis, des coûts liés à la récolte, des coûts des ventes et des rendements attendus du plant de cannabis. Aux fins de l'évaluation définitive des stocks, la direction est tenue d'estimer les stocks rejetés et de comparer le coût des stocks avec la valeur nette de réalisation.

DURÉE D'UTILITÉ ESTIMÉE ET AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles repose sur l'estimation de la durée d'utilité, laquelle est déterminée par l'exercice du jugement. L'évaluation de toute dépréciation de ces actifs est fonction des estimations concernant les montants recouvrables, lesquelles tiennent compte de facteurs comme la conjoncture économique, les conditions de marché et la durée d'utilité des immobilisations.

RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

Le calcul de la charge liée à la rémunération à base d'actions nécessite le recours à des estimations clés portant notamment sur la valeur des actions ordinaires, le taux d'extinction des options attribuées, la durée de vie attendue de l'option, la volatilité du cours de l'action de la Société et le taux d'intérêt sans risque.

BONS DE SOUSCRIPTION

Le calcul de la valeur des bons de souscription nécessite le recours à des estimations clés portant notamment sur la valeur des actions ordinaires, la durée prévue des bons de souscription, la volatilité du cours de l'action de la Société et le taux d'intérêt sans risque.

Les bons de souscription de courtier et les bons de souscription émis à titre de rémunération ont été évalués à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués, la juste valeur des services connexes ne pouvant pas être évaluée de manière fiable.

PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite en raison d'un événement passé, s'il est probable que la Société doive éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée. Le montant comptabilisé correspond à la meilleure estimation de la dépense requise pour régler l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et des incertitudes entourant les obligations. Les provisions font l'objet d'un examen à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et elles sont ajustées pour tenir compte de la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs attendus.

ATTRIBUTION DU PRIX D'ACHAT

Des estimations fondées sur des études de marché et des valeurs d'expertise sont utilisées aux fins de l'attribution du prix d'achat.

EFFET À RECEVOIR CONVERTIBLE

La juste valeur de l'effet à recevoir convertible est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. La Société exerce son jugement pour choisir les méthodes utilisées pour poser certaines hypothèses et pour effectuer les calculs de la juste valeur afin de déterminer la valeur attribuée à l'instrument au moment de son émission et pour l'évaluer ultérieurement à la juste valeur de façon récurrente. Ces estimations de valeur pourraient être sensiblement différentes en raison de l'exercice du jugement et de l'incertitude inhérente à l'estimation de la juste valeur de cet effet à recevoir convertible qui n'est pas coté sur un marché actif.

t) Modifications aux normes et interprétations comptables

IFRS NOUVELLES ET MODIFIÉES PUBLIÉES QUI NE SONT PAS ENCORE EN VIGUEUR

IFRS 9 Instruments financiers

L'IFRS 9 a été publiée par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») en novembre 2009 et en octobre 2010. Elle remplacera l'IAS 39. L'IFRS 9 utilise une méthode unique pour déterminer si un actif financier est évalué au coût amorti ou à la juste valeur, remplaçant ainsi les multiples règles de l'IAS 39. La méthode proposée par l'IFRS 9 repose sur la manière dont l'entité gère ses instruments financiers dans le contexte de son modèle économique et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Deux catégories de classement demeurent pour comptabiliser les passifs financiers selon l'IFRS 9 : la juste valeur par le biais du résultat net et le coût amorti. Les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et tous les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, à moins que l'option de la juste valeur ne soit appliquée. Le traitement des dérivés incorporés dans la nouvelle norme correspond à celui prévu par l'IAS 39 et s'applique aux passifs financiers et aux contrats hôtes non dérivés qui n'entrent pas dans le champ d'application de la norme. Le 1^{er} août 2018, la Société adoptera l'IFRS 9. La Société a évalué l'incidence qu'aura l'adoption de cette nouvelle norme. Les placements actuellement évalués au coût le seront à la juste valeur par le biais du résultat net, et la Société ne s'attend pas à ce que ce changement entraîne des modifications importantes, ce qui ne devrait pas être le cas non plus de l'application de la nouvelle norme.

IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir

L'IFRS 7 *Instruments financiers : informations à fournir* a été modifiée de manière à exiger la présentation d'informations supplémentaires lors de la transition de l'IAS 39 à l'IFRS 9. L'IFRS 7 s'applique au moment de l'adoption de l'IFRS 9, laquelle s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société entend adopter les modifications à l'IFRS 7 le 1^{er} août 2018. Elle ne s'attend pas à ce que leur mise en œuvre ait une incidence significative sur les états financiers.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IFRS 15, qui a été publiée par l'IASB en mai 2014, précise de quelle façon et à quel moment les produits doivent être comptabilisés selon un modèle en cinq étapes qui s'applique à tous les contrats conclus avec des clients. Le 12 avril 2016, l'IASB a publié des éclaircissements définitifs sur l'IFRS 15 concernant l'identification des obligations de prestation, les entités agissant pour leur propre compte ou comme mandataires ainsi que les licences. Le 1^{er} août 2018, la Société adoptera l'IFRS 15. La Société a évalué l'incidence de cette nouvelle norme et a conclu que, outre les informations additionnelles à fournir, aucune modification importante aux états financiers ni aucun ajustement rétrospectif aux résultats non distribués ne doivent être apportés.

IFRS 16 Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, qui énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats de location. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Son adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence des IFRS nouvelles et modifiées publiées, mais non encore en vigueur, sur ses états financiers consolidés.

4. Acquisition inversée

Le 15 mars 2017, BFK Capital Corp. a conclu son opération admissible, laquelle a été réalisée aux termes d'une entente intervenue entre BFK Capital Corp. et Hydrophoecary. Aux termes de l'entente, BFK Capital Corp. a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'Hydrophoecary. Les anciens actionnaires d'Hydrophoecary ont reçu un total de 68 428 824 actions ordinaires de BFK Capital Corp. après le regroupement en échange de toutes les actions ordinaires en circulation d'Hydrophoecary.

La transaction constituait une acquisition inversée de BFK Capital Corp., et elle a été comptabilisée aux termes de l'IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions*. Par conséquent, elle a été comptabilisée à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués par les actionnaires d'Hydrophoecary aux actionnaires et aux porteurs d'options de BFK Capital Corp. La différence entre la juste valeur de la contrepartie (y compris les options en cours) et la juste valeur des actifs nets de BFK Capital Corp. a été comptabilisée à titre de frais d'inscription dans les états consolidés du résultat global pour l'exercice clos le 31 juillet 2017. Les options ont été évaluées à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes-Merton en tenant compte des hypothèses suivantes : cours de l'action de 0,75 \$, durée de vie attendue de deux ans, dividende nul, volatilité de 100 % et taux d'intérêt sans risque de 1,34 %. Des frais juridiques et de consultation additionnels de 154 549 \$ ont été engagés pour réaliser cette transaction.

Les résultats d'exploitation de BFK Capital Corp. sont inclus dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés de HEXO à partir du 15 mars 2017, soit la date de l'acquisition inversée.

Le tableau ci-après présente l'estimation faite par la direction de la juste valeur des actifs nets acquis et du total de la contrepartie remise au 15 mars 2017 par suite de l'acquisition inversée.

Juste valeur des actions de BFK Capital Corp. avant la transaction (1 837 770 actions à 0,75 \$ l'action)	1 378 332 \$
Options	70 253
Total de la contrepartie versée	1 448 585
Actifs nets acquis	(652 110)
Excédent attribué aux droits d'inscription	796 475
Honoraires de consultation et autres honoraires	154 549
Droits d'inscription – Prise de contrôle inversée	951 024 \$
Les actifs nets acquis comprennent ce qui suit :	
Trésorerie	647 214 \$
Charge payée d'avance	4 896
Total des actifs nets acquis	652 110 \$

5. Placements à court terme

Les placements à court terme sont composés de divers certificats de placement garanti, dépôts à terme et titres à revenu fixe qui arrivent à échéance entre le 27 janvier 2019 et le 21 juin 2019, et dont le taux d'intérêt annuel varie entre 0,45 % et 2,30 %.

Les placements à court terme s'entendent de placements liquides arrivant à échéance dans moins de douze mois. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis ajustés à la juste valeur par le biais du résultat net. La Société a l'intention de conserver ses fonds d'épargne à intérêt élevé pour une période supérieure à trois mois. Les placements à court terme comprennent 3 117 000 \$ de trésorerie soumise à des restrictions en vertu d'une lettre de crédit (se reporter à la note 19).

	Taux d'intérêt	Date d'échéance	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Certificats de placement garanti	0,45 % à 0,5 %	27 janvier au 21 juin 2019	712 284 \$	2 871 550 \$
Dépôts à terme	1,2 % à 1,75 %	Durée au choix	49 483 945	–
Comptes d'épargne à intérêt élevé	1,4 % à 4,25 %	26 avril 2019 jusqu'au terme choisi	155 250 602	–
			205 446 830 \$	2 871 550 \$

6. Stocks

	31 juillet 2018		31 juillet 2017	
	Coût capitalisé	Ajustements à la juste valeur des actifs biologiques	Total	Total
Cannabis séché	2 115 464 \$	4 440 195 \$	6 555 659 \$	3 517 609 \$
Huiles	2 280 780	881 432	3 162 212	106 893
Emballage et fournitures	696 753	–	696 753	64 737
	5 092 997 \$	5 321 627 \$	10 414 624 \$	3 689 239 \$

Les stocks comptabilisés dans le coût des marchandises vendues pour l'exercice clos le 31 juillet 2018 se sont chiffrés à 964 956 \$ (952 968 \$ pour l'exercice clos le 31 juillet 2017).

Ils comprennent l'ajustement de la juste valeur à la vente de stocks de 2 288 975 \$ pour l'exercice clos le 31 juillet 2018 (576 872 \$ pour l'exercice clos le 31 juillet 2017).

Au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2018, la Société a comptabilisé un ajustement à la valeur nette de réalisation des stocks de 1 491 070 \$ (néant au 31 juillet 2017), attribuable à la diminution du prix de vente du marché utilisé à titre de donnée d'entrée pour évaluer les stocks, qui elle s'explique par le lancement du marché de la consommation récréative chez les adultes et qui témoigne des prix concurrentiels du marché.

Au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2017, la Société a comptabilisé une réduction de valeur des stocks de 613 074 \$, dont une tranche de 494 810 \$ était imputable à un rappel volontaire de la Société et la tranche restante de 118 264 \$ découlait de l'inondation survenue à l'installation de la Société.

7. Actifs biologiques

Les actifs biologiques de la Société se composent de plants de cannabis, des semences aux plants arrivés à maturité. Les variations de la valeur comptable des actifs biologiques se présentent comme suit :

	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Valeur comptable à l'ouverture de la période	1 504 186 \$	120 667 \$
Coûts de production capitalisés	993 469	659 339
Augmentation nette de la juste valeur attribuable à la transformation biologique, déduction faite des coûts de vente	7 339 566	5 003 822
Transfert dans les stocks au moment de la récolte	(7 505 262)	(4 279 642)
Valeur comptable à la clôture de la période	2 331 959 \$	1 504 186 \$

Au 31 juillet 2018, la juste valeur des actifs biologiques se composait notamment de 6 200 \$ en semences et de 2 325 759 \$ en plants de cannabis (6 200 \$ en semences et 1 497 986 \$ en plants de cannabis au 31 juillet 2017). Les estimations importantes utilisées pour déterminer la juste valeur des plants de cannabis sont les suivantes :

- Le rendement par plant.
- Le stade de croissance estimé en tant que pourcentage des coûts engagés par rapport au coût total, appliqué à la juste valeur totale estimée par gramme (déduction faite des coûts de commande) pour obtenir la juste valeur en cours des actifs biologiques estimés n'ayant pas encore été récoltés.
- Le pourcentage des coûts engagés pour chacun des stades de croissance du plant.
- Le prix de vente par gramme évalué à la juste valeur, diminué du coût d'achèvement et du coût de vente.

Tous les actifs biologiques sont classés à titre d'actifs courants au bilan, dont l'estimation de la juste valeur est considérée comme étant de niveau 3 (se reporter à la note 2). Au 31 juillet 2018, il était attendu que ses actifs biologiques produisent environ 4 373 775 grammes de cannabis (700 169 grammes de cannabis au 31 juillet 2017). Les estimations de la Société sont, par leur nature, susceptibles de changer. Les variations du rendement anticipé se refléteront dans les variations futures de la juste valeur des actifs biologiques.

L'évaluation des actifs biologiques repose sur une approche par le résultat, selon laquelle la juste valeur au moment de la récolte est estimée en fonction des prix de vente diminués des coûts de vente. Pour ce qui est des actifs biologiques en cours de production, la juste valeur au moment de la récolte est ajustée selon le stade de croissance à la date de clôture. Le stade de croissance est déterminé en fonction du stade de vie du plant dans le cycle de récolte.

La direction a recueilli des données non observables importantes pour lesquelles l'intervalle des valeurs et l'analyse de la sensibilité sont présentées dans le tableau ci-après :

Données non observables	Valeur des données	Analyse de la sensibilité
Prix de vente moyen Obtenu d'après les prix de vente au détail réels par souche.	4,66 \$ le gramme de cannabis séché	Une augmentation ou une diminution de 5 % du prix de vente moyen se traduirait par une variation d'environ 329 000 \$ de l'évaluation.
Rendement par plant Obtenu d'après les résultats historiques du cycle de récolte par souche.	50 à 235 grammes par plant	Une augmentation ou une diminution de 5 % du rendement moyen par plant n'entraînerait pas de changement important dans l'évaluation.
Stade de croissance Le stade de croissance est déterminé à partir de l'état d'avancement dans le cycle de récolte.	Avancement moyen de 32 %	Une augmentation ou une diminution de 5 % du stade de croissance moyen par plant se traduirait par une variation d'environ 320 000 \$ de l'évaluation.

8. Immobilisations corporelles

<i>Coût</i>	Solde au 31 juillet 2017	Ajouts	Ajustements	Solde au 31 juillet 2018
Terrain	358 405 \$	680 315 \$	– \$	1 038 720 \$
Immeubles	3 744 759	3 930 217	24 860 752	32 535 728
Améliorations locatives	–	205 456	–	205 456
Mobilier et matériel	900 395	1 232 613	(472 320)	1 660 688
Matériel de culture et de production	379 992	3 165 199	486 438	4 031 629
Véhicules	113 926	32 900	4 425	151 251
Ordinateurs	233 685	425 117	–	658 802
Construction en cours	605 015	39 707 253	(24 879 295)	15 432 973
	6 336 177 \$	49 379 070 \$	– \$	55 715 247 \$

<i>Cumul des amortissements</i>	Solde au 31 juillet 2017	Amortissement	Ajustements	Solde au 31 juillet 2018
Terrain	– \$	– \$	– \$	– \$
Immeubles	194 187	338 993	–	533 180
Améliorations locatives	–	8 313	–	8 313
Mobilier et matériel	165 086	195 086	167 384	527 556
Matériel de culture et de production	23 068	213 075	(167 384)	68 759
Véhicules	25 589	30 203	–	55 792
Ordinateurs	78 552	110 044	–	188 596
	486 482 \$	895 714 \$	– \$	1 382 196 \$
Valeur comptable nette	5 849 695 \$			54 333 051 \$

Au 31 juillet 2018, un montant de 3 920 069 \$ (262 502 \$ au 31 juillet 2017) relatif aux immobilisations corporelles était comptabilisé dans les créiteurs et charges à payer.

Les immeubles comprennent un montant de 993 611 \$ (72 000 \$ au 31 juillet 2017) au titre des coûts d'emprunt capitalisés. Les ajustements tiennent compte du commencement de la durée d'utilité d'un actif, lequel est passé d'en cours de construction à immobilisation corporelle. Les ajustements consistent également en reclassements.

<i>Coût</i>	Solde au 31 juillet 2016	Amortissement	Cessions	Ajustements	Solde au 31 juillet 2017
Terrain	105 000 \$	253 405 \$	– \$	– \$	358 405 \$
Immeubles	917 087	1 212 399	(25 000)	1 640 273	3 744 759
Mobilier et matériel	320 586	649 189	(69 380)	–	900 395
Matériel de culture et de production	–	373 249	–	6 743	379 992
Véhicules	37 537	76 389	–	–	113 926
Ordinateurs	91 298	160 147	(17 760)	–	233 685
Construction en cours	1 647 017	605 014	–	(1 647 016)	605 015
	3 118 525 \$	3 329 792 \$	(112 140) \$	– \$	6 336 177 \$

<i>Cumul des amortissements</i>	Solde au 31 juillet 2016	Amortissement	Cessions/ ajustements	Ajustements	Solde au 31 juillet 2017
Terrain	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Immeubles	54 095	146 414	(3 420)	(2 902)	194 187
Mobilier et matériel	67 224	133 334	(38 292)	2 820	165 086
Matériel de culture et de production	–	23 068	–	–	23 068
Véhicules	15 535	10 054	–	–	25 589
Ordinateurs	45 445	47 097	(14 072)	82	78 552
	182 299 \$	359 967 \$	(55 784) \$	– \$	486 482 \$
Valeur comptable nette	2 936 226 \$				5 849 695 \$

9. Immobilisations incorporelles et autres actifs non courants

<i>Coût</i>	Solde au 31 juillet 2017	Ajouts	Cessions/ ajustements	Solde au 31 juillet 2018
Permis RACFM	2 544 696 \$	– \$	– \$	2 544 696 \$
Logiciels	651 247	1 148 892	–	1 800 139
Noms de domaine	–	585 283	–	585 283
Placements comptabilisés au coût	–	100 000	–	100 000
Coût de transaction capitalisés	–	211 826	–	211 826
	3 195 943 \$	2 046 001 \$	– \$	5 241 944 \$

<i>Cumul des amortissements</i>	Solde au 31 juillet 2017	Amortissement	Cessions/ ajustements	Solde au 31 juillet 2018
Permis RACFM	276 909 \$	126 181 \$	– \$	403 090 \$
Logiciels	155 270	629 302	–	784 572
Nom de domaine	–	9 755	–	9 755
	432 179 \$	765 238 \$	– \$	1 197 417 \$
Valeur comptable nette	2 763 764 \$			4 044 527 \$

Les logiciels comprennent des actifs liés à un système de planification de ressources de l'organisation et à une plateforme de vente en ligne s'élevant à respectivement 647 311 \$ et 257 666 \$, lesquels ne sont pas encore prêts à être utilisés. Par conséquent, aucun amortissement n'a été comptabilisé pendant l'exercice clos le 31 juillet 2018. La Société s'attend à ce que les deux actifs soient prêts à être utilisés au premier trimestre de l'exercice 2019.

Au 31 juillet 2018, un montant de 265 757 \$ (néant au 31 juillet 2017) relatif aux immobilisations incorporelles était comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer.

Les coûts de transaction capitalisés s'entendent des coûts engagés dans le cadre d'un accord définitif visant la formation d'une coentreprise conclu après la clôture de l'exercice le 31 juillet 2018 (se reporter à la note 24).

<i>Coût</i>	Solde au 31 juillet 2016	Ajouts	Cessions/ ajustements	Solde au 31 juillet 2017
Permis RACFM	2 544 696 \$	– \$	– \$	2 544 696 \$
Logiciels	289 564	361 683	–	651 247
Noms de domaine	6 596	–	(6 596)	–
	2 840 856 \$	361 683 \$	(6 596) \$	3 195 943 \$

<i>Cumul des amortissements</i>	Solde au 31 juillet 2016	Amortissement	Cessions/ ajustements	Solde au 31 juillet 2017
Permis RACFM	149 008 \$	127 901 \$	– \$	276 909 \$
Logiciels	51 486	103 784	–	155 270
Nom de domaine	6 596	–	6 596	–
	207 090 \$	231 685 \$	6 596 \$	432 179
Valeur comptable nette	2 633 766 \$			2 763 764 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2018, la Société a procédé à un examen de ses immobilisations incorporelles, par suite duquel elle a modifié l'utilisation attendue de ses logiciels. Certains actifs, que la direction prévoyait auparavant utiliser pendant cinq ans à compter de la date d'achat, ont été remplacés au cours de l'exercice ainsi qu'en septembre 2018. Par conséquent, la durée d'utilité attendue de ces actifs a diminué. L'incidence de ces changements sur la charge d'amortissement actuelle et attendue pour l'exercice considéré et les exercices à venir, respectivement, se présente comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	Par la suite
(Diminution) augmentation de la charge d'amortissement	309 253 \$	(87 478) \$	(119 136) \$	(99 874) \$	(2 765) \$	– \$

10. Débentures convertibles

	Débentures convertibles non garanties de 2016	Débentures convertibles garanties de 2017	Débentures convertibles non garanties de 2017 à 8 %	Débentures convertibles non garanties de 2018 à 7 %	Total
Solde au 31 juillet 2016	306 205	–	–	–	306 205
Produit brut	–	4 403 893	25 100 000	–	29 503 893
Frais d'émission	–	(718 661)	(1 703 602)	–	(2 422 263)
Bons de souscription, déduction faite des frais d'émission	–	(461 045)	(1 084 433)	–	(1 545 478)
Composante de conversion, déduction faite des frais d'émission	–	(557 009)	(1 742 779)	–	(2 299 788)
Désactualisation	35 919	215 875	69 744	–	321 538
Change	–	(119 429)	–	–	(119 429)
Conversion des débentures	(342 124)	(2 763 624)	–	–	(3 105 748)
Solde au 31 juillet 2017	–	–	20 638 930	–	20 638 930
Produit brut	–	–	–	69 000 000	69 000 000
Frais d'émission	–	–	–	(4 791 642)	(4 791 642)
Bons de souscription, déduction faite des frais d'émission	–	–	–	(3 284 648)	(3 284 648)
Composante de conversion, déduction faite des frais d'émission	–	–	–	(6 777 317)	(6 777 317)
Désactualisation	–	–	814 304	553 710	1 368 014
Conversion des débentures	–	–	(21 453 234)	(54 700 103)	(76 153 337)
Solde au 31 juillet 2018	–	–	–	–	–

Débetures convertibles garanties de 2016

En mars 2017, les porteurs ont converti leurs débetures en instruments de capitaux propres. Les débetures avaient une valeur comptable de 342 124 \$ (valeur nominale de 345 000 \$) et un surplus d'apport (composante capitaux propres) de 57 500 \$. La conversion a entraîné l'émission de 459 990 unités au prix de 0,75 \$ l'unité. Les 459 990 bons de souscription ont été évalués à 69 220 \$ à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes-Merton en tenant compte des hypothèses suivantes : cours de l'action de 0,60 \$, durée de vie attendue de deux ans, dividende nul, volatilité de 64,5 % et taux d'intérêt sans risque de 0,59 %. Par conséquent, à la date de conversion, le capital social a été augmenté à hauteur de la valeur comptable des débetures de 342 124 \$, ce qui comprend des intérêts désactualisés de 35 919 \$.

Débetures convertibles garanties de 2017

En novembre 2016, la Société a émis des débetures garanties d'un capital de 4 403 893 \$ (3 275 000 \$ US) dans le cadre d'un placement privé réalisé par l'intermédiaire d'un courtier. Les débetures portent intérêt à 8 % par année et arrivent à échéance le 31 décembre 2019. Les intérêts courront pour la première année et seront payés à terme échu, après quoi ils courront et seront payés trimestriellement à terme échu. Les débetures sont convertibles en actions ordinaires de la Société au prix de 0,70 \$ US, au gré du porteur. Les débetures seront automatiquement converties en actions ordinaires dès que la Société deviendra un émetteur assujéti à une bourse canadienne ou américaine et que son action maintiendra pendant 15 jours un cours moyen pondéré en fonction du volume égal ou supérieur au prix de conversion des débetures. Les obligations de la Société aux termes des débetures sont garanties par une sûreté de premier rang grevant l'ensemble de ses actifs. Les porteurs de débetures ont reçu 2 339 208 bons de souscription, soit un bon de souscription pour chaque tranche de deux actions ordinaires qui seraient émises par suite de la conversion de la totalité des débetures. Les bons de souscription ont une durée de trois ans et arrivent à échéance le 13 novembre 2019; leur prix d'exercice est de 0,76 \$ US.

La Société a identifié des dérivés incorporés liés aux débetures décrites ci-dessus. Ces dérivés incorporés comprenaient un passif lié à la conversion variable et un passif lié aux bons de souscription. Le traitement comptable des instruments financiers dérivés exige que la Société comptabilise la juste valeur des dérivés à la date de création des débetures et à la juste valeur à toutes les dates de clôture subséquentes.

La Société a d'abord réparti le produit au passif lié aux bons de souscription et au passif lié à la conversion en fonction de leur juste valeur. Le produit résiduel représentait la juste valeur des débetures. La juste valeur des dérivés incorporés a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes-Merton.

La juste valeur du passif lié aux bons de souscription a été évaluée à 550 955 \$ (409 723 \$ US) selon les hypothèses suivantes :

- cours de l'action de 0,75 \$ (0,56 \$ US);
- taux de change de 1,3447;
- durée de vie attendue de trois ans;
- dividende nul;
- volatilité de 60 %;
- taux d'intérêt sans risque de 1,25 %.

La juste valeur du passif lié à la conversion a été évaluée initialement à 665 632 \$ (495 004 \$ US) selon les hypothèses suivantes :

- cours de l'action de 0,75 \$ (0,56 \$ US);
- durée de vie attendue de 15 mois;
- dividende nul;
- volatilité de 60 %;
- taux d'intérêt sans risque de 1,25 %.

Le produit résiduel de 3 187 306 \$ (2 370 273 \$ US) représente la juste valeur de la débenture.

Dans le cadre de la clôture du placement des débetures, la Société a versé au placeur pour compte une rémunération de 560 152 \$ (416 563 \$ US) à partir du produit brut du financement et a engagé des frais de financement supplémentaires de 62 996 \$. Elle a également émis des bons de souscription de courtier pouvant être exercés pour acquérir 62 381 actions ordinaires à un prix d'exercice de 0,70 \$ US l'action.

Une juste valeur de 95 513 \$ (71 029 \$ US) a été attribuée aux bons de souscription de courtier selon le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes-Merton en tenant compte des hypothèses suivantes :

- cours de l'action de 0,75 \$ (0,56 \$ US);
- durée de vie attendue de trois ans;
- dividende nul;
- volatilité de 60 %;
- taux d'intérêt sans risque de 1,25 %.

Les frais de financement ont totalisé 718 661 \$ et ont été répartis proportionnellement comme suit : débenture – 520 128 \$; passif lié à la conversion – 108 623 \$ et passif lié aux bons de souscription – 89 910 \$. Les frais d'émission répartis entre le passif lié à la conversion et le passif lié aux bons de souscription, lesquels totalisent 198 533 \$, ont été inclus dans les frais de financement figurant à l'état du résultat global.

Conformément à la convention relative aux débentures, le 11 avril 2017 (la « date de conversion »), les débentures ont été automatiquement converties en 4 678 494 actions ordinaires au prix de conversion de 0,70 \$ US après que la Société soit devenue un émetteur assujéti à la TSX-V et qu'elle ait maintenu pendant 15 jours un cours moyen pondéré en fonction du volume égal ou supérieur au prix de conversion des débentures.

Jusqu'à la date de conversion inclusivement, les intérêts désactualisés sur les débentures se sont chiffrés à 145 628 \$ (109 232 \$ US), et les frais de financement différés se sont élevés à 70 247 \$ pour l'exercice clos le 31 juillet 2017; les deux montants ont été comptabilisés à titre de charges d'intérêts à l'état du résultat global. De plus, comme les débentures constituent un passif monétaire, elles ont été reconverties à la date de conversion, ce qui a donné lieu à une valeur de 3 213 505 \$ (2 261 041 \$ US) ainsi qu'à la comptabilisation d'un gain de change de 119 429 \$ à l'état du résultat global. En conséquence, les débentures à la date de conversion étaient évaluées à 2 763 624 \$, soit la valeur des débentures de 3 213 505 \$, diminuée des frais de financement non amortis de 449 881 \$.

Le passif lié à la conversion a été réévalué à la date de conversion à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes-Merton. Après la réévaluation, le passif lié à la conversion se chiffrait à 8 807 287 \$ (6 606 126 \$ US) :

- cours de l'action de 2,79 \$ (2,09 \$ US);
- durée de vie attendue de 12,6 mois;
- dividende nul;
- volatilité de 60 %;
- taux d'intérêt sans risque de 1,25 %;
- taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,3332.

En conséquence, la perte découlant de la réévaluation du passif lié à la conversion s'est établie à 8 141 655 \$, laquelle a été comptabilisée au poste « Réévaluation des instruments financiers » à l'état du résultat global. Ainsi, le 11 avril 2017, la conversion des débentures et le passif lié à la conversion correspondant ont entraîné une augmentation de 11 570 911 \$ du capital social attribuable à l'émission de 4 678 494 actions ordinaires.

Au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2017, 285 708 bons de souscription ont été exercés pour un produit total de 292 302 \$ (217 138 \$ US d'après un prix d'exercice de 0,76 \$ US). Aux diverses dates d'exercice, le passif lié aux bons de souscription a été réévalué à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes-Merton. Globalement, la valeur des bons de souscription exercés s'est établie à 222 988 \$ (165 182 \$ US) en tenant compte des hypothèses suivantes : cours de l'action variant entre 1,26 \$ US et 1,32 \$ US, durée de vie attendue de douze mois, dividende nul, volatilité de 60 %, taux d'intérêt sans risque de 1,25 % et taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien variant entre 1,3490 et 1,3503. L'exercice de ces bons de souscription a entraîné une augmentation de 515 290 \$ du capital social.

Au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2018, 1 124 958 bons de souscription ont été exercés pour un produit total de 1 076 576 \$ (844 828 \$ US d'après un prix d'exercice de 0,76 \$ US). Aux diverses dates d'exercice, le passif lié aux bons de souscription a été réévalué à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes-Merton. Globalement, la valeur du passif lié aux bons de souscription exercés s'est établie à 3 317 278 \$ (2 633 514 \$ US) en tenant compte des hypothèses suivantes :

- cours de l'action variable;
- durée de vie attendue de 12 mois;
- dividende nul;
- volatilité de 60 %;
- taux d'intérêt sans risque de 0,75 %;
- taux de change variable entre le dollar américain et le dollar canadien.

L'exercice de ces bons de souscription a entraîné une augmentation de 4 393 854 \$ du capital social.

Le passif lié aux bons de souscription restant a été réévalué le 31 juillet 2018 à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes-Merton. Le passif lié aux bons de souscription s'est établi à 3 129 769 \$ (2 404 370 \$ US) en tenant compte des hypothèses suivantes : cours de l'action de 3,34 \$ US, durée de vie attendue de douze mois, dividende nul, volatilité de 60 %, taux d'intérêt sans risque de 0,75 % et taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,3017. Le profit (la perte) découlant de la réévaluation du passif lié aux bons de souscription pour le trimestre et l'exercice clos le 31 juillet 2018 était de 173 890 \$ et de 5 091 460 \$. Il est comptabilisé au poste « Réévaluation des instruments financiers » dans l'état du résultat global.

Le tableau suivant résume l'activité entourant le passif lié aux bons de souscription au cours des exercices clos les 31 juillet 2018 et 2017.

	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Solde d'ouverture	1 355 587 \$	– \$
Attribuées	–	–
Expirées	–	–
Exercées	(3 317 278)	(7 813 688)
Réévaluation en raison du taux de change	5 091 460	9 169 275
Solde de clôture	3 129 769 \$	1 355 587 \$

Débetures convertibles non garanties de 2017 à 8,0 %

Le 18 juillet 2017, la Société a émis des débetures non garanties ayant un capital de 25 100 000 \$ dans le cadre d'un placement privé réalisé par l'intermédiaire d'un courtier. Les débetures portent intérêt à 8 % par année et arrivent à échéance le 30 juin 2019. Les intérêts courent semi-annuellement et seront payés à terme échu. Les débetures sont convertibles en actions ordinaires de la Société au prix de 1,60 \$, au gré du porteur. À compter du 19 novembre 2017, la Société pourrait imposer la conversion des débetures, moyennant un préavis écrit de 30 jours, si le cours moyen pondéré quotidien de ses actions ordinaires devait être supérieur à 2,25 \$ pendant 15 jours de bourse consécutifs. Les porteurs de débetures ont reçu 7 856 300 bons de souscription, soit 313 bons de souscription pour chaque tranche de 1 000 \$ d'unités. Les bons de souscription ont une durée de deux ans et arrivent à échéance le 18 juillet 2019; leur prix d'exercice est de 2,00 \$. À compter du 19 novembre 2017, la Société aura le droit d'accélérer l'expiration des bons de souscription si le cours de clôture de ses actions ordinaires est supérieur à 3,00 \$ pendant 15 jours de bourse consécutifs.

À la comptabilisation initiale, la méthode résiduelle a été utilisée pour répartir la juste valeur des bons de souscription et de l'option de conversion. La juste valeur de la composante passif a été évaluée à 22 066 925 \$ selon un taux d'actualisation de 16 %. Le produit résiduel de 3 033 075 \$ a été réparti proportionnellement entre les bons de souscription et l'option de conversion en fonction de leur juste valeur.

La juste valeur des bons de souscription et de l'option de conversion a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes-Merton.

La juste valeur des bons de souscription a été évaluée à 1 929 098 \$ selon les hypothèses suivantes :

- cours de l'action de 1,26 \$;
- durée de vie attendue de deux ans;
- dividende nul, volatilité de 60 %;
- taux d'intérêt sans risque de 1,27 %.

La juste valeur de l'option de conversion a été évaluée à 3 100 227 \$ selon les hypothèses suivantes :

- cours de l'action de 1,26 \$;
- durée de vie attendue d'un an;
- dividende nul;
- volatilité de 60 %;
- taux d'intérêt sans risque de 1,27 %.

D'après la juste valeur des bons de souscription et de l'option de conversion, le produit résiduel de 3 033 075 \$ a été réparti comme suit : 1 163 396 \$ aux bons de souscription et 1 869 679 \$ à l'option de conversion.

Dans le cadre de la clôture des débetures, la Société a payé des frais de placement de 1 292 010 \$ à partir du produit brut du financement et a engagé des frais de financement supplémentaires de 218 990 \$. Elle a également émis des bons de souscription de courtier pouvant être exercés pour acquérir 784 375 actions ordinaires à un prix d'exercice de 2,00 \$ l'action.

Une juste valeur de 192 602 \$ a été attribuée aux bons de souscription de courtier selon le modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes-Merton en tenant compte des hypothèses suivantes :

- cours de l'action de 1,26 \$;
- durée de vie attendue de deux ans;
- dividende nul;
- volatilité de 60 %;
- taux d'intérêt sans risque de 1,27 %.

Les frais de financement ont totalisé 1 703 602 \$ et ont été répartis proportionnellement comme suit : dette – 1 497 739 \$; option de conversion – 126 900 \$; bons de souscription – 78 963 \$.

Conformément à l'accord, le 22 novembre 2017, la Société a annoncé qu'elle avait choisi d'exercer son droit visant à convertir la totalité du capital impayé des débetures et des intérêts courus impayés en actions ordinaires. La Société est autorisée à forcer la conversion des débetures à 8,0 % depuis le 19 novembre 2017, puisque le cours moyen pondéré en fonction du volume (le « CMPV ») des actions ordinaires à la cote de la TSX-V a été égal ou supérieur à 2,25 \$ pendant 15 jours de bourse consécutifs. Pour les 15 jours de bourse consécutifs qui ont précédé le 19 novembre 2017, le CMPV des actions ordinaires s'établissait à 2,56 \$. La Société a donné aux porteurs des débetures à 8,0 % le préavis écrit de 30 jours requis relatif à la conversion, et la date de prise d'effet de la conversion a été fixée au 27 décembre 2017.

Dans le cadre de la conversion des débetures à 8,0 %, les porteurs des débetures à 8,0 % ont reçu 625 actions ordinaires pour chaque tranche de capital de 1 000 \$ de débetures à 8,0 % qu'ils détenaient. De plus, les intérêts cumulés et non versés sur chaque tranche de 1 000 \$ de capital des débetures à 8,0 % pour la période allant de l'émission, le 18 juillet 2017, à la date de conversion, exclusivement, s'établissaient à 36,00 \$, et les porteurs de débetures à 8,0 % ont reçu 22,5 actions ordinaires supplémentaires pour chaque tranche de 1 000 \$ de capital des débetures à 8,0 % qu'ils détenaient au titre des intérêts cumulés et non versés, pour un total de 647,5 actions ordinaires pour chaque tranche de 1 000 \$ de capital de débetures à 8,0 % détenues à la date de conversion. Par conséquent, à la date de conversion, la valeur comptable des débetures de 21 453 234 \$, les intérêts exigibles réglés en actions de 266 219 \$ et la composante de conversion de 1 742 779 \$ ont entraîné une augmentation cumulative du capital social de 23 462 232 \$.

Les intérêts passés en charges dans l'état des résultats et du résultat global se sont chiffrés à 417 718 \$, tandis que les intérêts capitalisés au titre des immobilisations corporelles se sont établis à 921 611 \$ pour l'exercice clos le 31 juillet 2018 (respectivement 70 255 \$ et 72 000 \$ en 2017). La désactualisation s'est élevée à 814 304 \$ pour l'exercice clos le 31 juillet 2018 (69 744 \$ en 2017). Au cours de l'exercice, la Société a réglé des intérêts exigibles de 266 219 \$ en actions et des intérêts exigibles de 331 317 \$ en espèces (néant en 2017). Les intérêts courus à payer se chiffraient à néant au 31 juillet 2018 (72 511 \$ en 2017).

DÉBENTURES CONVERTIBLES NON GARANTIES DE 2018 À 7,0 %

Le 24 novembre 2017, la Société a émis des débetures non garanties ayant un capital de 69 000 000 \$ dans le cadre d'un placement privé réalisé par l'intermédiaire d'un courtier. Les débetures portent intérêt à 7 % par année et arrivent à échéance le 24 novembre 2020. Les intérêts courront semi-annuellement et seront payés à terme échu. Les débetures étaient convertibles en actions ordinaires de la Société au prix de 2,20 \$, au gré du porteur. La Société pourrait imposer la conversion des débetures, moyennant un préavis écrit de 30 jours, si le cours moyen pondéré quotidien de ses actions ordinaires devait être supérieur à 3,15 \$ pendant 10 jours de bourse consécutifs. Les porteurs de débetures ont reçu 15 663 000 bons de souscription, soit 227 bons de souscription pour chaque tranche de 1 000 \$ d'unités. Les bons de souscription ont une durée de deux ans et arrivent à échéance le 24 novembre 2019; leur prix d'exercice est de 3,00 \$. La Société aura le droit d'accélérer l'expiration des bons de souscription si le cours de clôture de ses actions ordinaires est supérieur à 4,50 \$ pendant 10 jours de bourse consécutifs.

À la comptabilisation initiale, la méthode résiduelle a été utilisée pour répartir la juste valeur des bons de souscription et de l'option de conversion. La juste valeur de la composante passif a été évaluée à 58 187 146 \$ selon un taux d'actualisation de 14 %. Le produit résiduel de 10 812 854 \$ a été réparti proportionnellement entre les bons de souscription et l'option de conversion en fonction de leur juste valeur. La juste valeur des bons de souscription et de l'option de conversion a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes-Merton.

La juste valeur des bons de souscription a été évaluée à 8 647 797 \$ selon les hypothèses suivantes :

- cours de l'action de 2,62 \$;
- durée de vie attendue d'un an;
- dividende nul, volatilité de 65 %;
- taux d'intérêt sans risque de 1,25 %.

La juste valeur de l'option de conversion a été évaluée à 17 843 269 \$ selon les hypothèses suivantes :

- cours de l'action de 2,62 \$;
- durée de vie attendue de trois mois;
- dividende nul, volatilité de 65 %;
- taux d'intérêt sans risque de 1,25 %.

D'après la juste valeur des bons de souscription et de l'option de conversion, le produit résiduel de 10 812 854 \$ a été réparti comme suit : 3 529 770 \$ aux bons de souscription et 7 283 084 \$ à l'option de conversion, déduction faite de la ventilation des frais d'émission.

Dans le cadre de la clôture du placement des débetures, la Société a payé des frais de placement de 3 450 000 \$ à partir du produit brut du financement et a engagé des frais d'émission supplémentaires de 475 824 \$. Elle a également émis des bons de souscription de courtier pouvant être exercés pour acquérir 1 568 181 actions ordinaires à un prix d'exercice de 3,00 \$ l'action.

Une juste valeur de 865 818 \$ a été attribuée aux bons de souscription de courtier selon le modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes-Merton en tenant compte des hypothèses suivantes :

- cours de l'action de 2,62 \$;
- durée de vie attendue d'un an;
- dividende nul;
- volatilité de 65 %;
- taux d'intérêt sans risque de 1,25 %.

Les frais d'émission ont totalisé 4 791 642 \$ et ont été répartis proportionnellement comme suit : dette – 4 040 753 \$; option de conversion – 505 767 \$; bons de souscription – 245 122 \$.

Le 15 décembre 2017, la Société a annoncé qu'elle avait choisi d'exercer son droit de convertir la totalité du capital impayé des débetures à 7,0 % de la Société et des intérêts courus impayés à leur égard en actions ordinaires. La Société est autorisée à forcer la conversion des débetures à 7,0 % depuis le 13 décembre 2017, puisque le CMPV des actions ordinaires à la cote de la TSX-V a été supérieur ou égal à 3,15 \$ pendant 10 jours de bourse consécutifs. Pour les 10 jours de bourse consécutifs précédant le 13 décembre 2017, le CMPV des actions ordinaires s'établissait à 3,32 \$. La Société a donné aux porteurs des débetures à 7,0 % le préavis écrit de 30 jours requis relatif à la conversion, et la date de prise d'effet de la conversion a été fixée au 15 janvier 2018.

Dans le cadre de la conversion des débetures à 7,0 %, les porteurs des débetures à 7,0 % ont reçu 454,54 actions ordinaires pour chaque tranche de capital de 1 000 \$ de débetures à 7,0 % qu'ils détenaient. De plus, les intérêts cumulés et non versés sur chaque tranche de 1 000 \$ de capital des débetures à 7,0 % pour la période allant du 31 décembre 2017 (le paiement d'intérêts prévu pour le 31 décembre 2017 a été versé en espèces) jusqu'à la date de conversion, exclusivement, se sont établis à 2,92 \$, et les porteurs des débetures à 7,0 % ont reçu 1,33 action ordinaire supplémentaire pour chaque tranche de 1 000 \$ de capital des débetures à 7,0 % qu'ils détenaient au titre des intérêts cumulés et non versés, pour un total de 455,87 actions ordinaires pour chaque tranche de 1 000 \$ de capital de débetures à 7,0 % détenues. Par conséquent, à la date de conversion, la valeur comptable des débetures de 54 700 103 \$, les intérêts exigibles réglés en actions de 45 824 \$ et la composante de conversion de 6 809 418 \$ ont entraîné une augmentation cumulative du capital social de 61 555 345 \$.

Les intérêts passés en charges dans l'état des résultats et du résultat global se sont chiffrés à 1 111 690 \$ (néant en 2017). La désactualisation s'est élevée à 553 710 \$ pour l'exercice clos le 31 juillet 2018 (néant en 2017). Au cours de l'exercice, la Société a réglé des intérêts exigibles de 45 824 \$ en actions et des intérêts exigibles de 512 156 \$ en espèces (néant en 2017). Les intérêts courus à payer se chiffraient à néant au 31 juillet 2018 (néant en 2017).

Le solde des débetures convertibles non garanties, exclusion faites des intérêts à payer s'établissait à respectivement néant et 20 638 930 \$ pour les exercices clos les 31 juillet 2018 et 2017.

11. Capital social

a) Autorisé

Un nombre illimité d'actions ordinaires

b) Émis et en circulation

Au premier trimestre de l'exercice 2017, la Société a effectué un placement privé de 338 274 unités au prix de 0,75 \$ l'unité pour un produit brut de 253 706 \$. Chaque unité confère à son porteur une action ordinaire et un bon de souscription d'actions ordinaires. Le bon de souscription permet à son porteur d'acheter une action au prix de 0,83 \$ pendant les trois ans qui suivent la date d'émission. La valeur des bons de souscription a été estimée à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes-Merton en tenant compte des hypothèses suivantes : cours de l'action de 0,57 \$, durée de vie attendue de trois ans, dividende nul, volatilité de 64,5 % et taux d'intérêt sans risque de 0,60 %. La valeur des bons de souscription était estimée à 61 453 \$. En conséquence, la valeur résiduelle des actions ordinaires a été établie à 192 253 \$.

Les frais d'émission d'actions liés au financement par capitaux propres au premier trimestre de 2017 se sont élevés à 6 308 \$. Une tranche de 617 \$ des coûts est liée à l'émission de 2 664 bons de souscription ayant un prix d'exercice de 0,83 \$ et arrivant à échéance dans cinq ans. Ces bons de souscription ont été émis en faveur d'un courtier à titre de rémunération pour la vente de 338 274 unités. Les bons de souscription ont été évalués à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes-Merton en tenant compte des hypothèses suivantes : cours de l'action de 0,52 \$, durée de vie attendue de cinq ans, dividende nul, volatilité de 64,5 % et taux d'intérêt sans risque de 0,60 %. Une tranche de 97 \$ des coûts est liée à l'émission de 798 bons de souscription ayant un prix d'exercice de 0,75 \$ et arrivant à échéance dans un an. Ces bons de souscription ont été émis en faveur d'un consultant en financement à titre d'honoraires d'intermédiation pour la vente de 13 332 unités. Les bons de souscription ont été évalués à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes-Merton en tenant compte des hypothèses suivantes : cours de l'action de 0,63 \$, durée de vie attendue d'un an, dividende nul, volatilité de 64,5 % et taux d'intérêt sans risque de 0,69 %. Dans les deux cas, les bons de souscription émis confèrent à leurs porteurs le droit d'acheter une action ordinaire.

Au deuxième trimestre de 2017, la Société a émis en faveur d'un groupe d'investisseurs privés (les « investisseurs ») 4 285 716 actions ordinaires au prix de 0,58 \$ l'action ordinaire pour un produit total de 2 500 001 \$. Dans le cadre de ce placement privé, les investisseurs avaient le droit de proposer la candidature de deux administrateurs conformément à un accord intervenu avec certains actionnaires. Les investisseurs disposent d'une option d'achat leur permettant d'acquérir 4 285 716 actions ordinaires additionnelles au prix de 0,58 \$ l'action et pouvant être exercée avant le 31 mai 2017. La Société a également une option de vente lui permettant d'acheter 4 285 716 actions ordinaires au prix de souscription de 0,58 \$ avant le 30 juin 2017, à la condition qu'elle dégage des produits de 3 500 000 \$ entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 mai 2017.

Par suite de la clôture de ce placement, la Société a engagé des frais d'émission d'actions de 147 014 \$ et a émis 342 852 bons de souscription de courtier ayant un prix d'exercice de 0,75 \$ et une durée de cinq ans. Les bons de souscription ont été évalués à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black Scholes-Merton en tenant compte des hypothèses suivantes : cours de l'action de 0,75 \$, durée de vie attendue de cinq ans, dividende nul, volatilité de 73,2 % et taux d'intérêt sans risque de 0,75 %. La valeur des bons de souscription de courtier a été estimée à 152 890 \$. Les bons de souscription de courtier ont été évalués à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués, la juste valeur des services connexes ne pouvant pas être évaluée de manière fiable.

Au deuxième trimestre de l'exercice 2017, la Société a réalisé un financement concomitant par l'entremise d'un placeur pour compte aux termes duquel elle a émis 17 517 042 actions ordinaires au prix de 0,75 \$ l'action pour un produit brut de 13 137 782 \$ (le « financement concomitant »). Par suite de la clôture de ce financement concomitant, la Société a versé au placeur pour compte une commission au comptant de 803 487 \$, soit 7 % du produit brut tiré du financement concomitant, sous réserve d'une réduction à 3,5 % pour certains souscripteurs figurant sur la liste du président de la Société. Cette dernière a également émis en faveur du placeur pour compte des bons de souscription permettant d'acquérir 1 071 318 actions ordinaires, soit 7 % du nombre d'actions ordinaires de THC souscrites dans le cadre du financement concomitant, sous réserve d'une réduction à 3,5 % pour certains souscripteurs figurant sur la liste du président, à un prix d'exercice de 0,75 \$ l'action et d'une durée de deux ans. Les bons de souscription ont été évalués à 323 653 \$ à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes-Merton en tenant compte des hypothèses suivantes : cours de l'action de 0,75 \$, durée de vie attendue de deux ans, dividende nul, volatilité de 73,2 % et taux d'intérêt sans risque de 1,25 %. Des coûts de transaction supplémentaires de 82 329 \$ ont été inclus dans les frais d'émission des actions. La Société a également émis 44 940 bons de souscription de courtier ayant un prix d'exercice de 0,75 \$ et arrivant à échéance dans deux ans. Les bons de souscription ont été évalués à 13 576 \$ à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes-Merton en tenant compte des hypothèses suivantes : cours de l'action de 0,75 \$, durée de vie attendue de deux ans, dividende nul, volatilité de 73,2 % et taux d'intérêt sans risque de 1,25 %.

Ces bons de souscription ont été comptabilisés comme un coût d'émission d'actions dans l'état des variations des capitaux propres. Les bons de souscription du placeur pour compte et de courtier ont été évalués à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués, la juste valeur des services connexes ne pouvant pas être évaluée de manière fiable.

Au deuxième trimestre de l'exercice 2017, la Société a également émis les bons de souscription suivants :

- 203 202 bons de souscription ont été émis en contrepartie des services fournis par deux fournisseurs :
 - La Société a émis 120 000 bons de souscription ayant un prix d'exercice de 0,70 \$ US et arrivant à échéance en mai 2018. Les bons de souscription ont été évalués à 24 411 \$ (18 760 \$ US) à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes-Merton en tenant compte des hypothèses suivantes : cours de l'action de 0,75 \$, durée de vie attendue de 18 mois, dividende nul, volatilité de 73,2 %, taux d'intérêt sans risque de 1,25 % et taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,3447. Au total, 30 000 bons de souscription ont été exercés le 28 avril 2017. Ces bons de souscription ont été comptabilisés comme un coût d'émission d'actions dans les états des variations des capitaux propres.
 - La Société a émis 83 202 bons de souscription additionnels ayant un prix d'exercice de 0,75 \$ et arrivant à échéance dans trois ans. Les bons de souscription ont été évalués à 30 184 \$ à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes-Merton en tenant compte des hypothèses suivantes : cours de l'action de 0,75 \$, durée de vie attendue de trois ans, dividende nul, volatilité de 73,2 % et taux d'intérêt sans risque de 1,25 %. Ces bons de souscription ont été comptabilisés comme un coût d'émission d'actions dans les états des variations des capitaux propres.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2017, la Société a émis 2 492 958 actions à 0,75 \$ l'action pour un produit brut de 1 869 719 \$. Ces actions ont été émises aux termes de l'option accordée au placeur pour compte dans le cadre du financement concomitant de décembre 2016, aux termes duquel 17 400 000 actions ont été placées, ce qui a permis au placeur pour compte de vendre un nombre additionnel d'actions égal à 15 % du nombre d'actions placées.

La Société a versé au courtier des frais d'émission d'actions de 146 792 \$ et a émis 174 504 bons de souscription en sa faveur. Les bons de souscription ont un prix d'exercice de 0,75 \$ et arrivent à échéance dans deux ans. Les bons de souscription ont été évalués à 167 222 \$ à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes-Merton en tenant compte des hypothèses suivantes : cours de l'action de 1,55 \$, durée de vie attendue de deux ans, dividende nul, volatilité de 73,2 % et taux d'intérêt sans risque de 1,25 %. Ces bons de souscription ont été comptabilisés dans les frais d'émission d'actions figurant à l'état des variations des capitaux propres. Les bons de souscription de courtier ont été évalués à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués, la juste valeur des services connexes ne pouvant pas être évaluée de manière fiable.

Au troisième trimestre de l'exercice 2017, la Société a émis 4 285 716 actions ordinaires au prix de 0,58 \$ l'action pour un produit total de 2 500 001 \$ par suite de l'exercice d'une option d'achat émise en faveur d'un groupe d'investisseurs privés le 4 novembre 2016.

Comme il est décrit à la note 10, « Débentures convertibles », la Société a émis des débentures non garanties aux troisième et quatrième trimestres de l'exercice 2016. Le 16 mars 2017, une tranche de 345 000 \$ des débentures détenues par six personnes a été convertie en 459 990 actions ordinaires au prix de 0,75 \$ l'unité. Dans le cadre de la conversion de cette dette, 459 990 bons de souscription ont été émis. Les bons de souscription ont été évalués à 69 220 \$ à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes-Merton en tenant compte des hypothèses suivantes : cours de l'action de 0,60 \$, durée de vie attendue de deux ans, dividende nul, volatilité de 64,5 % et taux d'intérêt sans risque de 0,59 %.

Toujours selon la note 10, la Société a émis des débentures garanties au deuxième trimestre de 2017. Le 11 avril 2017, les débentures ont été automatiquement converties en 4 678 494 actions ordinaires au prix de conversion de 0,70 \$ US dès que la Société est devenue un émetteur assujéti à la TSX-V et qu'elle a maintenu pendant 15 jours un cours moyen pondéré en fonction du volume égal ou supérieur au prix de conversion des débentures.

Tel qu'il est décrit à la note 10, « Débentures convertibles », au cours du quatrième trimestre de 2017, un total de 7 856 300 bons de souscription ont été émis dans le cadre de l'émission de titres d'emprunt convertibles. La tranche du produit attribuable à ces bons de souscription s'est établie à 1 163 396 \$. Dans le cadre de ce financement, la Société a émis 784 375 bons de souscription de courtier additionnels ayant un prix d'exercice de 2,00 \$ et arrivant à échéance dans deux ans. Les bons de souscription ont été évalués à 192 602 \$ à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes-Merton en tenant compte des hypothèses suivantes : cours de l'action de 1,52 \$, durée de vie attendue de deux ans, dividende nul, volatilité de 73,2 % et taux d'intérêt sans risque de 1,27 %. La valeur des bons de souscription de courtier, et les autres coûts liés au financement, ont été répartis proportionnellement en fonction de la juste valeur attribuée à chaque composante de ce financement, ainsi qu'il est précisé dans la note 10, « Débentures convertibles ». Les bons de souscription de courtier ont été évalués à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués, la juste valeur des services connexes ne pouvant pas être évaluée de manière fiable.

Dans le cadre de l'émission de 4 285 716 actions ordinaires survenue au troisième trimestre de l'exercice 2017, la Société a émis au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2017 un total de 342 852 bons de souscription de courtier ayant un prix d'exercice de 0,75 \$ et arrivant à échéance dans cinq ans après la date d'inscription. Les bons de souscription ont été évalués à 238 753 \$ à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes-Merton en tenant compte des hypothèses suivantes : cours de l'action de 1,25 \$, durée de vie attendue de deux ans, dividende nul, volatilité de 73,2 % et taux d'intérêt sans risque de 1,25 %. Les bons de souscription de courtier ont été évalués à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués, la juste valeur des services connexes ne pouvant pas être évaluée de manière fiable.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2018, 481 896 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 0,75 \$ et de 0,70 \$ US ont été exercés pour un produit de 405 778 \$, ce qui a entraîné l'émission de 481 896 actions ordinaires.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2018, la Société a émis 15 687 500 actions ordinaires par suite de la conversion des débentures convertibles non garanties à 8,0 % et 166 387 actions ordinaires au titre des intérêts courus, comme il est indiqué à la note 10, « Débentures convertibles ».

Le 2 janvier 2018, la Société a annoncé qu'elle avait choisi d'exercer son droit de devancer l'échéance des bons de souscription d'actions ordinaires émis aux termes de débentures convertibles à 8,0 %. La Société est autorisée à devancer l'échéance des bons de souscription à compter du 27 décembre 2017, puisque le cours de clôture des actions ordinaires à la cote de la TSX-V a été supérieur à 3,00 \$ pendant 15 jours de bourse consécutifs. L'échéance des bons de souscription a été devancée, passant du 18 juillet 2019 au 1^{er} février 2018. Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2018, la Société a émis 7 799 960 actions ordinaires à l'exercice de bons de souscription liés aux débentures convertibles à 8,0 %.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2018, la Société a émis 31 363 252 actions ordinaires par suite de la conversion des débetures convertibles non garanties à 7,0 % et 20 829 actions ordinaires au titre des intérêts courus, comme il est indiqué à la note 10, « Débetures convertibles ». La Société a émis 2 922 393 actions ordinaires à l'exercice de bons de souscription liés aux débetures convertibles non garanties à 7,0 %.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2018, en plus des actions ordinaires émises par suite de l'exercice des bons de souscription associés aux débetures convertibles, 5 025 627 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 0,75 \$ et de 0,70 \$ US ont été exercés, entraînant l'émission de 5 021 940 actions ordinaires. Le produit total tiré de l'exercice des bons de souscription s'est chiffré à 30 936 897 \$.

Le 30 janvier 2018, la Société a conclu un appel public à l'épargne par voie de prise ferme visant 37 375 000 unités au prix de 4,00 \$ l'unité pour un produit brut de 149 500 000 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'actions ordinaires de la Société. Chaque bon de souscription peut être exercé afin d'obtenir une action ordinaire au prix de 5,60 \$ l'action pendant une période de deux ans. La juste valeur des bons de souscription à la date d'attribution était estimée à 0,56 \$ le bon de souscription, selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

- cours de l'action de 3,93 \$;
- durée de vie attendue d'un an;
- dividende nul;
- volatilité de 65 %;
- taux d'intérêt sans risque de 1,25 %.

Les frais d'émission d'actions en espèces ont totalisé 6 379 728 \$ et étaient composés des commissions des preneurs fermes de 5 980 000 \$, des frais des preneurs fermes de 10 000 \$, des frais juridiques des preneurs fermes de 96 522 \$ et des frais d'émission additionnels en espèces de 311 206 \$. De plus, en guise de rémunération, la Société a émis en faveur des preneurs fermes un total de 1 495 000 bons de souscription d'une juste valeur de 1 485 797 \$. Les bons de souscription émis à titre de rémunération ont un prix d'exercice de 4,00 \$ et arrivent à échéance le 30 janvier 2020. La juste valeur des bons de souscription émis à titre de rémunération à la date d'attribution était estimée à 0,99 \$ le bon de souscription, selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

- cours de l'action de 3,93 \$;
- durée de vie attendue d'un an;
- dividende nul;
- volatilité de 65 %;
- taux d'intérêt sans risque de 1,25 %.

La Société a attribué une tranche de 7 342 461 \$ des frais d'émission aux actions ordinaires et une tranche de 523 064 \$ aux bons de souscription.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2018, 2 474 813 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice variant de 0,75 \$ à 5,60 \$ et de 0,76 \$ US ont été exercés pour un produit de 4 422 747 \$, ce qui a entraîné l'émission de 2 474 813 actions ordinaires.

Le 24 mai 2018, la Société a annoncé qu'elle avait choisi d'exercer son droit de devancer l'échéance des bons de souscription d'actions ordinaires émis le 24 novembre 2017. Aux termes de l'acte relatif aux bons de souscription, la Société a choisi d'exercer son droit de devancer l'expiration des 5 261 043 bons de souscription restants, du 24 novembre 2019 au 25 juin 2018. À la date d'expiration, tous les bons de souscription avaient été exercés. La date d'expiration devancée s'appliquait également aux 1 568 181 bons de souscription restants initialement émis à titre de rémunération en faveur de certains courtiers en valeurs mobilières le 24 novembre 2017. À la date d'expiration, 1 505 453 bons de souscription émis à titre de rémunération avaient été exercés, et 62 728 bons de souscription étaient arrivés à échéance.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2018, 13 214 883 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice variant de 0,75 \$ à 5,60 \$ et de 0,76 \$ US ont été exercés pour un produit de 38 600 682 \$, ce qui a entraîné l'émission de 13 214 883 actions ordinaires.

Au 31 juillet 2018, la Société comptait 193 629 116 actions ordinaires et 26 425 504 bons de souscription en circulation.

Voici un sommaire des bons de souscription en circulation en date du 31 juillet 2018 :

	Nombre en circulation	Valeur comptable
Bons de souscr. émis composant les unités à 0,75 \$		
Prix d'exercice de 0,83 \$, échéant le 28 avril 2019	13 332	2 389 \$
Prix d'exercice de 0,83 \$, échéant le 19 mai 2019	19 332	3 457
Prix d'exercice de 0,83 \$, échéant le 2 juin 2019	333 330	59 598
Prix d'exercice de 0,83 \$, échéant le 6 juin 2019	144 000	25 747
Prix d'exercice de 0,83 \$, échéant le 8 juin 2019	1 333 332	261 998
Prix d'exercice de 0,83 \$, échéant le 23 juin 2019	66 672	11 921
Prix d'exercice de 0,83 \$, échéant le 28 juin 2019	266 670	47 680
Prix d'exercice de 0,83 \$, échéant le 21 juillet 2019	100 008	17 881
Prix d'exercice de 0,83 \$, échéant le 25 juillet 2019	66 672	11 921
Prix d'exercice de 0,83 \$, échéant le 28 juillet 2019	420 000	75 095
Prix d'exercice de 0,83 \$, échéant le 12 août 2019	33 336	6 056
Prix d'exercice de 0,83 \$, échéant le 18 août 2019	266 676	47 681
Prix d'exercice de 0,83 \$, échéant le 31 août 2019	39 600	7 194
Prix d'exercice de 0,83 \$, échéant le 26 septembre 2019	72 000	13 080
Prix d'exercice de 0,83 \$, échéant le 17 octobre 2019	60 000	10 900
Bons de souscr. débentures convertibles garanties de 2015		
Prix d'exercice de 0,75 \$, échéant le 15 juillet 2019	1 318 332	253 155
Bons de souscr. débentures convertibles non garanties de 2016		
Prix d'exercice de 0,83 \$, échéant le 18 juillet 2019	100 002	15 047
Financement par capitaux propres de 2018		
Prix d'exercice de 5,60 \$, échéant le 30 janvier 2020	18 570 500	9 981 561
Bons de souscr. courtier/consultant		
Prix d'exercice de 0,75 \$, échéant le 15 mars 2019	302 861	158 308
Prix d'exercice de 0,75 \$, échéant le 9 novembre 2019	41 598	15 091
Prix d'exercice de 0,70 \$ US, échéant le 14 novembre 2019	45 143	11 147
Prix d'exercice de 0,75 \$, échéant le 3 novembre 2021	244 284	108 935
Prix d'exercice de 0,75 \$, échéant le 14 mars 2022	144 282	100 474
Prix d'exercice de 4,00 \$, échéant le 30 janvier 2020	1 495 000	1 389 023
	25 496 962	12 635 339 \$
Bons de souscr. débentures convertibles garanties de 2016		
Prix d'exercice de 0,76 \$ US, échéant le 14 novembre 2019	928 542	3 129 769
	26 425 504	15 765 108 \$

Le tableau ci-après résume l'activité entourant les bons de souscription au cours des exercices clos les 31 juillet 2018 et 2017.

	31 juillet 2018		31 juillet 2017	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de la période	20 994 123	1,31	7 504 062	0,86
Expirés au cours de la période	(62 728)	3,00	–	–
Émis au cours de la période	37 413 681	4,34	14 335 563	1,95
Exercés au cours de la période	(31 919 572)	2,33	(845 502)	1,16
En circulation à la clôture de la période	26 425 504	4,35	20 994 123	1,31

Régime d'options sur actions

La Société dispose d'un régime d'options sur actions (le « régime ») administré par le conseil d'administration qui fixe les prix d'exercice et les dates d'échéance, lesquelles peuvent s'échelonner sur dix ans après la date d'émission fixée par le Conseil. À moins que le Conseil n'en décide autrement, l'acquisition des droits relatifs aux options émises aux termes du régime se fait sur une période de trois ans, à l'exception des options attribuées à des consultants ou à des personnes prenant part aux activités de relations avec les investisseurs (telles qu'elles sont définies dans les politiques de la TSX), pour lesquelles l'acquisition se fait progressivement sur une période de douze mois sans que plus de 25 % des options ne puissent être acquises au cours d'une même période de trois mois. Au 31 juillet 2018, un maximum de 19 362 911 actions ordinaires réservées aux fins d'émission en cas d'exercice des options pouvait être attribué aux termes du régime.

Le tableau ci-après résume les attributions d'options sur actions au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2018.

Date d'attribution	Prix d'exercice	Options attribuées			
		Dirigeants et administrateurs	Salariés ne faisant pas partie de la direction	Modalités d'acquisition des droits	Période d'acquisition des droits
8 septembre 2017	1,37 \$	650 000	1 000	Modalités A	10 ans
6 novembre 2017	2,48 \$	125 000	3 000	Modalités A	10 ans
4 décembre 2017	2,69 \$	1 750 000	20 000	Modalités B	10 ans
29 janvier 2018	4,24 \$	–	261 000	Modalités A, C	10 ans
12 mars 2018	3,89 \$	325 000	–	Modalités A	10 ans
16 avril 2018	4,27 \$	845 000	61 500	Modalités A	10 ans
8 juin 2018	5,14 \$	–	441 000	Modalités A	10 ans
11 juillet 2018	4,89 \$	4 325 000	1 366 500	Modalités A	10 ans

Modalités A – Les droits visant le tiers de ces options seront acquis à la date du premier anniversaire de l'attribution, et ceux visant les options restantes seront acquis trimestriellement au cours des deux années suivantes.

Modalités B – Les droits visant la moitié de ces options seront acquis immédiatement, et ceux visant les options restantes seront acquis annuellement au cours des trois années suivantes.

Modalités C – Selon les jalons organisationnels.

Le tableau ci-après résume l'activité entourant les options sur actions au cours des exercices clos les 31 juillet 2018 et 2017.

	31 juillet 2018		31 juillet 2017	
	Options émises	Prix d'exercice moyen pondéré	Options émises	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde d'ouverture	5 748 169	0,68 \$	3 481 896	0,49 \$
Attribuées	10 174 000	4,16	2 428 777	0,92
Expirées	–	–	–	–
Éteintes	(626 830)	3,44	–	–
Exercées	(907 273)	0,65	(162 504)	0,19
Solde de clôture	14 388 066	1,05 \$	5 748 169	0,68 \$

Le cours moyen pondéré des actions au moment de l'exercice pendant la période était de 4,31 \$ (0,76 \$ au 31 juillet 2017).

Le tableau suivant résume les informations concernant les options sur actions en cours au 31 juillet 2018.

Prix d'exercice	Nombre d'options en cours	Durée de vie contractuelle restante pondérée (années)	Nombre d'options pouvant être exercées	Durée de vie contractuelle restante pondérée (années)
0,16 \$	570 000	0,01	570 000	0,11
0,58	1 241 900	0,05	1 241 900	1,81
0,75	2 248 996	0,12	1 466 496	2,64
1,27	606 670	0,05	202 670	0,42
1,37	651 000	0,06	–	–
2,48	128 000	0,02	–	–
2,69	1 695 000	0,32	885 000	1,89
3,89	325 000	0,09	–	–
4,24	258 000	0,08	–	–
4,27	885 000	0,26	–	–
4,89	5 667 500	1,93	–	–
5,14 \$	111 000	0,04	–	–
	14 388 066		4 366 066	

Rémunération à base d'actions

Pour l'exercice clos le 31 juillet 2018, la Société a comptabilisé une charge de rémunération à base d'actions de 4 996 513 \$ (658 620 \$ au 31 juillet 2017) relativement aux options des salariés, lesquelles sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution et sont comptabilisées en charges sur la période d'acquisition. Pour déterminer le montant de la rémunération à base d'actions, la Société a utilisé le modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes-Merton pour établir la juste valeur des options attribuées et appliqué les hypothèses suivantes :

	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Prix d'exercice	1,37 \$ à 5,14 \$	0,16 \$ à 1,55 \$
Taux d'intérêt sans risque	2,06 % à 2,37 %	1,27 % à 1,73 %
Durée de vie prévue des options (années)	7	3 à 7
Volatilité attendue annualisée	65 %	65 % à 73 %

La volatilité a été estimée au moyen de la volatilité historique moyenne d'autres sociétés comparables du secteur pour lesquelles il était possible d'obtenir l'historique des opérations et l'historique de la volatilité.

12. Résultat net par action

Les titres ci-après pourraient diluer le résultat net par action de base dans l'avenir, mais ils n'ont pas été pris en compte dans le résultat net par action dilué en raison de leur effet antidilutif :

	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Débtures convertibles non garanties de 2017	–	15 687 500
Options	14 388 066	5 748 169
Bons de souscr. émis composant les unités à 0,75 \$	3 234 960	4 911 186
Bons de souscr. débtures convertibles garanties de 2015	1 318 332	2 210 358
Bons de souscr. modif. débtures convertibles garanties de 2015	–	237 612
Bons de souscr. modif. débtures convertibles non garanties de 2015	–	38 100
Bons de souscr. débtures convertibles non garanties de 2016	100 002	426 660
Bons de souscr. débtures convertibles garanties de 2016	928 542	2 053 500
Bons de souscr. débtures convertibles non garanties à 8,0 % de 2017	–	7 856 300
Bons de souscr. débtures convertibles non garanties à 7,0 % de 2017	–	–
Bons de souscr. financement par capitaux propres de 2018	18 570 500	–
Débture convertible de courtier/d'intermédiaire	2 273 168	3 260 407
	40 813 570	42 429 792

13. Effet à recevoir convertible

Le 26 juillet 2018, la Société a consenti un prêt de 10 000 000 \$ à une entité non liée, Fire and Flower (« FF »), sous la forme d'une débture convertible non garantie et subordonnée. La débture convertible porte intérêt à un taux de 8 %, est payable semestriellement, arrive à échéance le 31 juillet 2019 et confère le droit de la convertir en actions ordinaires de FF pour un prix de 1,15 \$ ou correspondant à 90 % du prix réputé de l'action ordinaire, selon le moins élevé des deux montants, à l'échéance ou lorsqu'un élément déclencheur défini aux termes de l'accord survient.

L'option de rembourser le prêt en actions ordinaires constitue une option de remboursement anticipé pour la Société et est incluse dans la juste valeur du prêt. Il existait un écart négligeable dans la juste valeur entre la date de comptabilisation initiale du 26 juillet 2018 et la date de présentation de l'information financière du 31 juillet 2018 et, par conséquent, le prix de transaction se rapprochait de la juste valeur de l'effet à recevoir.

Au 31 juillet 2018, l'effet à recevoir de FF détenu par la Société n'avait pas généré d'intérêt.

14. Information sectorielle

La Société exerce ses activités dans un seul secteur d'exploitation.

Toutes les immobilisations corporelles et incorporelles sont situées au Canada.

15. Instruments financiers

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt ne concerne que le placement de la trésorerie excédentaire. La Société peut investir la trésorerie excédentaire dans des placements très liquides à court terme qui cumuleront des intérêts aux taux en vigueur pour ces placements. Au 31 juillet 2018, la Société avait des placements à court terme de 205 446 830 \$.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la Société subisse une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier devait manquer à ses obligations contractuelles. Il découle principalement des créances clients et de l'effet à recevoir convertible de la Société. Au 31 juillet 2018, la Société était exposée à des pertes de crédit en cas de manquement par les contreparties.

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal des activités et a mis en place des procédures d'évaluation et de surveillance du crédit pour atténuer le risque de crédit. Elle court toutefois un risque limité, car elle conclut la majorité de ses ventes avec des clients couverts par divers programmes d'assurance.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus par l'un des plus importants groupes financiers coopératifs au Canada. Les placements à court terme sont composés de divers certificats de placement garanti, dépôts à terme et titres à revenu fixe. Depuis la création de la Société, aucune perte n'a été subie à l'égard de la trésorerie détenue par l'institution financière. Les créances clients proviennent de l'une des principales compagnies d'assurance maladie au Canada. Le risque de crédit lié à l'effet à recevoir convertible découle du risque que le capital ou que les intérêts exigibles ne puissent être recouverts. La Société atténue ce risque en gérant et en surveillant la relation commerciale sous-jacente.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances clients et de l'effet à recevoir convertible représente l'exposition maximale au risque de crédit, laquelle s'élevait à 255 432 114 \$ au 31 juillet 2018.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsque celles-ci deviennent exigibles. La Société gère son risque d'illiquidité en suivant de près ses besoins en capitaux. Au 31 juillet 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements à court terme de la Société s'établissaient à 244 788 518 \$.

La Société était tenue de payer des créanciers et charges à payer dont la valeur comptable et les flux de trésorerie contractuels s'élevaient à 8 994 789 \$ pour les douze prochains mois.

La valeur comptable de la trésorerie, des créances clients, des créanciers et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

16. Charges d'exploitation par nature

	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Salaires et avantages	6 992 321 \$	3 092 745 \$
Rémunération à base d'actions	4 996 513	658 620
Services de consultation	3 659 069	285 081
Commercialisation et promotion	2 447 069	1 234 807
Honoraires	1 761 437	547 300
Frais généraux et administratifs	1 441 830	786 021
Installations	919 799	499 642
Amortissement des immobilisations corporelles	895 714	359 468
Amortissement des immobilisations incorporelles	765 238	231 685
Frais de déplacement	487 996	236 300
Total	24 366 986 \$	7 931 669 \$

17. Information à fournir relativement aux parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et assumant la responsabilité, directe ou indirecte, de la planification, de l'orientation et du contrôle des activités de la Société. Ils regroupent les membres de la haute direction et les administrateurs, lesquels contrôlaient environ 8,77 % des actions en circulation de la Société en date du 31 juillet 2018 (25,11 % au 31 juillet 2017).

La rémunération accordée aux principaux dirigeants au cours de la période est la suivante :

	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Salaire ou honoraires de consultation	2 244 006 \$	1 269 825 \$
Rémunération à base d'actions	3 835 733	512 056
	6 079 739 \$	1 781 881 \$

Ces transactions s'inscrivent dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, à savoir la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Sauf indication contraire, les droits ci-après visant les options sur actions seront acquis à la date du premier anniversaire de l'attribution, et ceux visant les options sur actions restantes seront acquis trimestriellement au cours des deux années suivantes.

Le 11 juillet 2018, la Société a attribué à certains de ses administrateurs et dirigeants un total de 4 325 000 options sur actions ayant un prix d'exercice de 4,89 \$.

Le 16 avril 2018, la Société a attribué à certains de ses administrateurs et dirigeants un total de 845 000 options sur actions ayant un prix d'exercice de 4,27 \$.

Le 12 mars 2018, la Société a attribué à certains de ses administrateurs et dirigeants un total de 325 000 options sur actions ayant un prix d'exercice de 3,89 \$.

Le 4 décembre 2017, la Société a attribué à certains de ses administrateurs et dirigeants un total de 1 750 000 options sur actions ayant un prix d'exercice de 2,69 \$; les droits visant la moitié de ces options seront acquis immédiatement, et ceux visant les options restantes seront acquis annuellement au cours des trois années suivantes.

Le 6 novembre 2017, la Société a attribué à certains de ses administrateurs un total de 125 000 options sur actions ayant un prix d'exercice de 2,48 \$.

Le 8 septembre 2017, la Société a attribué à certains de ses dirigeants un total de 650 000 options sur actions ayant un prix d'exercice de 1,37 \$.

Le 24 juillet 2017, la Société a attribué à certains de ses administrateurs et dirigeants un total de 125 000 options sur actions ayant un prix d'exercice de 1,27 \$. Le 15 novembre 2016, la Société a attribué à certains de ses administrateurs et dirigeants un total de 1 227 000 options sur actions ayant un prix d'exercice de 0,75 \$.

La Société a loué un immeuble à une partie liée pour un montant de 700 \$ par mois dans le cadre d'un contrat d'usufruit. La partie liée a utilisé cet immeuble comme résidence personnelle. Le 2 décembre 2016, la partie liée et la Société ont conclu un accord pour mettre fin à l'usufruit. En échange de cet abandon, la Société a versé 46 000 \$ à la partie liée. L'accès à cet immeuble fournit à la Société des espaces de bureaux supplémentaires et réduit ainsi la nécessité de louer ou d'aménager de nouveaux bureaux.

18. Gestion du capital

L'objectif de la Société est de conserver un capital suffisant pour maintenir la confiance des investisseurs, des créanciers et des clients, ainsi que pour soutenir le développement futur de l'entreprise et la poursuite de ses activités. La direction définit le capital comme les capitaux propres de la Société. Le conseil d'administration n'établit aucun critère quantitatif de rendement sur le capital pour la gestion. La Société n'a versé aucun dividende à ses actionnaires. La Société n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de capital.

Au 31 juillet 2018, le total du capital géré était constitué de capitaux propres de 322 872 875 \$ (32 439 490 \$ au 31 juillet 2017). La Société n'a pas modifié son approche de gestion du capital au cours de la période considérée.

19. Engagements et éventualités

La Société a certaines obligations financières en vertu de contrats de services, de conventions d'achat et de contrats de construction.

Certains de ces contrats sont assortis d'options de renouvellement que la Société peut exercer à son gré. Les paiements minimaux annuels prévus par ces obligations au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Montant	61 765 917 \$	890 659 \$	853 851 \$	800 569 \$	Néant	64 310 996 \$

Lettre de crédit

Le 28 juin 2018, la Société a signé une lettre de crédit avec une coopérative d'épargne et de crédit canadienne, tel qu'il était requis aux termes d'un accord conclu avec un fournisseur de services publics. La lettre de crédit accorde à la Société une limite de 3 117 000 \$, sous réserve de certaines exigences opérationnelles. La lettre de crédit expire dans un an suivant la date d'émission. La facilité de crédit est garantie par un certificat de placement garanti. Au 31 juillet 2018, aucun montant n'avait été prélevé aux termes de la lettre de crédit et les exigences étaient respectées.

Garantie

Le 28 juin 2018, la Société a conclu une convention d'indemnisation afin d'obtenir auprès d'un assureur nord-américain une garantie commerciale qui lui donne droit à une indemnité maximale de 2 000 000 \$. La garantie est assortie d'une prime annuelle de 0,1 %. La Société a obtenu la garantie conformément aux exigences de la législation sur la taxe d'accise de l'Agence du revenu du Canada en matière de transport des marchandises commerciales au Canada.

Litige et recouvrement éventuel

La Société a engagé une action en justice afin de recouvrer une perte de placement subie pendant le trimestre clos le 31 juillet 2018. Il n'existe aucune estimation raisonnable du montant du recouvrement, et aucun actif financier n'avait été comptabilisé à la clôture de l'exercice le 31 juillet 2018.

20. Perte de placement

Au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2018, la Société a enregistré une perte liée aux activités d'investissement de 649 714 \$. La Société a engagé une action en justice pour recouvrer la perte.

21. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau ci-après résume les valeurs comptables des instruments financiers au 31 juillet 2018.

	Prêts et créances	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Autres passifs financiers	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Total
Actif	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	39 341 688	–	–	39 341 688
Placements à court terme	–	205 446 830	–	–	205 446 830
Créances clients	643 596	–	–	–	643 596
Effet à recevoir convertible	–	10 000 000	–	–	10 000 000
Passif	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	–	–	8 994 789	–	8 994 789
Débitures convertibles	–	–	–	–	–
Passif lié aux bons de souscription	–	–	–	3 129 769	3 129 769

La valeur comptable des créances clients ainsi que des créditeurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance relativement à court terme.

22. Impôts sur le résultat

La charge d'impôt comptabilisée dans le résultat global est composée de ce qui suit.

	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Impôt exigible pour l'exercice	– \$	– \$
Ajustements des exercices antérieurs	–	–
Total	– \$	– \$

Composantes de la charge (du recouvrement) d'impôt différé.

	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Naissance et résorption des différences temporaires	(6 779 861) \$	130 384 \$
Différence entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'impôt différé	(6 771)	(471 075)
Variation de la différence temporaire pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	6 786 632	340 691
Impôt sur le résultat différé (recouvrement)	– \$	– \$

Le taux d'imposition attendu de la Société diffère des taux d'imposition fédéral et provincial combinés au Canada. Cette différence est imputable aux composantes suivantes.

	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Taux d'imposition attendu	26,9 %	26,9 %
Résultat avant impôts sur le résultat	(23 349 799) \$	(10 263 937) \$
Économie d'impôt attendue en raison de la perte	(6 281 096)	(3 327 909)
Ajustements pour les éléments suivants :		
Différences dans les taux d'imposition	(6 771)	–
Variation dans les taux d'imposition à l'étranger	–	–
Change	–	–
Différences permanentes	3 094 793	2 922 013
Variation des différences temporaires pour lesquelles aucun actif d'impôt n'a été comptabilisé	2 400 826	340 691
Ajustement d'égalisation et autre	792 248	65 205
	– \$	– \$

Le tableau ci-après présente un rapprochement des actifs et des passifs d'impôt différé comptabilisés par la Société.

	Ouverture au 1 ^{er} août 2017	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé dans les capitaux propres/autres éléments du résultat global	Clôture au 31 juillet 2018
Différences temporaires déductibles	812 864 \$	– \$	(812 864) \$	– \$
Différences temporaires imposables	–	(117 094)	–	(117 094)
Actifs biologiques	–	(457 986)	–	(457 986)
Stocks	–	(1 431 518)	–	(1 431 518)
Perte reportée en avant	–	2 006 598	–	2 006 598
Frais d'émission d'actions	–	–	–	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	–
Réévaluation des instruments financiers – Capitaux propres	(812 864)	–	812 864	–
	– \$	– \$	– \$	– \$

	Ouverture au 1 ^{er} août 2016	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé dans les capitaux propres/autres éléments du résultat global	Clôture au 31 juillet 2017
Actifs d'impôt différé	– \$	– \$	812 864 \$	812 864 \$
Perte reportée en avant	–	–	–	–
Frais d'émission d'action – Capitaux propres	–	–	–	–
Passifs d'impôt différé	–	–	–	–
Réévaluation des instruments financiers – Capitaux propres	–	–	(812 864)	(812 864)
	– \$	– \$	– \$	– \$

L'impôt différé représente l'incidence des pertes reportées en avant et des différences temporaires entre la valeur des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et la valeur de ces éléments calculés selon les lois fiscales. Au 31 juillet 2018, les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales inutilisées pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé étaient attribuables aux éléments suivants :

	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Pertes reportées en avant	20 671 803 \$	8 198 562 \$
Dépenses de recherche et développement	265 821	74 000
Frais d'émission d'actions	13,351 528	–
Déficit (excédent) de l'amortissement comptable sur l'impôt	–	1 201 803
	34 289 152 \$	9 474 365 \$

La Société dispose d'un montant approximatif de pertes autres qu'en capital pour réduire le résultat imposable au fédéral et au provincial des années ultérieures. Le tableau ci-dessous présente les années d'expiration :

2034	763 471 \$
2035	2 143 509
2036	2 944 011
2037	3 182 286
2038	19 098 000
	28 131 277 \$

23. Montants comparatifs

Certains montants comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée. Aucun de ces montants n'était significatif.

24. Événements postérieurs à la date de clôture

Établissement de la coentreprise Truss avec Molson Coors Canada

Le 1^{er} août 2018, la Société a annoncé qu'elle avait conclu un accord définitif visant la création de Truss, une coentreprise avec Molson Coors Canada (le « partenaire »), l'unité fonctionnelle canadienne de Molson Coors Brewing Company, dont l'objectif est de saisir les débouchés du marché des boissons non alcoolisées infusées au cannabis. Truss sera structurée comme société en démarrage indépendante avec une équipe de direction et un conseil d'administration indépendants. Le partenaire détiendra une participation majoritaire de 57,5 %, la participation restante revenant à la Société. La transaction a été finalisée le 4 octobre 2018. Dans le cadre de la transaction, HEXO a émis en faveur du partenaire 11 500 000 bons de souscription d'actions ordinaires pouvant être exercés dans un délai de trois ans au prix d'exercice de 6,00 \$.

Regroupement avec une filiale

Le 1^{er} août 2018, la filiale opérationnelle a fusionné avec sa filiale précédemment en propriété exclusive, 167151 Canada inc., aux termes d'une fusion verticale. L'entité ainsi formée a retenu le nom de HEXO Operations inc.

Accord d'approvisionnement avec la Société ontarienne du cannabis

Le 20 août 2018, la Société a annoncé qu'un accord d'approvisionnement avait été conclu avec la Société ontarienne du cannabis (« OCS »). Aux termes de l'accord, la Société fournira ses produits à la province sous diverses formules.

Approbation du changement de dénomination par les actionnaires

Le 28 août 2018, dans le cadre d'une assemblée extraordinaire, les actionnaires ont approuvé le changement de dénomination proposé de la Société pour adopter le nom de HEXO Corp., et ont aussi approuvé à la majorité des voix la mise en œuvre d'un nouveau régime omnibus.

Acquisition d'une installation de 2 millions de pieds carrés à Belleville, en Ontario

Le 10 septembre 2018, la Société a annoncé l'acquisition d'une installation de 2 millions de pieds carrés à Belleville, en Ontario, par l'intermédiaire d'une coentreprise établie avec une partie liée, Olegna Holdings Inc (entité contrôlée par un membre du conseil d'administration de HEXO, « Olegna »). La Société a acquis une participation de 25 % dans la coentreprise, la participation restante appartenant à Olegna. La coentreprise a acquis l'installation en partie au moyen d'un emprunt de 20 M\$ reçu de HEXO. L'emprunt est remboursable dans un délai de 120 jours, porte intérêt à un taux annuel de 4 % et prévoit des paiements mensuels. Aux termes de la convention, HEXO Corp. sera le principal locataire de cette installation pendant une période de 20 ans.

Entrepôt et centre de distribution

Le 19 septembre 2018, la Société a annoncé un accord de distribution et d'entreposage avec Metro Groupe de chaîne d'approvisionnement Inc. (« Metro »). Aux termes de l'accord, HEXO et Metro dirigeront et exploiteront un centre de distribution et d'entreposage de 58 000 pieds carrés situé à Montréal, au Québec, qui abrite les produits de cannabis de tous les producteurs autorisés ayant conclu un contrat d'approvisionnement avec la Société québécoise du cannabis (« SQDC »). Le centre de distribution servira de point de distribution unique pour toutes les expéditions directes aux clients dans la province du Québec pour les commandes passées par l'entremise de la SQDC.

Expansion en Grèce

Le 26 septembre 2018, nous avons annoncé la conclusion d'un partenariat avec la société grecque Qannabos (« QNBS »). Ensemble, nous créerons une coentreprise qui sera soutenue par la mise en place d'une infrastructure de 350 000 pieds carrés approuvée par licence, que nous utiliserons aux fins de fabrication, de transformation et de distribution du cannabis médical.

GOUVERNANCE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION SOLIDES



NATHALIE BOURQUE

Membre du comité de vérification, présidente du comité de gouvernance et des ressources humaines

M^{me} Bourque est membre du conseil d'administration d'Alimentation Couche-Tard et de Héroux-Devtek. Elle a été vice-présidente des affaires publiques et des communications mondiales chez CAE inc. de 2015 jusqu'à sa retraite en février 2015. Avant de se joindre à l'équipe de CAE, M^{me} Bourque a été associée au Cabinet de relations publiques NATIONAL, où elle conseillait de nombreux clients des secteurs des finances, de la biopharmaceutique, du commerce de détail et du divertissement. Auparavant, elle a travaillé pour diverses sociétés de communications et a également travaillé pour des cabinets comptables en marketing. Elle a été membre du conseil d'administration des services financiers de la Caisse de dépôt et placement du Québec et Horizon Science and Technology. Elle a également occupé le poste de présidente de l'Association des MBA et du Cercle finance et placement du Québec. Elle a aussi été gouverneure de l'Université McGill et a siégé au conseil d'administration de la Maison Marie-Vincent. M^{me} Bourque est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université Laval et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill.



VINCENT CHIARA

Administrateur, membre du comité de gouvernance et des ressources humaines

M. Chiara est le président et l'unique propriétaire du Groupe Mach inc. (« Mach »). Il a commencé sa carrière comme avocat spécialisé en droit immobilier et litiges commerciaux en 1984. En 1999, il a cessé de pratiquer le droit et a commencé à se consacrer à l'acquisition et à l'aménagement de propriétés immobilières par l'intermédiaire de Mach, sa société de portefeuille privée. Mach et ses filiales détiennent des placements importants représentant environ 26 millions de pieds carrés de biens immobiliers (bureaux, commerces de détail, immeubles résidentiels, industriels et hôtel) situés principalement à Montréal et à Québec, dont la tour de la Bourse, la tour CIBC, l'édifice Sun Life, la tour de Radio-Canada et le complexe universitaire. Mach continue d'acquérir et de réaménager des propriétés partout en Amérique du Nord, tout en conservant sa réputation institutionnelle au sein du marché.



JASON EWART

Administrateur, président du comité de vérification, membre du comité de vérification

M. Ewart est un directeur d'entreprise qui a été le cofondateur de Fountain Capital Corporation, où il a occupé les postes de PDG et de directeur de l'exploitation de 2003 jusqu'en octobre 2017. M. Ewart a été analyste de marchés pour A&E Capital Funding inc. et pour Bradstone Equity Partners inc., de 1998 à 2002, et vice-président de la société Quest Investment, de 2002 à 2003. Il possède de l'expérience en financement provisoire, analyse financière, modélisation quantitative, négociation de titres, et fusions et acquisitions. M. Ewart détient un diplôme en économie de l'Université McGill.

→ GOUVERNANCE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION SOLIDES, suite



ADAM MIRON

Directeur de la promotion de l'image de marque et administrateur

M. Miron est directeur de la promotion de l'image de marque chez HEXO depuis août 2013. Il est le cofondateur d'iPolitics.ca, dont il a été le dirigeant principal de l'information de 2010 à 2013. Il a également occupé le poste de directeur national des commissions fédérales du Parti libéral du Canada de 2007 à 2009 et a été responsable des campagnes électorales en ligne du Parti libéral du Canada. Il possède de l'expérience en marketing et ventes en ligne, et en promotion de l'image de marque. M. Miron a également mené des campagnes politiques au Canada et à l'étranger.



DR MICHAEL MUNZAR

Administrateur, président du conseil d'administration, membre du comité de vérification, membre du comité de gouvernance et des ressources humaines

Le Dr Munzar est clinicien et occupe actuellement le poste de directeur médical de la clinique Statcare à Pointe-Claire (Québec). En outre, il siège au conseil d'administration d'Osta Biotechnologies inc. et occupe le poste de vice-président des affaires médicales et réglementaires chez Osta depuis 2005. Il a été directeur médical pour la société pharmaceutique Nymox (NASDAQ:NYMX) de 1996 à 2004 et président de Serex inc., une filiale en propriété exclusive de Nymox, de 2000 à 2004. Le Dr Munzar possède de l'expérience en développement réglementaire de médicaments et matériels médicaux. Il a obtenu son MDCM de l'Université McGill en 1979.



SÉBASTIEN ST-LOUIS

Président-directeur général et administrateur

Sébastien St-Louis est un entrepreneur possédant de solides aptitudes de leadership, un sens des affaires aiguisé et une expertise opérationnelle. Son expérience étendue et vaste en affaires touche aux secteurs manufacturiers, à la distribution et au financement et prêts commerciaux. Bon nombre de propriétaires d'entreprises canadiennes et de PDG issus de nombreux secteurs industriels ont profité de ses conseils, et Sébastien s'est démarqué en parvenant à structurer et conclure un financement de 200 millions de dollars pour soutenir leurs initiatives d'exportation et de croissance.

Sébastien a cofondé HEXO Corp. avec un objectif précis : créer une entreprise d'envergure mondiale offrant des produits qui répondent aux plus hautes normes de qualité et de sécurité. Depuis 2013, il a obtenu plus de 260 millions de dollars en investissement pour l'entreprise. Sous sa direction, HEXO Corp. est parvenue à passer à travers le stade de démarrage, gérer des contraintes réglementaires et financières pour s'imposer comme la plus importante productrice autorisée de cannabis au Québec. Lorsque les deux projets d'élargissement en cours – complètement financés – viendront à terme, HEXO Corp. deviendra une des actrices les plus importantes au Canada. Sébastien détient une maîtrise en administration des affaires et services financiers de l'Université du Québec à Montréal et un baccalauréat ès arts (économie) de l'Université d'Ottawa qu'il a complété en 18 mois.

Renseignements généraux

Siège social

490, boul. St-Joseph
bureaux 102 et 204
Gatineau (Québec) J8Y 3W9
Téléphone : 1-866-438-8429

Vérificateurs

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.
mnp.ca/fr

Agent comptable des registres et transferts

Fiducie TSX
301 – 100, rue Adelaide Ouest
Toronto (Ontario) M5H 4H1
Téléphone : 1-866-393-4891 poste 205
tmxeinvestorservices@tmx.com

Cotation en Bourse

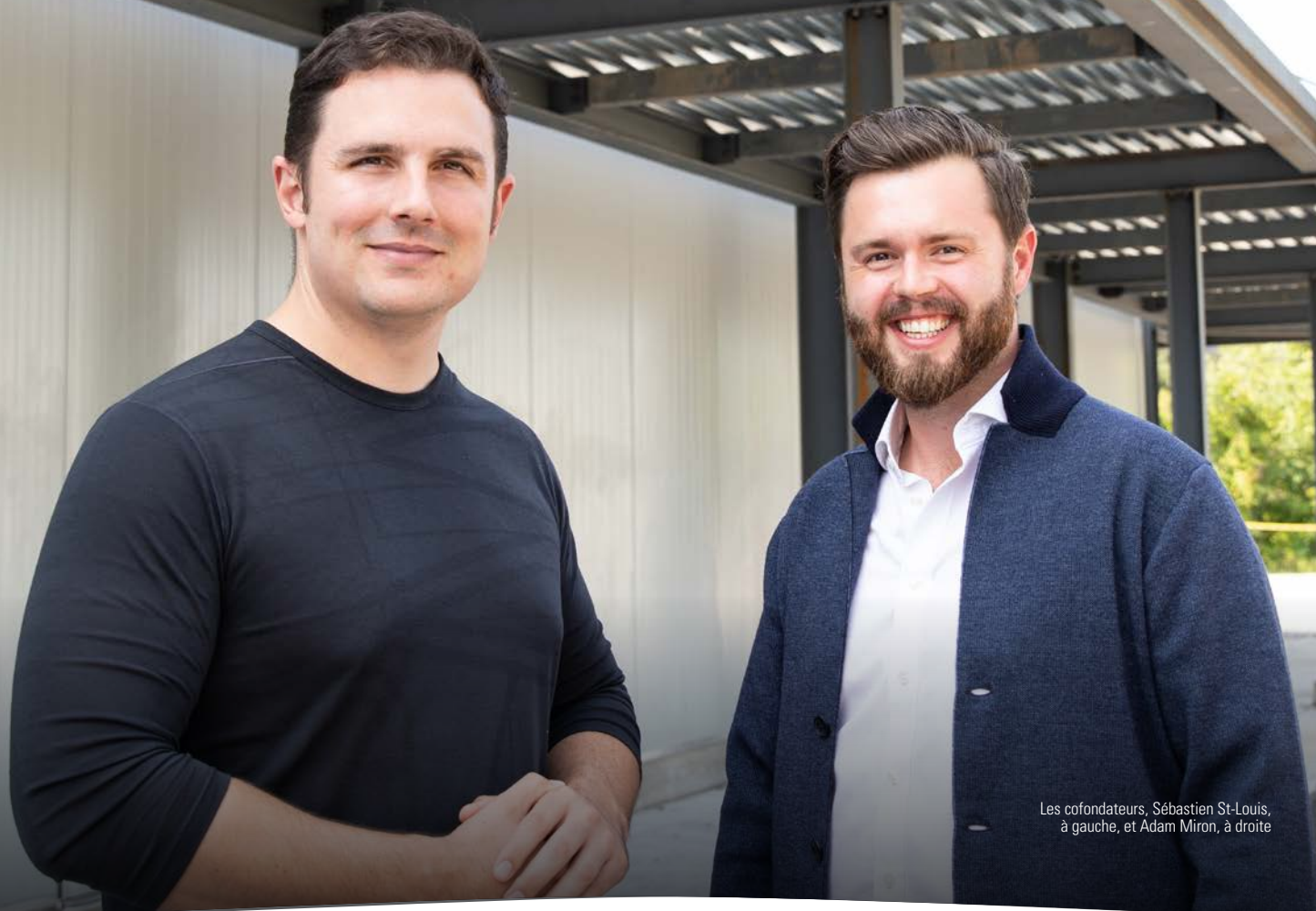
Les actions de HEXO se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole HEXO. Les actions ne peuvent pas être achetées directement auprès de l'entreprise.

Relations avec les investisseurs

Courriel :
invest@HEXO.com

Site Web :
ir.hexo.com

Des renseignements financiers supplémentaires ont été déposés par voie électronique auprès de divers organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada par le biais du Système électronique de données, d'analyse et de recherche à l'adresse sedar.com.



Les cofondateurs, Sébastien St-Louis,
à gauche, et Adam Miron, à droite

« Les sociétés de marques axées sur les consommateurs qui sont en mesure de leur procurer des expériences satisfaisantes constantes : voilà l'avenir du cannabis. Voilà l'avenir des vrais leaders. L'avenir de HEXO Corp. »

- Sébastien St-Louis, Président-directeur général

HEXO
→ CORP